

DOSSIER D'ÉTUDE

1992-1993

- La reconnaissance du travail au foyer
- La formation professionnelle
- La violence conjugale
- Le travail au noir

Cahier art et culture

1992-1993

- ❖ La rénovation des vieux meubles de bois
- ❖ La participation familiale dans la cuisine
- ❖ Le budget familial
- ❖ La topiaire ou l'art d'entretenir et de tailler les plantes



AFEAS

RÉDACTRICES

Michelle Houle-Ouellet

Louise Dubuc

Louise Chaudron-Lippé

Abonnement: 18\$

**Reproduction des textes autorisée
avec identification de la source**

**Association Féminine d'Education et d'Action Sociale
5999 rue de Marseille
Montréal (Québec) H1N 1K6
Téléphone: (514) 251-1636
Télécopieur: (514) 251-9023**

Ce dossier est imprimé sur papier recyclé.

PRÉSENTATION

Suivi au congrès d'orientation de 1991

Les membres AFEAS réclamaient, lors du congrès d'orientation de 1991, davantage de flexibilité dans l'organisation de leurs réunions d'information. Pour donner suite à ce souhait, le conseil d'administration décidait, immédiatement après le dépôt du rapport de la commission de recherche, de publier l'information reliée aux sujets d'étude et aux thèmes d'art et culture dès septembre de chaque année. De plus, on décidait de réduire le nombre de sujets.

Vous recevez donc aujourd'hui le nouveau dossier d'étude annuel couvrant tous les sujets prévus pour 1992-93: 4 sujets d'étude (incluant la priorité d'action) et 4 thèmes d'art et culture.

Présentation du nouveau dossier

Nous avons tenté de vous présenter le nouveau dossier pour qu'il soit facile à utiliser. Vous pouvez détacher chaque section qui traite d'un sujet d'étude ou d'un thème d'art et culture. Vous trouverez à la page IV le sommaire global du présent dossier. Chaque section des sujets d'étude contient également un sommaire plus détaillé (feuilles qui précèdent les introductions).

Si vous aviez des suggestions d'amélioration pour l'an prochain, n'hésitez pas à nous les faire connaître.

Organisation des réunions

Les AFEAS locales pourront donc, dès le début de l'année, décider de leur programme d'activités. Plusieurs possibilités s'offrent à vous. Les grilles d'activités permettent davantage de flexibilité. Il n'y a plus de mois désigné pour chaque thème. Cependant, il serait important que vous donniez **rapidement** suite à l'action proposée dans le dossier de la **reconnaissance du travail au foyer**. En effet, nous demandons de faire circuler une pétition dont les résultats doivent parvenir au siège social **avant le 20 novembre**.

Nous attirons toutefois votre attention sur l'importance de prévoir des rencontres régulièrement avec les membres. Si nous avons prévu moins de sujets au programme, ce n'est pas pour encourager la diminution du nombre de rencontres, mais bien pour laisser plus de latitude aux AFEAS locales dans l'organisation de leurs réunions. Les membres ont besoin de se rencontrer régulièrement pour développer le sentiment d'appartenance et maintenir leur motivation.

Les participantes au congrès d'orientation ont également souligné l'importance de l'**accueil** lors des réunions. Chaque grille d'activités prévoit des activités d'accueil et le comité du programme d'étude et d'action vous suggère:

- des échanges de recettes simples et faciles que les enfants peuvent réaliser;
- échange de plantes, de boutures;
- vente à l'encan de pots de conserves (profits à l'AFEAS locale);
- éléments décoratifs confectionnés par les membres pour différentes occasions;
- dégustation de mini-pâtisseries;
- échange ou don de calendrier pour la nouvelle année;
- panier de provisions pour les pauvres de la paroisse;
- cueillette de vêtements - échange avec un autre secteur;
- recevoir les membres avec un macaron en forme de fleur;
- déterminer à l'avance qu'à la prochaine rencontre le vert sera à la mode (on peut changer de couleur autant de fois qu'on veut si les membres répondent bien - l'AFEAS aux couleurs de l'avenir...quelles sont les vôtres?).

Articles dans Femmes d'ici

Évidemment, la revue Femmes d'ici ne pourra pas traiter de tous les thèmes dans un même numéro. Nous vous communiquons donc les mois où on prévoit traiter de chaque thème:

Octobre 1992

La reconnaissance du travail au foyer

La rénovation des vieux meubles de bois

Décembre 1992

La formation professionnelle

La participation familiale dans la cuisine

Février 1993

La violence conjugale

Le budget familial

Avril 1993

Le travail au noir

La topiaire ou l'art d'entretenir et de tailler les plantes

BON SUCCÈS DANS VOS ACTIVITÉS 92-93!

SOMMAIRE GLOBAL DU DOSSIER

SUJETS D'ÉTUDES (vous retrouverez au début de chaque sujets d'étude des sommaires plus détaillés)

LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL AU FOYER	1 à 24
LA FORMATION PROFESSIONNELLE	25 à 56
LA VIOLENCE CONJUGALE	57 à 90
LE TRAVAIL AU NOIR	91 à 116

ART ET CULTURE (section couleur à la fin)

RÉNOVATION DES VIEUX MEUBLES	1 à 8
LE BUDGET FAMILIAL	9 à 16
CUISINE FAMILIALE	17 à 24
LA TOPIAIRE	25 à 32

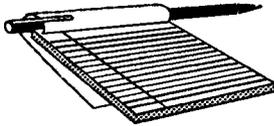
DOSSIER D'ÉTUDE

1992-1993

RECONNAISSANCE DU TRAVAIL AU FOYER



Priorité d'action



Nous demandons à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de reconnaître le rôle social assumé par les parents et de les soutenir d'une manière tangible dans ce rôle. Nous réclamons à cette fin l'éligibilité à l'exemption pour frais de garde à la mère ou au père qui garde son ou ses enfants à la maison et la transformation de cette exemption en un crédit d'impôt remboursable à cette personne.

Nom Rue Ville Code postal

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____
7. _____
8. _____
9. _____
10. _____
11. _____
12. _____
13. _____
14. _____
15. _____
16. _____
17. _____
18. _____
19. _____
20. _____
21. _____
22. _____
23. _____
24. _____
25. _____
26. _____
27. _____
28. _____

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Un pas en avant ...
pour rendre visible le travail invisible



Sommaire

Introduction	1
Un dossier en évolution	3
La situation des travailleuses au foyer	3
Quelques statistiques	3
L'orientation de l'AFEAS	6
La stratégie de l'AFEAS	6
Le Forum <i>Rendre visible le travail invisible</i>	7
Les prises de position	8
Les définitions	7
Le travail au foyer	7
La travailleuse, le travailleur au foyer	9
Le lieu du travail au foyer	10
Les résolutions	11
Les mesures sociales	12
La fiscalité	13
Les régimes de retraite	13
Le produit national brut et le recensement	14
Conclusion	14
La priorité d'action 1992-93: l'AFEAS réclame une mesure pour la garde des enfants	15
La demande de l'AFEAS	15
Des arguments pour justifier cette demande	15
Les raisons du choix de l'AFEAS	16
La pétition	16
Les règles d'une pétition	17
La priorité à l'AFEAS locale	18
La priorité à la région	19
La priorité à l'association	19
Explication des activités	20
Grille de planification des activités	22
Bibliographie	23

Introduction

Après une année centrée sur l'étude de nos besoins et la révision de notre fonctionnement, l'année 92-93 ramène avec elle, la priorité d'action. Le congrès d'orientation a laissé là aussi son empreinte. Une seule action est proposée et selon, vos souhaits, elle est facile à réaliser. Elle se situe dans le dossier de la **Reconnaissance du travail au foyer**, version 1992.

Pourquoi, *version 92*? Parce qu'il était devenu de moins en moins cohérent de parler des femmes, travailleuses au foyer comme on le faisait en 1981. Également parce que les résolutions adoptées sous ce thème, environ 75, représentaient un véritable fouillis où se cotoyaient des demandes pertinentes avec d'autres, imprécises, désuètes ou ayant obtenu gain de cause.

La reconnaissance du travail au foyer représente-t-elle toujours une cause à défendre pour notre association? Quels arguments pourraient convaincre nos législateurs du bien-fondé de nos demandes? Quelles actions permettraient de la faire avancer? La réponse est fournie au fil des pages qui suivent. Vous êtes vivement invitées à en prendre connaissance. Il est important pour nous toutes, de connaître et de se réapproprier la réalité de ce dossier de l'AFEAS qui nous concerne toutes, que nous soyons plus ou moins jeunes, au foyer à plein temps ou en emploi.

A l'assemblée générale de 1981, il y a donc plus de 10 ans, les membres de l'AFEAS réclamaient une recherche-action sur la situation des femmes au foyer. L'exemple, alors récent, de la recherche-action sur l'état des femmes collaboratrices servait de modèle à la démarche qui était souhaitée.

Dès l'année suivante, les activités débutaient. Enquête auprès de 2 500 Québécoises au foyer, étude dans les AFEAS locales sur les motivations et insatisfactions, la sécurité légale et financière, les mesures sociales, les relations familiales et la santé

ont permis de faire le point sur la situation des femmes au foyer, vécue par la grande majorité des membres de l'AFEAS. Une série de colloques régionaux couronnés d'un colloque national ont donné lieu à l'adoption de nombreuses recommandations destinées à combler les lacunes identifiées et à obtenir une reconnaissance pour le travail effectué au foyer.

Certaines de ces demandes ont cheminé et des gains ont été enregistrés; qu'on pense à l'adoption de la Loi établissant un patrimoine familial, aux rentes de conjoint survivant, au dossier de la reconnaissance des acquis, aux programmes de réinsertion au marché du travail, etc... Pourtant de nombreuses demandes sont restées sans réponse. Parmi elles, l'intégration au Régime des rentes du Québec est certainement celle qui a fait l'objet du plus grand nombre de démarches de la part des membres de l'AFEAS, et ce, aux 3 paliers.

Mais, la situation a changé en 10 ans. Le divorce est devenu monnaie courante et le dénuement des femmes divorcées et celui de leurs enfants, une cruelle réalité. Les femmes ont accédé massivement au marché du travail rémunéré. Elles y sont maintenant plus nombreuses qu'au foyer à temps plein. Pourtant, le travail au foyer, les responsabilités vis-à-vis les enfants sont toujours là, même si les familles ont moins d'enfants. Elles reçoivent aussi moins de support de la grande famille élargie. Autre phénomène nouveau, même s'il est encore exceptionnel, il existe aussi des travailleurs au foyer! Comment alors continuer à véhiculer ce dossier, aujourd'hui, en tenant compte de ces changements?

Pour y mettre de l'ordre et l'actualiser, un comité provincial a reçu un mandat clair: revoir la problématique et réviser les résolutions adoptées au fil des ans. Il était devenu urgent de vérifier leur pertinence et leur cohérence vis-à-vis les changements survenus dans les lois. Il était devenu nécessaire d'aller plus loin en précisant certaines de nos demandes et d'en formuler de nouvelles.

Après deux années de recherches, de consultations auprès d'experts, de réflexion, de lectures, le comité dit: mission accomplie et vous livre le produit: un dossier rajeuni, actuel sur la reconnaissance du travail au foyer.

La priorité d'action 92-93 inaugure la nouvelle stratégie d'action proposée par l'association. C'est à votre tour maintenant de jouer! Pourquoi le faire? Vos enfants sont adultes, vous ne vous sentez plus concernées par ce dossier?... Il ne faut pas oublier que votre soutien est indispensable pour améliorer le sort de nos filles, de nos fils, de nos petits-enfants et leur construire un avenir comme nous en aurions souhaité un pour nous. Ça ne vaut-il pas la peine de faire un petit effort, celui de notre appui à la pétition

proposée? Celui de l'appui de nos proches, amis, parents, voisins, collègues de travail? Pourquoi ne pas les inviter d'ailleurs pour le lancement de la pétition à l'AFEAS locale?

Les membres du comité provincial qui ont fait la révision du dossier, Marie-Paule Godin, responsable, Nicole Gingras et Pierrette Godbout-Perreault, adjointes, Yolande Haines, secrétaire et moi-même ainsi que Angèle Briand, responsable du comité provincial programme d'étude et d'action, vous souhaitent une étude qui porte fruit!

Michelle Houle-Ouellet
Rédactrice

La priorité d'action devra être traitée dès septembre. La pétition doit en effet être mise en circulation le plus tôt possible, la date de retour des pétitions au siège social étant le 22 novembre 1992, (re: dossier p. 20, "Explication des activités").

Un dossier en évolution

La situation des travailleuses au foyer

Quand ce dossier a été abordé à l'AFEAS, on parlait des *femmes au foyer* et la presque totalité des membres AFEAS en étaient. Par choix, en se mariant ou en mettant au monde leur premier enfant, les femmes se consacraient exclusivement, à temps plein et à vie, à leur famille. Cette situation est aujourd'hui de plus en plus rare. Parce que le nombre d'enfants a diminué, que la stabilité des mariages n'existe plus, que les femmes ont de plus en plus pris leur place sur le marché du travail rémunéré, pour des raisons économiques ou par besoin de réalisation personnelle.

Pourtant, le travail au foyer n'a pas disparu pour autant. Les fonctions parentales sont toujours accaparantes et les activités liées aux enfants se sont multipliées. Les soins aux personnes malades, âgées font encore partie des responsabilités des familles et sont souvent celles des femmes, comme ce fut le cas pour nos mères et nos grands-mères. Malgré l'avènement d'appareils ménagers perfectionnés, le travail domestique n'a pas diminué pour autant, les critères de propreté se sont élevés, les repas sont plus élaborés et les démarches administratives, lot de tous les citoyens, se sont multipliées.

Même s'il fournit de quoi occuper à temps plein, on a de moins en moins le choix de faire du travail au foyer une carrière. Pour en avoir la possibilité, les familles doivent d'abord pouvoir se le permettre financièrement et les femmes doivent souvent consentir à y sacrifier leur autonomie financière et leur cheminement professionnel. De plus en plus, elles accomplissent le travail au foyer en surplus de leur travail rémunéré. Elles seront au foyer à temps plein pendant les périodes de maternité, de maladie, de chômage, d'études ou de retraite. Et éventuellement, on retrouvera de plus en plus d'hommes au foyer.

L'AFEAS réclame une reconnaissance tangible pour les personnes qui souhaitent se consacrer

à leur famille, particulièrement quand les enfants sont en bas âge ou qu'elles ont la responsabilité de personnes non autonomes. Actuellement, les mesures accordées par l'État ont privilégié les plus démunies d'entre elles: les femmes assistées sociales et les cheffes de familles monoparentales.



Quelques statistiques

Les statistiques, utiles pour décrire un état de fait et pour justifier des demandes, sont peu nombreuses pour décrire la réalité des travailleuses au foyer, ce qui n'est pas le cas de celles concernant les femmes sur le marché du travail rémunéré. Ces statistiques nous aident cependant à comprendre les modifications qui ont marqué les choix de vie des femmes au cours des dernières années.

Le nombre des femmes sur le marché du travail a progressé d'une manière constante depuis 40 ans. En fait, il a doublé pour l'ensemble des Canadiennes et triplé pour les femmes dont l'âge se situe entre 25 et 54 ans entre 1951 et 1986. Le taux de participation des Québécoises est légèrement inférieur à celui des Canadiennes. Il se situe à 53,1%.

On remarque que les femmes quittent de moins en moins le marché du travail pour s'occuper de leurs jeunes enfants. Il y a en effet 61,4% des mères d'enfants de moins de 6 ans qui travaillent et ce chiffre monte à 67% pour celles dont les enfants ont moins de 16 ans.

46,9% des femmes sont classées dans la population inactive. Lors des enquêtes menées par Statistique Canada, diverses raisons sont invoquées pour expliquer la non participation au marché du travail. Les soins aux enfants et les obligations familiales ne sont malheureusement pas du nombre des raisons proposées dans le questionnaire d'en-

quête. Il est intéressant de constater les différences dans les raisons fournies par les femmes et par les hommes.

Traditionnellement, les femmes choisissaient de travailler à temps partiel pour pouvoir se consacrer davantage à leur famille. Cette raison est de moins en moins invoquée pour justifier le choix de travailler à temps partiel. Celles qui sont dans cette catégorie de travailleuses le sont, faute d'avoir trouvé un emploi à temps plein.

Les statistiques qui suivent détaillent ces aspects.

Les personnes hors main-d'oeuvre ⁽¹⁾

Dans les enquêtes faites par Statistique Canada, les personnes hors main-d'oeuvre sont principalement les personnes aux études à plein temps, les personnes au foyer, les personnes retraitées, les travailleurs et travailleuses saisonniers en période de relâche qui ne cherchaient pas un travail, les personnes qui ne pouvaient travailler en raison d'une maladie chronique ou d'une incapacité, les chômeuses et chômeurs découragés ainsi que les personnes travaillant clandestinement. Statistique Canada utilise l'expression "population inactive" pour désigner les personnes hors main-d'oeuvre. Le tableau en bas de page détaille les motifs d'absence de la population active.

Le taux de participation des femmes à la main-d'oeuvre ⁽²⁾

L'année 1986 a marqué un tournant pour les femmes québécoises qui, pour la première fois, ont participé majoritairement à la main-d'oeuvre. Notons qu'au Canada cette participation majoritaire des femmes à la main-d'oeuvre a eu lieu dès 1981.

De 1951 à 1986, la proportion de femmes participant à la main-d'oeuvre est passée de 25,1% à 51,3%. Cette hausse s'est reflétée dans l'évolution des taux de participation des femmes de presque tous les groupes d'âge, particulièrement parmi celles âgées de 25 à 54 ans. Le taux de participation à la main-d'oeuvre de ces groupes ont, en effet, pratiquement triplé entre 1951 et 1986.

En 1988, le taux global de participation des femmes à la main-d'oeuvre était de 53,1% pour les Québécoises comparativement à 58,9% pour les Canadiennes hors Québec.

Motif d'absence	Femmes	Hommes
Maladie	2,7%	6,3%
Obligations personnelles	4,5%	0,0%
Fréquentation scolaire	4,2%	10,3%
Perte d'emploi ou mise à pied	9,8%	16,4%
Retraitée	2,6%	14,5%
Autres raisons	4,5%	3,1%
Absence du marché du travail durant les cinq dernières années	48,7%	37,6%
Aucune expérience de travail	23,0%	11,8%

La présence des mères sur le marché du travail ⁽³⁾

En 1990, 67% des mères d'enfants de moins de 16 ans et 61,4% des mères d'enfants d'âge préscolaire étaient sur le marché du travail comparativement à 35,4% et 30% en 1976. Depuis 1976, la tendance à la hausse dans l'activité des mères se maintient. D'une génération à une autre, on observe un profil de plus en plus continu de participation au marché du travail chez les mères de jeunes enfants. Celles-ci se retirent de moins en moins du marché du travail, interrompant moins souvent leur carrière.

Le travail à temps partiel

Au Québec, la proportion des travailleuses à temps partiel a considérablement augmenté, passant de 14,4% de la main-d'oeuvre féminine en emploi en 1976 à 22,6% en 1988.

En 1987 au Québec, 22,6% de la main-d'oeuvre féminine en emploi travaillait à temps partiel comparativement à 6,8% de la main-d'oeuvre masculine occupant un emploi pendant cette même année. La main-d'oeuvre féminine travaillant à temps partiel totalisait alors, 281 000 femmes. Elle était composée surtout de femmes de 25 à 44 ans (132 000) puis de femmes âgées de 15 à 24 ans (91 000), alors que les hommes travaillant à temps partiel (total: 114 000) étaient majoritairement âgés de 15 à 24 ans (72 000).

Alors qu'en 1976, 21,3% des femmes disaient travailler à temps partiel à cause d'obligations personnelles ou familiales, elles n'étaient plus que 11,8% en 1988 à donner ce motif. La proportion des femmes refusant de travailler à temps plein a également diminué depuis 1976 (37,8% en 1988 contre 34,5% en 1976).

Par ailleurs, les femmes invoquaient de plus en plus la pénurie de travail à temps plein comme raison du travail à temps partiel. En 1988, le tiers des femmes travaillant à temps partiel auraient travaillé à temps plein si ce type d'emploi avait été disponible. Enfin, en 1988 comme en 1976, une femme sur cinq, travaillant à temps partiel, étudiait.

L'orientation de l'Aféas

L'AFEAS supporte les démarches d'autonomie entreprises par les femmes qu'elles soient au foyer ou en emploi. Elle fait la promotion de la solidarité entre les femmes, rejetant toute division qui ne saurait être profitable.

Demander des avantages pour reconnaître le travail effectué au foyer ne signifie pas vouloir pénaliser ou diminuer les avantages destinés aux travailleuses et aux travailleurs rémunérés. Toutes les mesures accordées par l'État sont défrayées par les contribuables qui paient des impôts et des taxes. Couples au travail, couples où il y a une personne au foyer, célibataires, tous contribuent pour des mesures fort variées accordées à différentes clientèles : assurance-chômage, allocations familiales, garde-

ries, aide sociale, rentes de retraite, subventions aux entreprises, etc...

Dans ses démarches pour faire reconnaître la valeur sociale du travail au foyer, l'AFEAS réclame de l'État des avantages tangibles et un soutien concret. C'est un choix que les gouvernements doivent faire. Le marché de l'emploi n'offre pas une place pour chacun, les garderies sont insuffisantes, les politiques gouvernementales favorisent le retour dans leurs familles des personnes âgées, malades, non autonomes. L'Etat ne peut compter sur les personnes au foyer pour dispenser ces services aux dépens de leur cheminement professionnel et de leur sécurité financière.



La stratégie de l'Aféas

Les résolutions de l'AFEAS, destinées à faire reconnaître la valeur du travail au foyer, forment désormais un ensemble plus logique, qui couvrent divers aspects tels les services en cas de maladie, l'accès à la Loi sur les accidents de travail, la rémunération pour les soins, des programmes de formation, etc...

Elles précisent les demandes déjà formulées et proposent les modalités d'application. Elles seront ainsi plus faciles à réclamer. Trois (3) définitions établissent d'abord la base du dossier et 19 résolutions constituent désormais l'ensemble des demandes de l'AFEAS pour reconnaître le travail au foyer.

Dans ses interventions futures, l'AFEAS continuera à revendiquer, selon les occasions offertes, les demandes qui représentent la volonté des membres sur ce thème. Cependant, l'AFEAS mettra désormais de l'avant une demande à la fois, en commençant par celle qui s'adapte le mieux au contexte et qui semble la plus réalisable à court

terme. Cette résolution fera l'objet d'implication active des membres, aux trois paliers de l'association.

Ce choix a été fait pour éviter la démobilitation des membres qui ont l'impression que le dossier piétine. Il est de plus impossible de véhiculer toutes les résolutions existantes en même temps, comme il est impensable qu'elles obtiennent toutes satisfaction immédiatement. L'association priorisera ses demandes et proposera des actions simples, réalistes, plus faciles à réaliser par les membres aux trois paliers de l'association et cela, pour répondre aux vœux exprimés lors du congrès d'orientation de notre association, en 91.

C'est ainsi, qu'en tenant compte du contexte économique et social, l'AFEAS a choisi de mettre d'abord de l'avant une demande réclamant un crédit d'impôt remboursable pour les mères ou les pères qui gardent leurs enfants à la maison, **priorité d'action pour l'année 92-93**. Elle est expliquée en détail dans la 2^{ème} partie du présent dossier.

Le Forum "Rendre visible le travail invisible"

Le 3 juin 92, l'AFEAS tenait ce FORUM à Québec, pour dévoiler sa vision actuelle du dossier. Première activité de sa nouvelle stratégie, le FORUM a réuni 250 personnes.

C'étaient des membres de l'AFEAS, des représentantes et des représentants d'autres associations du Québec : Association des femmes collaboratrices, Cercle des fermières, Fédération des femmes du Québec, Femmes en agriculture, etc. Des participantes, membres de la Fédération des Dames de l'Acadie se sont même déplacées du Nouveau-Brunswick pour pouvoir être des nôtres. Plusieurs intervenantes et intervenants pouvant contribuer à l'avancement du dossier étaient présents, représentant divers ministères et organismes, répondantes à la condition féminine dans les diocèses, personnel des cabinets de ministres concernés par nos résolu-

tions: Condition féminine, Santé sécurité au travail, Éducation, Statistique Canada, etc...

Le FORUM a permis de se familiariser avec l'évolution du travail au foyer. On y a présenté un aperçu des mesures sociales pouvant reconnaître son apport social. Les méthodes pour comptabiliser le travail au foyer dans le produit national brut y ont été explorées. La conférencière invitée, Krishna Ahoja-Patel, a fait comprendre le lien qui unit toutes les femmes à travers le monde en présentant le cheminement d'une résolution réclamant l'inclusion du travail non rémunéré dans les systèmes de comptabilité nationale, résolution adoptée par l'ONU, en 1985.

Le FORUM a démontré l'implication toujours active de l'AFEAS pour faire progresser la reconnaissance du travail invisible des femmes.



Les prises de position

Les prises de position de l'AFEAS dans le dossier comporte désormais 3 définitions de base et 19 résolutions. Des 75 résolutions répertoriées pour révision, plusieurs ont été reclassifiées dans d'autres dossiers qui les concernent davantage: aide sociale, pension, garde des enfants, etc... D'autres résolutions, périmées à cause de changements législatifs, ont été éliminées. Certaines ont été conservées dans leur texte original, d'autres ont été reformulées et précisées. Quelques nouvelles propositions ont été formulées par le comité. Elles ont été soumises à l'approbation de l'assemblée générale d'août 92.

Les définitions

Elles constituent la base du dossier. Elles justifient les raisons de nos demandes. Même si,

dans le travail au foyer, on parle toujours de l'amour d'une mère pour son enfant, d'une fille pour sa mère malade ou son grand-père aveugle, les termes choisis pour présenter nos demandes, sont différents. Il est pourtant toujours question de générosité, de don de soi, de dévouement et de responsabilités familiales. Ces sentiments ont cependant été traduits autrement en vue d'obtenir les avantages souhaités.

Les termes retenus sont ceux utilisés par les interlocuteurs à qui nos résolutions seront présentées. Ils correspondent aux fonctions équivalentes dans le cadre du travail rémunéré qui sert de référence à nos réclamations. On parle donc de garde des enfants, de soins dispensés aux personnes non autonomes.

Le travail au foyer

La fonction de reproduction, les soins et l'éducation des enfants, la prise en charge des personnes non autonomes s'ajoutent aux tâches plus "domestiques" pour former ce qu'on appelle le travail au foyer.

L'étude du Conseil du statut de la femme (1983) réalisée par Louise Vandelac sur la production domestique démontre l'évolution du travail au foyer. Il a été d'abord largement salarié, surtout dans les classes aisées. Peu à peu, l'amour maternel, romantique et conjugal ont servi d'alibi pour que les femmes assument dans leur foyer et sans rémunération, le travail domestique. Ainsi, c'est à la fin du siècle dernier qu'en France et en Angleterre, on a commencé à assister au départ des domestiques remplacées par les maîtresses de maison, à la production, par le marché, d'un certain nombre de biens autrefois produits par la famille (vêtements manufacturés, conserves, etc...), ainsi qu'au développement d'offre de services personnels par experts et spécialistes (développement accéléré de la médecine, de la puériculture, de la psychologie, etc...). Si les femmes au foyer ont perdu certaines activités traditionnelles (tissage, couture, etc...) elles se sont vues imposer une série de nouvelles activités de plus en plus déqualifiées, parcellaires et dépendantes du marché (administration, transport, courses, etc...) qui, au fil des ans, seront présentées comme activités de consommation, voire de loisir..."⁽⁵⁾

Même si la nature du travail au foyer a évolué, on constate qu'il ne diminue pas. Ce n'est pas sans raison qu'on dit qu'à l'échelle mondiale, les femmes qui assument le travail au foyer, souvent en plus de leur travail rémunéré, fournissent les deux-tiers des heures de travail même si elles ne reçoivent que 10% des revenus et possèdent moins de 1% de la propriété (Mair, 1980).

Deux aspects bien distincts constituent le travail au foyer: l'aspect privé et l'aspect social.

L'aspect privé

C'est celui de la production domestique de biens et services entre personnes autonomes: entretien du foyer, des vêtements, confection des repas, courses, etc... Ces tâches sont faites pour soi-même ou au bénéfice de personnes autonomes: le conjoint, les grands enfants, d'autres adultes.

Qu'on soit au foyer ou en emploi, chaque personne devrait normalement être responsable de l'exécution de ces tâches. Pourtant, ce sont les femmes qui les accomplissent le plus souvent. On pense au couple formé par l'homme pourvoyeur et la travailleuse au foyer ou encore, dans les couples où les deux conjoints ont un emploi, à la femme qui accomplit la plus grande partie des tâches domestiques. C'est pourquoi il revient aux personnes qui en profitent de reconnaître le travail accompli. Des ententes privées devraient manifester la satisfaction réciproque des partenaires en cause. Elles peuvent prendre différentes formes: allocation pour dépenses personnelles, REER au nom de la conjointe, journées-vacances, etc... Les femmes ont souvent de la difficulté à demander et négocier des avantages avec leur partenaire, en retour de leur travail.

L'AFEAS ne doit pas se contenter de réclamer des mesures de la part des gouvernements. Elle se doit de poursuivre la sensibilisation auprès de ses membres afin de les habiliter à ce genre de négociations.

Une mesure comme la création et le partage du patrimoine familial permet cette reconnaissance entre les époux. Dans ce cas, c'est l'État qui a obligé les époux à un partage des biens dits "familiaux", mesure avantageuse pour les personnes au foyer qui ne s'applique pas cependant aux conjoints de fait. L'AFEAS ne compte pas mettre davantage l'État à contribution pour les services d'ordre privé échangés dans un ménage entre personnes autonomes.

L'aspect social

L'aspect social du travail au foyer comprend la production domestique de biens et services à l'intention des enfants et des personnes non autonomes. Il concerne plus spécifiquement le rôle parental: mettre les enfants au monde, les éduquer, les garder, voir à leur entretien et le rôle de dispensatrice ou dispensateur de soins aux personnes en perte d'autonomie qu'elles soient malades, âgées, invalides ou autres. Ces responsabilités et les services qui sont dispensés bénéficient aux personnes qui les reçoivent, mais également à l'ensemble de la société parce qu'ils évitent la mise en place de services collectifs coûteux, garderies, centres d'accueil, etc... On peut constater que les femmes d'aujourd'hui continuent de jouer le rôle qui a été aussi celui des femmes des générations précédentes vis-à-vis les enfants et les autres personnes qui ont besoin de soutien.

Dans l'aspect social, le travail au foyer n'a pas diminué non plus. "De nombreuses institutions telles les écoles, les hôpitaux, les services sociaux, les foyers d'accueil, les centres de réadaptation, etc., ont profondément transformé la famille et le travail domestique en prélevant une bonne partie des tâches. Toutefois, cette prise en charge demeure partielle et elle secrète en retour de nouvelles activités domestiques. Ainsi, les services de garde ne répondent qu'au dixième des besoins et les mécanismes de prise en charge para-scolaire sont peu développés... Par ailleurs, les activités d'éveil, de soutien, d'encadrement, de formation complémentaire exigées des parents sont multipliées et on exige leur participation à de nombreuses instances. La plupart des services de l'Etat impliquent des tâches administratives multiples, des heures d'attente pour consultations diverses, du travail bénévole. Ces tâches sont plus ou moins lourdes selon la conjoncture économique puisque les coupures budgétaires ont alors pour effet de repousser ces services dans la sphère domestique"⁽⁶⁾.

Actuellement, les services de soutien aux familles sont à peu près inexistantes et le développement des services de garde est ralenti. On

désinstitutionnalise, c'est-à-dire que faute d'investissements et suite à des coupures, les ressources et les institutions ne suffisent plus pour répondre aux besoins. On remet aux familles la responsabilité des personnes âgées, malades, des enfants handicapés, des personnes dont la santé mentale est déficiente. Le gouvernement présume et prend pour acquis que les familles sont en mesure d'en prendre soin, sans leur offrir de soutien ou d'aide pour alléger leurs responsabilités, mettant ainsi en péril leur propre santé et le bon fonctionnement des familles impliquées.

Le ministère de la Santé annonce son intention d'élaborer davantage les services de maintien à domicile. Il ne faut donc pas penser que le phénomène de la désinstitutionnalisation sera bientôt renversé. C'est le plus souvent la travailleuse ou le travailleur au foyer qui seront appelés à dispenser les soins aux personnes non autonomes et qui devraient obtenir des compensations pour ce rôle.

C'est la reconnaissance de l'aspect social du travail au foyer que revendique l'AFEAS. C'est pour les services rendus dans ce cadre, souvent à la place des institutions publiques, que l'AFEAS utilisera les termes de gardienne et gardien d'enfants et dispensatrice et dispensateur de soins. Ces termes sont ceux qu'utilisent les intervenants dans les institutions qui les dispensent et dans les ministères concernés. Ils sont également mis de l'avant par des organismes comme l'Institut Vanier de la famille.

La travailleuse, le travailleur au foyer

Selon l'appellation adoptée à l'AFEAS, il est important de préciser que la personne qui exécute le travail au foyer, dans ses aspects privé ou social porte le nom de travailleuse ou travailleur au foyer. Depuis son adoption, des représentants de ministères et d'autres organismes, du personnel politique et des élus aux divers paliers de gouvernements ont adopté l'usage de cette appellation, même si l'Office de la langue française ne l'a jamais reconnue.

Les femmes ou hommes qui ont un emploi rémunéré et qui font aussi leur entretien, leurs repas,

qui élèvent leurs enfants sont-ils des travailleuses ou travailleurs au foyer? La définition propose que cette appellation soit réservée à celles et ceux qui n'ont pas accès aux mesures sociales rattachées au travail rémunéré ou accordées aux personnes salariées. Ce terme, bien connu des membres AFEAS, suscite cependant une certaine ambiguïté dans la population qui y comprend davantage une allusion à l'aspect privé du travail au foyer. C'est pourquoi, le comité préconise plutôt la mise en évidence du rôle social, celui de *mère ou père, dispensatrice ou dispensateur de soins et services* pour le cheminement des résolutions.

Les mesures sociales seront réclamées en fonction de l'âge des enfants ou du degré d'autonomie des personnes à charge selon le modèle suivant:

a) *selon l'âge des enfants:*

- 0 à 6 ans = temps plein;

- 6 à 12 ans = 2/3 du temps;

- 12 à 18 ans = 1/3 du temps;

b) *selon le degré d'autonomie des personnes à charge, confirmé par une autorité reconnue.*

Il est facile de prouver l'âge des enfants par l'acte de naissance. Le degré d'autonomie devra être confirmé par un intervenant, médecin ou autre. Les mesures seront réclamées partiellement ou entièrement selon ces critères. Ce choix tiendra ainsi compte de l'attention qui est fournie, du degré de disponibilité exigé, de la présence requise des travailleuses et travailleurs au foyer qui prennent soin des enfants ou qui dispensent des services et des soins aux personnes non autonomes.

Le lieu du travail au foyer

Pour certaines demandes faites par l'AFEAS, il s'avère utile de préciser le lieu du travail au foyer, par exemple pour la résolution demandant la couverture des travailleuses et travailleurs au foyer par la Loi sur les accidents de travail, etc...

Le travail au foyer ne se limite pas à la résidence familiale. Il s'étend à tous les endroits où s'accomplit le travail: au quartier, à l'école, au parc, au centre commercial, à la piscine municipale, au bureau du médecin, etc...

1. Travail au foyer

L'AFEAS recommande que le *travail au foyer* se définisse comme suit:

- ♦ la fonction de reproduction, les soins et l'éducation des enfants, la prise en charge des personnes non autonomes et les tâches domestiques. Deux aspects distincts sont identifiés:
 - l'aspect privé est celui de la production domestique de biens et services entre personnes autonomes: entretien du foyer, des vêtements, confection des repas, courses, etc...;
 - l'aspect social qui comprend la production domestique de biens et services à l'intention des enfants et des personnes non autonomes. Il concerne plus spécifiquement le rôle parental: mettre les enfants au monde, les éduquer, les garder, voir à leur entretien et le rôle de dispensatrice ou dispensateur de soins aux personnes en perte d'autonomie, qu'elles soient malades, âgées, invalides ou autres.

2. Travailleuse, travailleur au foyer

L'AFEAS recommande que la *travailleuse ou le travailleur au foyer* se définisse comme suit:

- ♦ la personne qui effectue le travail au foyer dans ses aspects privé et social et qui n'a pas accès aux mesures sociales rattachées au travail rémunéré ou accordées aux personnes salariées.

On distingue 2 catégories de travailleuses ou travailleurs au foyer remplissant une fonction sociale:

- ♦ la mère ou le père qui assume elle-même ou lui-même la garde des enfants;

- ♦ la dispensatrice ou le dispensateur de soins auprès de personnes en perte d'autonomie.

Les mesures reconnaissant l'aspect social du travail au foyer sont réclamées en fonction:

a) de l'âge des enfants:

- 0 à 6 ans = temps plein;
- 6 à 12 ans = 2/3 du temps;
- 12 à 18 ans = 1/3 du temps;

b) du degré d'autonomie des personnes à charge, confirmé par une autorité reconnue.

3. Lieu du travail au foyer

L'AFEAS recommande que le lieu du travail au foyer se définisse comme suit:

- ♦ la maison est le lieu central du travail au foyer; ce dernier s'étend également à l'ensemble des endroits où s'accomplit le travail: au quartier, à l'école, au parc, au centre commercial, à la piscine municipale, au bureau du médecin, etc...

Les résolutions

Les résolutions réclament un ensemble de mesures qui reconnaîtraient de façon presque idéale la valeur sociale du travail au foyer. Elles en cernent les divers aspects. Elles ont été rédigées en se référant au cadre du travail rémunéré. L'AFEAS souhaite que les travailleuses au foyer soient reconnues au même titre que les autres travailleuses et travailleurs et ce, à l'aide de mesures très concrètes.

Les mesures sociales

Elles concernent entre autres l'accès aux mesures, la rémunération pour les soins aux personnes non-autonomes, des mesures de remplacement en cas de maladie ou de compensation en cas d'accident de travail. Elles réclament des programmes de formation et la reconnaissance de l'égalité des conjoints. Parce que les allocations familiales

constituent une reconnaissance sociale des parents, l'AFEAS réclame le maintien du principe de leur universalité. Les demandes tiennent compte des changements qui seront apportés au traitement des couples en unions de fait et vis-à-vis les allocations accordées pour les enfants. Pour mieux protéger les travailleuses au foyer, des congés parentaux et des services de garde sont demandés.

4. Accès aux mesures sociales

- ♦ Que les gouvernements rendent accessibles aux travailleuses et travailleurs au foyer la totalité des mesures sociales rattachées au travail rémunéré ou accordées aux personnes salariées (RRQ, normes du travail, etc...).

5. Rémunération pour les soins

- ♦ Que les dispensatrices et les dispensateurs de soins soient rémunérés pour les soins dispensés aux personnes en perte d'autonomie.

6. Congés de maladie

En cas de maladie

- ♦ que la travailleuse ou le travailleur au foyer ait accès à des services de dépannage et de remplacement pour les soins donnés aux enfants et aux personnes en perte d'autonomie sous sa responsabilité;
- ♦ en cas d'absence de ces services, qu'elle ait droit au remboursement du coût de remplacement de ces services.

7. Accident de travail

Que la Loi sur les accidents de travail soit amendée afin que les travailleuses et les travailleurs au foyer qui s'occupent d'enfants ou de personnes non autonomes soient couvertes(erts) par cette Loi;

- ◆ qu'on élabore une formule de financement conjointe;
- ◆ qu'on reconnaisse certains types d'accidents et de maladies professionnelles du travail domestique (l'AFEAS élaborera une description des tâches accomplies au foyer en corollaire avec les descriptions acceptées pour un travail rémunéré équivalent);
- ◆ qu'on élabore des formules permettant d'indemniser les travailleuses et travailleurs au foyer en cas d'incapacité.

8. Programmes de formation

- ◆ Que la travailleuse ou le travailleur au foyer ait accès à des stages organisés par la Commission de formation professionnelle lorsque ces personnes veulent réintégrer le marché du travail.

9. Egalité des conjoints

- ◆ Dans la situation des couples bénéficiant de l'aide sociale, que la reconnaissance de la travailleuse ou du travailleur au foyer s'effectue par l'émission de 2 chèques partageant également le montant de la prestation.

10. Accès aux avantages et responsabilités pour les conjoints de fait

- ◆ Que les couples en union de fait reconnus au niveau de la fiscalité aient accès à tous les avantages fiscaux et autres mesures sociales accordés aux couples mariés et qu'ils soient liés par les mêmes responsabilités (partage du patrimoine familial, pension alimentaire, etc...).

11. Allocations familiales

- ◆ Que les gouvernements fédéral et québécois reconnaissent le soutien aux enfants par le versement d'allocations familiales universelles.
- ◆ Que le gouvernement québécois exempte d'impôts les allocations familiales.
- ◆ Que les allocations familiales soient attribuées spécifiquement à chaque enfant. Lorsqu'il n'est plus éligible à cause de son âge, que ce soit le montant de cette allocation spécifique qui soit retranchée.
- ◆ Que le gouvernement fédéral abandonne la réclamation des allocations versées pour les enfants dans la déclaration d'impôt, quel que soit le revenu familial et le nombre d'enfants.

12. Congés parentaux

- ◆ Que l'AFEAS demande au Gouvernement québécois d'implanter le régime de congés parentaux tel que recommandé par le Conseil du statut de la femme qui propose entre autres une allocation universelle de maternité.

13. Services de garde

- ◆ Que le Gouvernement québécois développe le réseau de haltes-garderies afin de répondre aux besoins des travailleuses et travailleurs au foyer. La contribution financière demandée au parent sera établie en fonction des critères en vigueur dans les services de garde.
- ◆ Que le Gouvernement accorde au parent, pour chaque enfant qu'il garde, une subvention égale à celle qu'il verse à la garderie pour une place/ enfant.

La fiscalité

Les résolutions de ce thème sont moins nombreuses et réclament un crédit d'impôt universel, le remboursement des divers crédits d'impôt et le respect de l'équité horizontale. C'est dans ce thème qu'a été retenue la priorité 92-93: une exemption pour frais de garde au parent au foyer qui garde son ou ses enfants à la maison. Cette demande met en évidence le rôle parental, aspect social du travail au foyer.

L'exemption pour frais de garde est actuellement offerte aux parents qui ont un emploi rémunéré et qui peuvent produire un reçu pour les frais de garde de leur enfant. Ceux qui ne peuvent remplir cette dernière condition, parce que leur gardienne refuse d'émettre un reçu, en sont cependant privés. Les inconvénients du travail au noir sont réels et l'AFEAS se penchera sur cet aspect dans un prochain dossier d'étude.

Par les résolutions concernant la fiscalité, l'AFEAS vise la reconnaissance des travailleuses et des travailleurs au foyer comme personnes à part entière par la société.

14. Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde

- ♦ Que les gouvernements fédéral et québécois élargissent l'éligibilité à l'exemption pour frais de garde au père ou à la mère qui garde son ou ses enfants à la maison.
- ♦ Qu'ils transforment cette exemption en un crédit d'impôt remboursable à cette personne.

15. Crédit d'impôt universel

- ♦ Que les gouvernements fédéral et québécois accordent un crédit d'impôt remboursable et universel à toute personne de 18 ans et plus en guise de remplacement des exemptions personnelles et de conjoints.

16. Crédits d'impôt remboursables

- ♦ Que les gouvernements fédéral et québécois révisent leurs systèmes fiscaux de façon à remplacer le principe des exemptions d'impôt par un principe de crédits d'impôt uniformisés et remboursables s'il y a lieu, à la personne concernée.

17. Equité horizontale

- ♦ Que les gouvernements fédéral et québécois ajustent leurs taux d'imposition afin que le couple à un revenu ne paie pas plus d'impôt que le couple à deux revenus.

Les régimes de retraite

L'intégration au RRQ a toujours été chère au coeur des membres AFEAS. Force est de reconnaître que cette mesure est actuellement sans issue. C'est pourquoi le comité croit que si nous pouvons faire accepter le principe de la participation volontaire des travailleuses au foyer qui peuvent cotiser, ce serait déjà une grande victoire. Il s'agirait ensuite de réclamer, à plus long terme, l'intégration pour toutes les travailleuses au foyer. Le comité préconise l'octroi de crédits de rentes pour les travailleuses et travailleurs au foyer ainsi qu'une bonification des régimes publics de rentes.

18. Participation des travailleuses et travailleurs au foyer au RRQ/RPC

- ♦ Que les travailleuses et les travailleurs au foyer aient le droit de contribuer au Régime des rentes du Québec jusqu'à une contribution maximale équivalente au salaire industriel moyen canadien.

19. Crédits de rente pour les travailleuses au foyer

- ♦ Qu'on accorde aux travailleuses et aux travailleurs au foyer des crédits de rente équivalents à la période d'exclusion accordée aux travailleuses sur le marché de l'emploi.

20. Bonification du RRQ/RPC

Que les régimes publics de rentes (RRQ/RPC) soient améliorés par:

- ♦ une hausse du maximum des gains admissibles à 150% du salaire industriel moyen (le MGA est actuellement = au SIM).
- ♦ une augmentation des rentes versées par le RRQ/RPC pour qu'elles atteignent 50% des revenus d'avant la retraite plutôt que le 25% actuel.

Le produit national brut et le recensement

Ces résolutions recommandent l'intégration du travail au foyer dans le calcul du produit national brut ainsi que l'inscription des travailleuses et travailleurs au foyer lors des enquêtes pour le recensement. Ces sujets ont fait l'objet d'une résolution adoptée en 1985 lors de la Conférence mondiale de la Décennie des femmes des Nations Unies, tenue à Nairobi et à laquelle a participé l'AFEAS. Elle a été entérinée par les pays membres, dont le Canada. Le FORUM *Rendre visible le travail invisible* a permis de faire le point sur le cheminement de cette résolution.

Références

- (1) Messier, Suzanne, *Les femmes, ça compte*, CSF, Québec, 1984, tableau 1309. Statistique Canada, *La population active*, déc. 1987, cat. 71-001 mensuel, tableau 101.
- (2) Messier, Suzanne, *Les femmes, ça compte*, CSF, Québec 1984, tableau 1003. Statistique Canada, Recensement du Canada 1986.
- (3) Secrétariat à la famille.
- (4) Messier, Suzanne, *Les femmes, ça compte*, CSF, Québec, 1984, tableau 1201. Statistique Canada, Moyennes annuelles de la population active 1981-1988.
- (5) Vandelac, Louise, *La production domestique*, CSF, document-synthèse, 1983.
- (6) Ibid (5)

21. Produit national brut

- ♦ Que nos gouvernements reconnaissent la valeur du travail au foyer en l'intégrant au produit national brut.

22. Recensement

- ♦ Que l'AFEAS fasse des pressions auprès de Statistique Canada afin que dans son questionnaire de recensement apparaisse une case "travailleuse ou travailleur au foyer" et que l'AFEAS incite toutes les travailleuses et travailleurs au foyer à s'inscrire au bureau de Statistique Canada afin de rendre plus justes les statistiques portant sur les travailleuses(eurs) au foyer non salariées(és).

Conclusion

Le dossier **TRAVAIL AU FOYER** a été principalement défendu par l'AFEAS. Elle en a fait son cheval de bataille pendant de nombreuses années. Après en avoir fait la révision, il est maintenant nécessaire pour toutes les membres, dans les AFEAS locales, de se ré-approprier ce dossier, d'en saisir le nouvel esprit de façon à le défendre avec les bons arguments. La priorité d'action 92-93 fournit l'occasion de faire valoir notre solidarité. C'est l'occasion d'unir nos efforts pour obtenir ensemble un avantage nouveau, réel, qui reconnaît l'aspect social du travail au foyer. **Si l'AFEAS ne défend pas les travailleuses et les travailleurs au foyer, qui le fera?**

Priorité d'action 1992-1993

L'AFEAS réclame une mesure pour la garde des enfants

La demande de l'AFEAS

L'AFEAS demande aux gouvernements québécois et le réclamera aussi du gouvernement fédéral, de reconnaître le rôle social assumé par le parent au foyer vis-à-vis la garde de ses enfants et de leur apporter un soutien réel et tangible pour ce rôle.

- ♦ L'AFEAS réclame l'éligibilité à l'exemption pour frais de garde à la mère ou au père qui garde son ou ses enfants à la maison. Elle réclame de plus, la transformation de cette exemption en un crédit d'impôt remboursable à cette personne.

Les parents qui travaillent réclament l'exemption d'impôt pour frais de garde en faisant leur rapport d'impôt. Nous réclamons que le droit à cette exemption s'étende au parent au foyer. La mesure existe déjà, la demande de l'AFEAS ne bouleverse donc pas tout le système fiscal. Elle a été jugée comme une demande réaliste et réalisable à court terme, justifiant le fait d'en faire notre priorité d'action.

Des arguments pour justifier cette demande

L'importance des enfants pour une société

On se souvient du vent de panique qui a secoué nos dirigeants lorsqu'ils ont pris connaissance de la baisse dramatique du taux de natalité au Québec. C'est d'ailleurs pour réagir à cette situation que des mesures natalistes, comme les allocations de naissance, ont été offertes aux parents démontrant ainsi l'importance du remplacement de la population, pour les gouvernements et la société.

Le coût d'un enfant

Nos gouvernement oublie malheureusement que les enfants grandissent vite. Avec eux grandis-

sent aussi les besoins. On a évalué qu'il en coûte 100 000\$ en frais de base, tels l'habillement, l'alimentation, l'hébergement, le transport, etc.. Pour un enfant, de sa naissance jusqu'à ce qu'il vole de ses propres ailes, vers la vingtaine ou un peu moins (*Girard Michel, Questions d'argent, La presse, 30 septembre 1988*). Comment des adultes, dans le contexte actuel peuvent-ils se décider à mettre des enfants au monde?

La diminution de l'aide gouvernementale

Pourtant, quelle contribution nos gouvernements apportent-ils aux parents? Des allocations familiales et des crédits d'impôts de plus en plus symboliques, qui sont versés à un nombre toujours plus restreint de familles. Dans le discours du budget d'avril 92, le gouvernement fédéral annonçait un réaménagement de son aide aux familles dans ce sens. Au Québec, le gouvernement verse aux parents des allocations de naissance reconnaissant ainsi sa volonté de les aider. Pourtant, dans une politique vraiment familiale, son aide devrait s'étendre à la garde des enfants. Le besoin de soutien financier des parents ne se limite pas à la naissance et aux premières années de l'enfant.

L'absence de soutien à la garde des enfants pour les parents au foyer

Parmi les mesures offertes, on retrouve de l'aide pour la garde des enfants: garderies publiques, subventions aux parents, exemptions d'impôts. Ces mesures sont indispensables, mais réservées aux parents qui travaillent. Elles reconnaissent le rôle parental d'une manière tangible. Pourtant, il existe toujours des couples où la mère et quelquefois le père, reste à la maison pour s'occuper de ses jeunes enfants. En plus de ne pas avoir accès aux garderies, les places étant très limitées, ni à d'autres

ressources, le rôle de gardienne ou gardien de ses enfants n'est ni reconnu, ni soutenu par les gouvernements. En assumant cette responsabilité, le parent, gardien de ses enfants, évitera l'augmentation des besoins en services publics de garde, permettant ainsi aux gouvernements de réaliser de sérieuses économies. Pour l'exercer cependant, la personne y négligera souvent son cheminement professionnel et y risquera sa sécurité financière. Une allocation de disponibilité a déjà existé qui reconnaissait, fort modestement, la mère au foyer pour la garde de ses enfants. Le versement de cette allocation a été aboli. Aucune mesure ne reconnaît actuellement la garde des enfants par le parent au foyer. C'est une lacune de taille, notre meilleur argument!

Pourquoi un crédit d'impôt?

Les exemptions d'impôt ont l'effet d'avantager les contribuables ayant les plus hauts revenus. En effet, à mesure que les revenus s'élèvent, l'exemption a de plus en plus de valeur. L'AFEAS réclame déjà, depuis 1987, la transformation de toutes les exemptions en crédits d'impôts uniformes quel que soit le niveau du revenu et ce, dans un souci d'équité, afin que les personnes ayant des revenus moins élevés ne soient pas désavantagées. Nos gouvernements, le fédéral surtout, a déjà d'ailleurs transformé la majorité des exemptions en crédits d'impôts, la tendance va dans ce sens.

Pourquoi un crédit d'impôt remboursable?

Le crédit d'impôt est habituellement accordé au contribuable qui gagne un revenu et produit un rapport d'impôt. Le crédit d'impôt diminue alors le montant d'impôt à payer calculé dans le rapport. Dans le cas présent, nous demandons que le crédit ne serve pas à diminuer le montant d'impôt à payer du contribuable, mais qu'il soit remboursé comme une allocation.

Nous arrivons maintenant à la partie la plus difficile à obtenir de nos gouvernements. Que le crédit d'impôt ne soit pas versé au contribuable qui

paie l'impôt mais à la personne qui garde son ou ses enfants à la maison, ce qui veut dire à sa conjointe, la mère qui effectue la garde, même si ce n'est pas elle qui gagne le revenu et produit le rapport d'impôt. Une première étape de l'obtention de notre demande pourrait être l'obtention d'un crédit d'impôt pour la garde des enfants quand un des conjoints reste à la maison. Il faudra alors poursuivre nos démarches pour obtenir que ce crédit, sous forme de crédit d'impôt ou d'allocation, revienne à la personne même qui effectue la garde.

Les raisons du choix de l'AFEAS

L'AFEAS a choisi cette demande pour reconnaître le rôle parental, fonction sociale du travail au foyer. Elle est apparue comme une mesure susceptible de rallier l'opinion publique. La mesure existe déjà, l'AFEAS demande en fait que plus de parents puissent s'en prévaloir. Les besoins des familles sont légitimes, reconnus et nos gouvernements peuvent y être sensibles si on leur en démontre la nécessité.

Dans sa nouvelle stratégie, l'AFEAS met de l'avant une mesure à la fois, jusqu'à l'obtention d'une réponse. Temporairement, nous mettons de côté l'accès au RRQ par exemple, qui n'a pas de chance actuellement de progresser et nous réservons pour d'autres étapes, les résolutions réclamant entre autres, l'accès à la Loi sur les accidents de travail ou les indemnités en cas de maladie. Le contexte économique et social doit être pris en considération. La stratégie de l'AFEAS sera d'ailleurs constamment évaluée et corrigée au besoin.

La pétition

Pour appuyer sa demande, l'AFEAS doit démontrer qu'elle correspond à un besoin et qu'elle est réellement souhaitée par la population. C'est pour faire cette preuve que l'association a décidé de faire circuler une pétition.

Il est donc important de recueillir le plus de noms possible pour convaincre le gouvernement du bien-fondé de notre demande. On dit qu'à l'Assemblée nationale, où sont déposées les pétitions adressées au gouvernement du Québec, une pétition doit comporter au moins 10 000 signatures pour être significative. Il va sans dire que plus il y a de noms, plus les chances d'obtenir ce qui est demandé s'accroissent. L'AFEAS vise par conséquent un nombre de signatures beaucoup plus élevé que le 10 000.

C'est la présidente provinciale de l'AFEAS, Jacqueline Martin, qui a donné le mot d'ordre lors du lancement officiel de la pétition, au FORUM, *Rendre visible le travail invisible*. Elle a proposé que chaque membre de l'AFEAS relève le défi de faire signer une feuille de pétition qui comporte 30 possibilités de signatures. Multiplier par 25 000 membres, quel résultat fantastique ce serait: 750 000 noms.

Pas de doute que le gouvernement au complet, députés et ministres pourraient difficilement refuser notre demande. Les politiciens oublient rarement la fragilité de leur fonction et que les signataires d'une pétition sont autant d'électeurs et d'électrices, qui auront à voter un jour pour reconduire leur mandat.

Il est donc particulièrement important de solliciter le plus de personnes possible pour endosser notre demande. Les organismes familiaux, les parents de jeunes enfants, sont des alliés importants.

Les règles d'une pétition

Il est nécessaire d'observer à la lettre les règles d'une pétition. L'enjeu est décisif, sinon, la feuille de pétition est rejetée.

1. Chaque feuille de pétition doit reproduire le texte complet de la demande. C'est pourquoi, nous demandons de faire des photocopies de la pétition déjà préparée par l'AFEAS, elle présente ce texte. Une

reproduction en est donnée à la page couverture de ce dossier. Si vous ne l'avez pas en main, demandez en une copie à votre agente de liaison. Vous pourrez ensuite en faire autant de photocopies que vous le désirez.

2. Le nom de chaque personne doit être signé à la main et non en écriture script. La signature de la personne doit être sui vie de son adresse au complet: numéro et nom de rue, nom de la ville, code postal,

Une semaine après le lancement officiel de la pétition, au FORUM du 3 juin, une première feuille de pétition ayant 30 signatures, était retournée au siège social. Malheureusement, ces 30 personnes n'ont pas noté leur adresse. Cette feuille n'a donc aucune valeur pour nous, elle sera rejetée lors du dépôt. Les personnes ont fait cette action en pure perte. Quel dommage...

3. Les feuilles de pétition qui seront retournées au siège social doivent comporter les signatures originales. Il n'est donc pas possible de faire parvenir des photocopies des signatures mais bien les feuilles mêmes qui ont été signées.

4. Les délais de retour de la pétition doivent être respectés. La date de retour demandée pour la présente pétition est fixée au 20 novembre 1992, au siège social de l'AFEAS, 5999, de Marseille, Montréal, H1N 1K5. L'association organisera le dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale en tenant compte de cette date. Il est donc important que toutes les feuilles soient retournées pour cette date, si l'on veut qu'elles soient incluses dans le dépôt qui sera fait par l'AFEAS.

La dernière expérience de l'AFEAS a été désolante vis-à-vis cette règle. Après le dépôt de la pétition, une région a fait parvenir plus de 2 000 signatures. Elles n'ont été d'aucune utilité, le dépôt étant déjà fait à l'Assemblée nationale. Que d'énergies et de bonne volonté gaspillées en pure perte, une fois encore...

5. Toute personne qui est d'accord avec la demande, peut signer une pétition. La pétition mise en circulation par l'AFEAS n'est donc pas réservée aux membres de l'association. Toute la population est invitée à la signer. C'est pourquoi, les feuilles de pétition ont été imprimées sur un papier à l'en-tête de l'AFEAS pour montrer que c'est notre association qui en a pris l'initiative. Le texte de la demande est libellé: *Nous demandons*, c'est-à-dire toutes les personnes dont le nom suit le texte l'approuvent et appuient la demande qui est présentée par l'AFEAS.

La priorité à l'AFEAS locale

L'objectif pour chaque membre sera de recueillir 30 noms, maximum de signatures possible par feuille de pétition. Cette action est abordable, simple à réaliser. C'est l'occasion de démontrer notre solidarité. La force de notre association réside dans son grand nombre de membres, dans leur présence dans de nombreuses localités. C'est le moment d'exprimer notre force de pression, de l'utiliser pour obtenir notre demande prioritaire.

1. En septembre

Former un comité de la pétition. Le comité aura la responsabilité de préparer, coordonner toutes les actions reliées à la pétition: se procurer la pétition, en photocopier des exemplaires pour chacune des membres, faire le lancement de la pétition (Grille de planification des activités, activité 4, dossier p.20), diffuser les règles à observer pour la signature d'une pétition, la distribuer à toutes les membres, la faire circuler dans son milieu au nom de l'AFEAS locale, faire le suivi auprès des membres et des autres organismes, recueillir les feuilles de pétition et les expédier au siège social.

Un lancement de la pétition a été fait lors du congrès provincial d'août 92. Toutes les AFEAS locales y avaient une déléguée qui a reçu copie de la pétition. Pour les AFEAS locales non représentées au congrès, l'agente de liaison pourra leur

fournir cette copie. D'autres copies de la pétition ont déjà été distribuées lors du FORUM du 3 juin, ainsi qu'à la journée d'étude provinciale du 2 juin.

Distribuer une copie de la pétition à chaque membre et à d'autres organismes. La faire signer dans les endroits publics, centres d'achat ou autres, lors des activités prévues dans la campagne de recrutement, etc...

C'est à nous toutes de faire notre part...

Chaque membre est donc invitée à faire signer la pétition par les membres de sa famille, ses voisins, ses relations de travail, ses amis, ceux de son mari, les membres d'une autre association de femmes et d'hommes. Pourquoi ne pas en avoir toujours une sous la main, à la maison, dans son sac, etc... et profiter de toutes les rencontres pour solliciter des signatures?

2. Octobre

Assurer un suivi auprès des membres entre les réunions. Par téléphone, inciter les membres à réaliser leur action, les encourager à le faire, faire appel à leur solidarité. En reparler lors de la rencontre d'octobre. Déterminer et faire connaître la date pour ramasser toutes les feuilles en circulation (elles sont toutes bonnes, même si elles ne comptent pas 30 signatures).

Assurer un suivi auprès des organismes sollicités (par téléphone ou rencontre avec des responsables au besoin): organismes familiaux, regroupements de parents, associations féminines sans oublier les associations masculines, Optimistes, Richelieu, Kiwanis, Chevaliers de Colomb, etc... C'est une belle occasion de concrétiser l'ouverture aux hommes souhaitée lors du congrès d'orientation et d'en faire des partenaires de notre démarche.

3. En novembre

Entreprendre ou finaliser la cueillette de toutes les feuilles de pétition. Organiser la cueillette: faire connaître à quel endroit rapporter les feuilles, la date limite, proposer d'aller les chercher.

Retourner toutes les feuilles comportant des signatures au siège social pour le 20 novembre 1992.

La priorité à la Région

Les régions ont la responsabilité de voir à ce que chaque AFEAS locale ait en main un exemplaire de la pétition. L'agente de liaison assurera un suivi auprès de chacun de ses groupes pour les motiver à réaliser l'action, les encourager dans leurs efforts, leur faire penser à des occasions, lieux où faire circuler la pétition.

La région elle-même verra à faire connaître et motiver les membres à la réalisation de la priorité dès septembre par le biais des activités régionales avec les membres (ex.: JER, bulletin régional, etc...). Elle motivera les agentes de liaison à jouer leur rôle auprès des AFEAS locales.

La priorité à l'Association

L'Association a préparé et lancé la pétition. Un premier lancement a été effectué lors de la JEP de juin. Un lancement officiel avec rencontre de presse a été réalisé lors du FORUM du 3 juin. Lors du congrès d'août, un 3^e lancement a été fait à l'intention de toutes les déléguées de l'assemblée générale.

L'Association continuera de faire le suivi de la pétition notamment par le biais de la revue *Femmes d'ici*. Elle informera et motivera les présidentes de régions (lors du c.a.) à s'impliquer dans la réalisation de la priorité. L'association sera également responsable de l'organisation du dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale, de la publicité de cet événement ainsi que des démarches à effectuer pour obtenir une réponse à notre demande.

Explication des activités

Les thèmes de l'assemblée mensuelle sont l'actualisation du dossier de la reconnaissance du travail au foyer et la priorité d'action. La présentation de la priorité d'action (activité 4) et la distribution de la pétition doivent être faites dès septembre, même s'il n'est pas possible, pour une raison ou l'autre de réaliser à ce moment l'étude mensuelle au complet. Les échéances pour la pétition sont stricts: mise en circulation en septembre, suivi en octobre et retour au siège social pour le 20 novembre.

○ Activité 1: Accueil

La responsable du CPEA explique les objectifs de l'étude: prendre connaissance de la nouvelle façon de véhiculer et défendre le dossier de la reconnaissance du travail au foyer et de l'action à poser pour la priorité d'action annuelle.

○ Activité 2: Graffiti

a) Question de l'animatrice

L'animatrice invite chaque participante à répondre à la question: quelle est ma motivation et mon intérêt vis-à-vis le dossier du travail au foyer?

b) Graffiti des participantes

Les participantes répondent par écrit sur une grande feuille épinglée au mur ou sur un tableau. Prévoir suffisamment de place pour les réponses, des crayons feutres, craies, ou autres. Désigner une personne qui se tiendra à côté du tableau et proposera son aide aux personnes plus âgées ou qui sont moins habiles pour écrire.

c) Cueillette

L'animatrice regroupe les réponses semblables et transmet à l'assemblée les diverses raisons identifiées.

d) Témoignage

Une membre fait un témoignage sur sa motivation et sur l'intérêt que devraient avoir les membres de l'AFEAS locale, à s'impliquer dans la priorité d'ac-

tion. On choisira une membre impliquée dans le dossier au début des années 80, qui n'a plus de jeunes enfants, mais qui est plutôt rendue à l'étape des petits-enfants et qui fera valoir l'importance d'être solidaire pour assurer le succès des démarches de l'AFEAS.

○ Activité 3: Droit de parole

Après avoir partagé l'assistance entre participantes et observatrices, l'animatrice du droit de parole interroge les participantes sur les 3 définitions qui forment la base du dossier: le travail au foyer, la travailleuse ou le travailleur au foyer, le lieu du travail au foyer.

L'animatrice s'arrange au préalable pour qu'une membre donne la bonne définition, après un temps déterminé pour chaque discussion.

Une distribution des définitions est faite à toutes les membres présentes et sera remise aux absentes.

○ Activité 4: Présentation de la pétition, jeu du facteur.

Une membre, personnifiant un facteur, arrive avec un sac AFEAS et remet une pétition à chaque membre (la distribution aux absentes sera prévue). La présidente locale lit la pétition, donne les étapes, des arguments pour la défendre. Elle insiste sur les règles à observer quand on fait signer une pétition. Elle fait connaître la responsable de la pétition. Pour terminer la présentation, elle invite une personnalité connue dans le milieu (député-e, maire, conseiller ou conseiller municipal, présidente ou président d'organisme, etc...) à apposer la 1ère signature.

○ Activité 5: Quizz

Les 7 questions portent sur les résolutions révisées réclamant la reconnaissance du travail au foyer. L'animatrice interrogera au hasard 4 ou 5 personnes. Une membre, portant une pancarte où est écrite bien lisiblement la résolution, viendra rejoindre l'ani-

matrice au moment de confirmer la réponse exacte. L'animatrice donnera les explications relatives à chaque question avant de poser la suivante. Pour terminer cette activité, une parade des 7 pancartes sera faite autour de la salle.

Questions-quizz:

1. Quel grand thème est à la fois un sujet d'étude en 92-93 et l'objet de 22 prises de position? *Rép.: La reconnaissance du travail au foyer.*

2. Pour quelles catégories de personnes l'AFEAS demande-t-elle une rémunération pour des soins? *Rép.: dossier, p.11, résolution no 5.*

3. L'AFEAS réclame des avantages pour les travailleuses et les travailleurs au foyer en cas de maladie. Est-ce en cas de maladie du conjoint? du chat de la famille? des enfants de la voisine? *Rép.: dossier, p.11, résolution no 6.*

4. Quel moyen l'AFEAS propose-t-elle pour reconnaître l'égalité des conjoints, bénéficiaires d'aide sociale: avec des ciseaux couper le chèque en 2? Annuler le chèque? *Rép.: dossier p.12, rés. no 9.*

5. L'AFEAS est-elle en faveur de l'universalité des allocations familiales? *Rép.: dossier p.12, rés. no 11.*

6. Quelle est la demande de l'AFEAS pour les mères et les pères qui gardent leur-s enfant-s à la maison? *Rép.: dossier p.13, résolution no 14, priorité d'action 92-93.*

7. Vis-à-vis quel régime l'AFEAS réclame-t-elle l'accès pour les travailleuses au foyer? *Rép.: dossier p.13, résolution no 18.*

○ Activité 6: Témoignage sur le FORUM

Une membre ayant assisté au FORUM, *Rendre visible le travail invisible*, tenu le 3 juin, à Sainte-Foy, en présentera une courte synthèse: activités panel et conférence, invitées, sujets traités. Le Guide du

FORUM et le présent dossier serviront de documents de référence pour ce témoignage.

○ Activité 7: Évaluation

Les participantes répondent oralement aux questions suivantes, tandis que les responsables notent les réponses. Elles seront utiles pour le rapport de l'année.

1. Qu'est-ce qui vous a le plus intéressée dans le présent dossier?

2. Connaissez-vous maintenant les résolutions AFEAS pour reconnaître le travail au foyer?

3. Quelle participation apporterez-vous à la priorité d'action?

Grille de planification des activités

THÈME: LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL AU FOYER - PRIORITÉ D'ACTION

Titre: "Un pas en avant... pour rendre visible le travail invisible"

Objectif:

- Prendre connaissance de la nouvelle façon de défendre la reconnaissance du travail au foyer et de l'action à poser pour la réalisation de la priorité annuelle.

Dossier d'étude / page 22

TEMPS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIVITÉS	INSTRUMENTS	RESSOURCES
05m.	Je prends connaissance du déroulement de la soirée.	1. Accueil	- Dossier p. 20, 1 et 2	Responsable du sujet du mois
15m.	J'identifie ma motivation et mon intérêt vis-à-vis la priorité d'action.	2. Graffiti a) questions de l'animatrice b) graffiti des participantes c) cueillette d) témoignage	- Feuille de papier ou tableau - Crayons-feutre, craies - Dossier p. 20 et 2	a & b: animatrice et participantes c: animatrice d: membre AFEAS
30m.	Je me familiarise avec les nouvelles définitions.	3. Droit de parole a) échanges b) distribution des définitions	- Dossier p. 8 à 11 - Copies des définitions	Animatrice et participantes
15m.	Je m'implique dans les étapes de l'action.	4. a) Jeu du facteur - présentation de la pétition b) Informations par la présidente de l'AFEAS locale c) Signature par un-e invité-e de marque	- Sac AFEAS - Copies de la pétition pour toutes les participantes - Dossier p. 15 à 19	Membre préparée Présidente AFEAS locale Invitée
<i>Si vous faites une étude d'environ 60 minutes, passez à l'activité 7 pour compléter le volet 1</i>				
45m.	Je découvre les mesures réclamées par l'AFEAS pour reconnaître le travail au foyer.	5. Quizz a) questions - échanges - explications b) parade des pancartes	a) questions et réponses (dossier p. 20-21) b) 7 pancartes	Animatrice et participantes 7 membres
05m.	Je m'intéresse à l'expérience vécue par ma compagne qui a assisté au Forum.	6. Témoignage	- Guide du Forum - Dossier p. 7	Membre ayant assisté au Forum du 3 juin.
05m.	J'identifie le degré de satisfaction des participantes.	7. Evaluation orale des participantes	- Dossier p. 21	Animatrice et participantes

La ligne pointillée fait la démarcation entre le volet 1 et 2

Bibliographie

La reconnaissance du travail au foyer

- ☞ *Femmes au foyer + RRQ = sécurité?*, Dossier AFEAS, avril 1980.
 - ☞ *La femme au foyer et la formation à l'action sociale*, Dossier AFEAS, novembre 1981.
 - ☞ *Femmes au foyer: êtes-vous satisfaites de votre sort*, Dossier AFEAS, décembre 1982.
 - ☞ *Dossier priorité d'action: cliniques de planification des naissances et RRQ*, Dossier AFEAS, novembre 1982.
 - ☞ *Recherche femmes au foyer*, Lise Houle, août 1982.
 - ☞ *Femmes au foyer: êtes-vous autonomes financièrement?* Dossier AFEAS, octobre 1982.
 - ☞ *Femmes au foyer: qui êtes-vous?* Dossier AFEAS, septembre 1982.
 - ☞ *Femmes au foyer: reconnaître la valeur du travail au foyer et intégration des femmes au foyer au RRQ (priorité d'action)*, Dossier AFEAS, novembre 1983.
 - ☞ *Femmes au foyer: isolement*, Dossier AFEAS, octobre 1983.
 - ☞ *Femmes au foyer: état de santé*, Dossier AFEAS, mai 1983.
 - ☞ *Femmes au foyer: relations familiales*, Dossier AFEAS, avril 1983.
 - ☞ *Femmes au foyer: le gouvernement satisfait-il vos besoins?* Dossier AFEAS, février 1983.
 - ☞ *Sécurité légale et financière des femmes au foyer*, Dossier AFEAS, janvier 1983.
 - ☞ *Comment conjuguer amour et sécurité*, brochure, 1983.
 - ☞ *Femmes au foyer: avantages sociaux, priorité d'action*, Dossier AFEAS, novembre 1984.
 - ☞ *Rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer*, Rita Therrien, Louise Coulombe Joly, Édition Boréal Express, 1984.
 - ☞ *Points saillants du rapport de l'AFEAS sur la situation des femmes au foyer*, octobre 1984.
 - ☞ *Les travailleuses au foyer*, document synthèse, février 1984.
 - ☞ *Moi aussi j'travaille au foyer, rapport du colloque national du 26 mai 1984*, Michelle Houle Ouellet, 1985.
 - ☞ *Reconnaissance des acquis*, Dossier AFEAS, avril 1986.
 - ☞ *Le bénévolat = des acquis?* Dossier AFEAS, janvier 1987.
 - ☞ *Les travaux de l'AFEAS sur le dossier des travailleuses au foyer, 1980 - 1986*, Louise Coulombe-Joly, juin 1987.
 - ☞ *Intégration des travailleuses au foyer au RRQ*, Michelle Houle-Ouellet, document interne, juin 1987.
 - ☞ *L'autonomie des femmes*, Dossier AFEAS, novembre 1988.
 - ☞ *Autonomie personnelle et financière des femmes: conserver ou acquérir son autonomie: ça vaut le "coût"!*, 7 brochures, 1989.
 - ☞ *Autonomie et implication des femmes: "J'ajoute des oeufs dans mon panier"*, Dossier AFEAS, novembre 1991.
 - ☞ *Partage des tâches: "C'est à qui le tour?... À nous tous!"*, Dossier AFEAS, février 1992.
 - ☞ *Reconnaissance de la valeur du travail au foyer: "Si je constatais... pour mieux continuer"*, Dossier AFEAS, janvier 1992.
- De plus, la large majorité des mémoires publiés par l'AFEAS depuis le début des années 80, développent des demandes relatives à la reconnaissance du travail au foyer.

**Prendre l'habitude d'informer son entourage, mais ne plus demander la permission pour prendre des décisions qui sont du domaine personnel.
Voilà un moyen concret d'exercer son autonomie.**

Comité provincial "Reconnaissance du travail au foyer" 1992



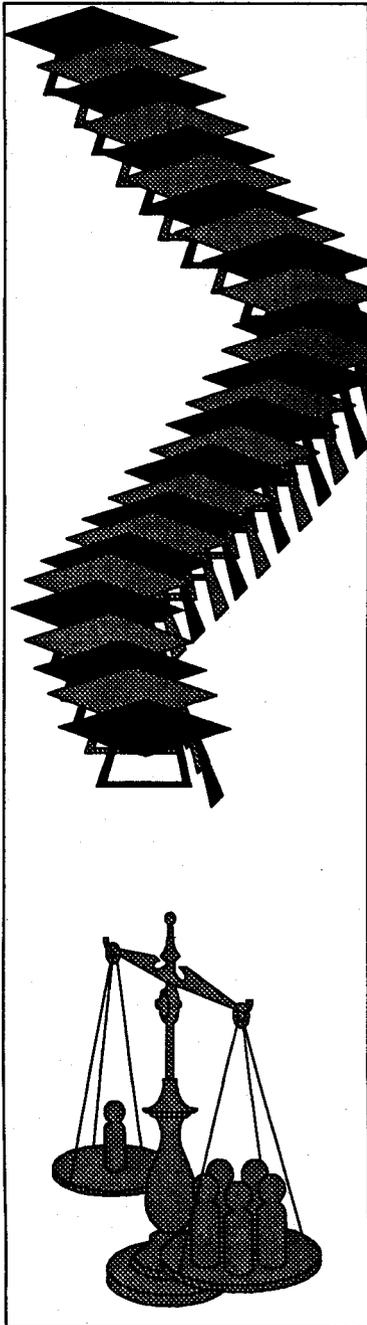
**Ne sous-estimez pas votre travail!
Présentez-vous au Prix Azilda Marchand!**

Comité du Prix Azilda Marchand

DOSSIER D'ÉTUDE

1992-1993

LA FORMATION PROFESSIONNELLE



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Porte ouverte ou porte fermée?

SOMMAIRE



La formation professionnelle, un enjeu de taille pour les femmes	25
Avis du Conseil du statut de la femme	27
Partenaires pour un Québec compétent et compétitif	32
Les femmes, l'AFEAS et la formation professionnelle	37
L'importance de la formation	44
Action	51
Explication des activités	52
Grille de planification des activités	54
Bibliographie	55

LA FORMATION PROFESSIONNELLE, UN ENJEU DE TAILLE POUR LES FEMMES



Les programmes de formation professionnelle sont un tel casse-tête que même les personnes intervenantes spécialisées, celles qui passent leur temps à orienter les gens dans les différents programmes, ne savent plus où donner de la tête.

De leur côté, les entreprises qui veulent de la formation pour leurs employés, sont découragées devant la complexité des démarches.

Le gouvernement québécois, conscient qu'un ménage et une simplification des programmes étaient urgents, s'est lancé dans une réforme : la réforme Bourbeau, du nom du ministre qui la pilote.

Mais attention! Dans ce ménage, à une époque où l'argent se fait rare, les programmes spécifiques aux femmes, obtenus après des années de lutte, pourraient bien faire les frais de cette réforme. Les femmes ont d'autant plus raison de s'inquiéter que le gouvernement n'a pas jugé bon de nommer une représentante des groupes de femmes sur les comités décisionnels où sont discutés les grandes orientations du développement de la main-d'oeuvre.

Vigilance et circonspection semblent donc être les mots d'ordre qui doivent nous guider. Dans les pages qui suivent, nous ne nous attarderons pas longtemps sur le désordre qui règne, mais plutôt sur les améliorations à apporter.

Nous avons plutôt fait ressortir ce qui, dans la réforme, intéresse les membres d'un groupe de pression comme l'AFEAS. Les inquiétudes et souhaits de notre association concernant les programmes de formation pour les femmes ont fait l'objet d'un mémoire. Nous vous le présentons ici dans sa quasi-intégralité. Le Conseil d'intervention pour l'Accès des Femmes au Travail (CIAF) a, tout comme l'AFEAS, présenté un mémoire là-dessus. Comme cet organisme est spécialisé sur la question, nous vous soumettons leurs interrogations et leurs recommandations. Mais avant, nous vous présentons des extraits d'un rapport du Conseil du statut de la femme concernant les orientations gouvernementales à retenir à ce sujet pour la prochaine décennie.

Ce dossier est complexe et il ne faut pas "s'enfarger" dans les fleurs du tapis! Laissons de côté l'embrouillamini actuel. Peu importe le jargon des technocrates. En tant que Québécoises, nous sommes concernées par cette réforme et avons notre mot à dire, à notre façon.

Nous sommes concernées parce que les femmes connaissent un plus haut taux de chômage que les hommes; parce qu'elles sont concentrées dans des emplois précaires et sous-payés et que les progrès technologiques risquent de leur faire mordre la poussière. Parce qu'ayant souvent quitté le marché du travail quelques années, le temps de changer des milliers de couches et consoler des milliers de chagrins, elles se retrouvent en queue de file face aux chances d'accéder à un emploi rémunérateur et stable.

Ce dossier a été réalisé en juin 1992. Bien des choses ont pu se passer entre sa rédaction et votre étude mensuelle. C'est pourquoi, avant de plonger, est-il essentiel que vous fassiez quelques recherches pour vous informer des derniers développements.

Louise Dubuc
Agente d'information pour le CPEA

Membres du CPEA 1991-1992: Angèle Dionne-Briand, responsable, Christianne Bastien, Raymonde Bouchard et Simone Gérin-Lajoie, adjointes, Yolande Haines, secrétaire et Louise Dubuc, rédactrice.

AVIS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME



En mars 1992, le Conseil du statut de la femme adoptait "Horizon 2 000: avis sur les orientations gouvernementales à retenir en matière de condition féminine pour la prochaine décennie". On y trouve l'opinion et les recommandations du Conseil sur tous les sujets concernant les femmes. Voici un extrait qui reproduit les chapitres traitant plus spécifiquement de formation.

Préparer les femmes à assurer leur autonomie personnelle et professionnelle par une formation appropriée

"Un premier examen de la situation montre que, dans l'ensemble, la situation des femmes s'est améliorée au cours de la dernière décennie. Dans la foulée de la réforme scolaire, elles ont effectué un rattrapage dans tous les niveaux du système d'éducation, du secondaire à l'université. Toutefois, ce constat positif ne devrait pas faire oublier certains problèmes vécus par les femmes dans leur cheminement éducatif. Le décrochage affecte la clientèle féminine comme masculine et constitue un obstacle sérieux à une solide formation de base, dans un monde où la scolarité de niveau collégial deviendra de plus en plus nécessaire. Par ailleurs, un nombre encore trop élevé de femmes s'engagent dans des champs professionnels traditionnels conduisant à des ghettos d'emplois peu rémunérés. Cette tendance à la sexisation des orientations scolaires s'observe aussi chez les femmes adultes qui entreprennent une démarche de formation afin de retourner sur le marché du travail. De plus, la présence croissante des femmes immigrantes dans la société québécoise apporte une dimension particulière au problème de la formation des femmes et aux choix qu'elles font face à leur avenir. Enfin, il convient de continuer une réflexion sur l'influence que peuvent avoir sur ces choix l'image des femmes véhiculée par la société et les modèles stéréotypés qui sont proposés aux femmes et aux hommes.

Intensifier les efforts pour décloisonner les choix scolaires des filles et des garçons au secondaire et au collégial professionnel

L'analyse de l'évolution des cheminements scolaires des dernières années révèle que le taux de scolarité est maintenant équivalent ou supérieur à celui des garçons à tous les ordres d'enseignement, à l'exception des 2^e et 3^e cycles universitaires. Leurs taux de fréquentation et de réussite scolaire sont aussi parfois supérieurs à ceux des garçons. Bien que les filles choisissent des champs de formation plus diversifiés qu'auparavant, à

l'université et au secteur général du collégial (où elles ont augmenté leur participation en sciences pures et appliquées), on note que des différences importantes subsistent dans les orientations scolaires des filles et des garçons dans les voies professionnelles du secondaire et du collégial préparant à l'entrée du marché du travail.

Ainsi, au niveau secondaire, on remarque une persistance de la part des filles à se diriger vers un des options professionnelles donnant accès à des emplois traditionnellement féminins. Le commerce, le secrétariat et les soins esthétiques regroupent 77.1% de la clientèle féminine au niveau secondaire, alors que le taux de participation des filles dans des champs non traditionnels comme la mécanique et l'électrotechnique s'établit à moins de 1%. Au collégial, en formation professionnelle, on observe une nette différence dans les choix, notamment en ce qui à trait aux techniques physiques (40 programmes offerts dans les cégeps) où s'inscrivent près de la moitié des garçons, alors qu'on n'y retrouve que 4,6% des filles".

(...) "Force est donc de constater qu'en dépit des réussites au niveau de la fréquentation scolaire, et en dépit de certaines actions posées par l'Etat pour diversifier les choix de carrière, les filles, en particulier celles qui ne visent pas des études universitaires, n'ont pas encore pris le virage vers les carrières technologiques et les métiers d'avenir. Or, dans le contexte économique actuel, ces choix engendrent des conséquences importantes. D'abord parce qu'ils exposent les femmes au travail précaire et à un statut inférieur sur le marché du travail. Ensuite, parce qu'ils compromettent leur participation aux développements technologiques. C'est pourquoi nous croyons qu'il faut de toute urgence:

- intensifier la désexisation des choix scolaires dans l'ensemble du système scolaire tant pour les filles que pour les garçons;
- orienter les filles qui choisissent les voies professionnelles au secondaire et collégial vers des formations technologiques et scientifiques et, à cet égard, fixer des objectifs quantitatifs;
- développer la recherche sur les obstacles qui freinent l'accès des femmes aux formations non traditionnelles et poursuivre les efforts de revalorisation de la formation professionnelle dans tous les milieux concernés : parents, milieu scolaire et les étudiantes elles-mêmes.

Soutenir le projet éducatif des femmes adultes

Au cours des années '80, le niveau de scolarité des Québécoises et Québécois a connu un accroissement remarquable. Pourtant, une partie importante de la population ne possède toujours pas les qualifications de base et la formation requise pour occuper un emploi, même peu qualifié. Cette situation s'explique par une combinaison de facteurs qui viennent restreindre l'accès au marché du travail. Alors qu'on observe de nombreux abandons au niveau secondaire, on constate par ailleurs que les prérequis pour un emploi deviennent de plus en plus élevés. Autre problème majeur, 28% de la population âgée de 18 ans et plus est considéré comme analphabète au Québec. En 1989-90, près de 14 000 femmes se sont inscrites à des activités d'alphabétisation à temps complet ou à temps partiel dans les commissions scolaires et dans les organismes populaires. Par la réforme de la sécurité du revenu, l'Etat oblige de plus en plus de personnes aptes au travail au rattrapage scolaire et à la formation. Enfin, les changements technologiques contraindront les personnes qui détiennent un emploi à se recycler de façon périodique.

Les femmes en situation de retour aux études doivent faire face à un certain nombre d'obstacles qui compromettent l'accessibilité à l'éducation des adultes. Les multiples apprentissages qui sillonnent leur vie ne sont pas toujours reconnus de façon adéquate. La double tâche les pénalise autant que celles qui sont sur le marché du travail. Pour mieux soutenir leur projet éducatif, il faudrait donc:

- assurer un meilleur dépistage des analphabètes et offrir des cours de base suffisamment longs pour leur permettre d'accéder à une formation de niveau secondaire; établir une meilleure concertation entre les différents intervenants (fédéral, provincial, organismes communautaires);
- mettre en place des mécanismes souples et fonctionnels de reconnaissance des acquis expérimentiels et de passage d'un niveau d'emploi à un autre;
- instaurer un système de congé-éducation pour permettre à une gamme plus vaste de travailleuses et de travailleurs de se recycler dans des formations qualifiantes;
- viser une meilleure adaptation du monde scolaire à la clientèle des femmes adultes qui ont charge d'enfants : horaires plus souples, garderies en milieu scolaire, aide financière pour les femmes responsables de famille monoparentale, etc.

Vers une meilleure intégration des femmes adultes au marché du travail par une formation professionnelle qualifiante

L'accessibilité des femmes aux programmes de formation professionnelle, conduisant aux emplois d'avenir, se situe dans un contexte économique en pleine transformation. La mondialisation des marchés et l'entente de libre-échange Canada-États-Unis, entre autres, ont mis en évidence la nécessité pour le Québec de développer une main-d'oeuvre qualifiée dans des domaines de pointe reliés au développement de la science et de la technologie. Une main-d'oeuvre dont le niveau de formation générale lui permettra également de s'adapter constamment à des développements. L'urgence d'agir dans ce domaine fait maintenant l'unanimité au Québec, comme en témoignent notamment la réforme de l'enseignement professionnel de 1987, les nouvelles ressources financières mises à la disposition des écoles de formation professionnelle, et les volontés de rapatriement des pouvoirs en matière de main-d'oeuvre.

Au cours des dernières années, les budgets de formation professionnelle ont été davantage orientés vers les personnes déjà en emploi. Or, les femmes profitent moins de ce type de programmes parce qu'elles n'occupent généralement pas les emplois nécessitant une forme de perfectionnement sur le plan technique. De plus, les critères d'accès à la formation professionnelle ont été haussés pour assurer une formation de base plus solide, ce qui tend à désavantager certaines femmes moins scolarisées. Certains programmes ont été développés en vue de répondre aux besoins spécifiques des femmes en formation professionnelle. La "Séquence d'intervention pour les femmes", mise sur pied par le gouvernement du Québec en 1985, n'a malheureusement attiré que trop peu de femmes par rapport à d'autres programmes.

Comme l'a démontré une étude récente réalisée par le Conseil du statut de la femme, la question des choix professionnels demeure le problème fondamental. En effet, comme c'est le cas dans le système d'enseignement régulier, les femmes se dirigent davantage vers des emplois où elles sont déjà largement représentées et qui ne font pas partie des secteurs identifiés comme prometteurs d'avenir. Ainsi, elles sont presque totalement absentes en sciences et dans les techniques physiques. Malgré la diffusion d'outils de sensibilisation visant à orienter les femmes vers des métiers non traditionnels, on constate leur tendance à reproduire les modèles véhiculés par la société et à éviter les champs professionnels conduisant à des emplois plus rémunérateurs, compromettant ainsi leur accès à l'autonomie financière. Dans le domaine de la formation professionnelle qui comporte d'importants enjeux pour les femmes, il faudrait:

- favoriser par tous les moyens une réorientation des choix de formation des femmes vers des champs professionnels non traditionnels et qualifiants dans les sciences et les techniques (augmentation de la clientèle de la Séquence d'intervention, démarches d'orientation plus adaptées, soutien pour celles qui retournent aux études, etc.);
- pour celles qui sont faiblement scolarisées, faciliter l'obtention des préalables, assouplir certains critères d'accès pour leur permettre de s'engager dans des voies de formation qualifiantes;
- s'assurer que les programmes de formation professionnelle destinés à l'entreprise prennent en compte les besoins des travailleuses;
- tenir compte des besoins spécifiques des femmes dans toute nouvelle politique globale de formation professionnelle.

PARTENAIRES POUR UN QUÉBEC COMPÉTENT ET COMPÉTITIF



Voici quelques extraits de l'énoncé de politique sur le développement de la main-d'oeuvre, "**Partenaires pour un Québec compétent et compétitif**", que publiait le gouvernement du Québec à l'automne 1991. Cet énoncé précède le projet de loi comme tel et a pour but d'expliquer les orientations de la réforme Bourbeau.

"Pendant longtemps, le Québec a compté sur l'exportation de ses ressources naturelles pour assurer son développement. Puis, l'économie québécoise s'est diversifiée dans la production manufacturière et l'industrie des services, à un rythme correspondant à celui de l'accroissement des compétences des hommes et des femmes qui composent sa main-d'oeuvre active. De toute évidence, on assistera au cours des prochaines années à une poursuite de la tendance suivante : réduire notre dépendance des ressources naturelles au profit d'activités de production faisant appel au génie, au savoir, aux compétences. Une économie centrée sur l'exploitation des ressources naturelles devient, à notre époque, une économie de tiers-monde.

Si l'on observe les stratégies développées par les pays qui tentent d'élever leur niveau de prospérité dans le nouvel ordre économique, on constate qu'il y a un effort marqué en faveur du développement des compétences de la main-d'oeuvre; les nations s'enrichissent dans la mesure où elles enrichissent leur "capital humain".

Si, dans certains secteurs, le Québec tire admirablement son épingle du jeu, on doit reconnaître qu'en dépit des efforts employés au cours des dernières années, il est en train de prendre du retard, en particulier au chapitre de la formation continue de sa main-d'oeuvre. Il y a un danger et des efforts de redressement s'imposent".

Le gouvernement du Québec nous propose donc un énoncé de politique pour remédier à la situation. Mais, il n'existe pas de formule magique. "Le défi de l'emploi représente la préoccupation dominante de tous les gouvernements et de tous les partenaires patronaux et syndicaux. Aujourd'hui, la main-d'oeuvre est devenue un facteur de développement économique de premier ordre. C'est pourquoi la formation professionnelle est un enjeu d'une grande importance pour le Québec. Rendre la main-d'oeuvre qualifiée pour les nouvelles catégories d'emplois est tout un défi. Il faut organiser la formation professionnelle en tenant compte des besoins de l'industrie et des carences dans la qualification de la main-d'oeuvre. Tout ceci dans une époque de récession où l'argent, pour le gouvernement comme pour ses citoyens, est rare.

L'énoncé de politique s'attaque prioritairement aux déséquilibres observés sur le marché du travail : la montée du chômage et un fossé grandissant entre les offres d'emploi et la qualification des personnes en recherche d'emploi.

Le Québec lutte contre un taux de chômage élevé alors qu'il y a d'importantes pénuries de main-d'oeuvre qualifiée. Une enquête a révélé que 46,7% des employeurs québécois éprouvaient, en 1989, des difficultés à recruter du personnel qualifié. Alors que les entreprises s'engagent dans d'importants efforts de modernisation pour être plus compétitives, elles sont souvent confrontées à des problèmes persistants de pénuries de main-d'oeuvre qui ralentissent leur croissance et leur productivité.

Les entreprises ont longtemps compté sur les jeunes pour faire face aux pénuries de main-d'oeuvre compétente. Mais, des jeunes, il y en a de moins en moins. En plus, le taux de décrochage avant une neuvième année complétée atteint la proportion effarante de 40%. On n'est pas loin d'un jeune sur deux! Les entreprises doivent donc recycler leurs employés en leur donnant les moyens de relever le niveau de leurs compétences".

Mais encore faut-il avoir accès à cette formation. Qu'en est-il des femmes? La main-d'oeuvre, actuellement, est composée de 44,6% de femmes. Des organismes comme l'AFEAS et le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) ont réagi à cet énoncé de politique sur le développement de main-d'oeuvre en ce qui a trait aux besoins et aux réalités des femmes au travail. Rien dans l'énoncé de politique du projet de loi 46 ne concerne spécifiquement les femmes ou les minorités. Cela en soi est plutôt inquiétant. Les propositions concernant l'éducation des adultes que vous verrez à la page suivante semblent bien "correctes". C'est tellement vague. Il faut, pour "lire entre les lignes", se fier à celles qui connaissent bien la question. C'est pourquoi de larges extraits des mémoires de l'AFEAS et du CIAFT suivent.

Création de nouvelles structures

Il y a tout d'abord la création de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre ainsi que des sociétés régionales. Vous en entendrez beaucoup parler dans les pages qui suivent. Ce sont de nouvelles structures qui sont proposées pour améliorer la situation.

Extraits de l'énoncé de politique

- 📖 "Maintenir la responsabilité des institutions d'enseignement au sujet des besoins de formation exprimés par les individus, à moins qu'elles ne puissent offrir elles-mêmes la formation demandée.
- 📖 Inviter les institutions d'enseignement à faire preuve de la plus grande flexibilité pour favoriser l'accès des adultes aux formes variées de formation.
- 📖 Établir pour les personnes qui ont dépassé l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire des préalables fonctionnels reliés directement à l'exercice d'un métier.
- 📖 Associer les employeurs, les syndicats, les associations sectorielles et le gouvernement dans un effort concerté de valorisation sociale des métiers et des techniques.
- 📖 Sensibiliser le personnel de l'orientation scolaire et professionnelle à la diversité des fonctions et aux conditions de travail et de rémunération des personnes qualifiées.
- 📖 Poursuivre l'aménagement de "passerelles" entre les divers niveaux de formation professionnelle, de manière à permettre aux étudiants de l'enseignement professionnel d'accéder sans contrainte inutile à des études supérieures.
- 📖 Développer, avec l'industrie, des stages en entreprise pour les étudiants de l'enseignement professionnel de niveau secondaire et collégial.
- 📖 Rechercher un mode d'organisation adapté au secteur de l'enseignement professionnel.
- 📖 Créer d'autres écoles de métiers spécialisées.
- 📖 Associer les partenaires du secteur privé aux efforts des ministères responsables de l'enseignement pour lutter contre le décrochage scolaire.
- 📖 Entreprendre dans les meilleurs délais les études qui permettent de mesurer l'impact du travail des jeunes sur l'abandon prématuré des études.

- 📖 Intensifier la participation du secteur privé à la définition des fonctions de travail et à la révision des programmes de formation offerts par les réseaux publics d'enseignement.
- 📖 Estimer annuellement avec les partenaires patronaux et syndicaux les besoins en main-d'oeuvre et les besoins de la main-d'oeuvre dans les différentes régions et les différents secteurs d'activité économique.
- 📖 Affecter en toute priorité les crédits réservés pour le développement de la main-d'oeuvre aux activités de formation qui permettent de combler les pénuries et autres besoins de main-d'oeuvre et de préserver les emplois par de meilleures compétences”.

Le programme d'intervention individuelle en développement de la main-d'oeuvre

“Nous avons parlé plus haut du problème suivant : haut taux de chômage et manque de main-d'oeuvre qualifiée. Pour contrer ce paradoxe, le programme d'intervention individuelle offrira aux chômeurs et aux personnes en emploi, y compris les travailleurs autonomes, la possibilité d'acquérir des habilités professionnelles ou de hausser le niveau de leurs compétences. Il s'adresse aussi aux personnes qui veulent intégrer ou réintégrer le marché du travail. Pour atteindre ces objectifs, divers services ou mesures seront mis au point:

- ♦ des services d'accueil et de référence à l'intention des personnes qui ressentent un besoin de formation;
- ♦ des services de reconnaissance des compétences professionnelles;
- ♦ des plans individuels d'acquisition de compétences;
- ♦ des activités de formation préparatoire à l'emploi ou à la formation professionnelle, comme des ateliers préparatoires à l'emploi ou des stages en entreprise en vue d'une

- ♦ sensibilisation à un métier ou de l'intégration des connaissances reçues en "classe";
- ♦ des activités de formation professionnelle adaptée;
- ♦ une participation au régime d'apprentissage ou de qualification professionnelle.

Ce programme devra permettre aux participants de bénéficier du soutien financier prévu au nouveau programme d'assurance-chômage. Il répondra également à certains besoins de formation des prestataires de la sécurité du revenu".

Rendre plus accessibles les programmes de main-d'oeuvre pour les prestataires de la sécurité du revenu.

"Le gouvernement soutient que les personnes en emploi doivent avoir la **priorité** en matière de formation. Cependant, il considère que toute personne sans emploi et apte au travail, *quelle que soit la source de revenu dont elle dépend*, devrait pouvoir accéder aux services qui lui donnent une nouvelle chance d'accéder ou de reconquérir le marché du travail.

Le gouvernement entend donc:

- Rendre les programmes de main-d'oeuvre largement accessible à cette clientèle.
- Maintenir, dans le réseau Travail-Québec, les activités de conception et de gestion des mesures favorisant l'intégration en emploi des prestataires de la sécurité du revenu.
- Mandater la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre pour offrir, après une entente de financement avec le gouvernement, les services de main-d'oeuvre aux prestataires de la sécurité du revenu.
- Faire appel à la collaboration des employeurs et syndicats pour l'intégration en emploi des prestataires de la sécurité du revenu".

LES FEMMES, L'AFEAS ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE



Voici, dans sa quasi-intégralité, le mémoire de l'AFEAS sur le sujet. Nous n'avons pas de recommandations entérinées par l'assemblée générale. Les phrases soulignées constituent les "souhais" de l'Association.

Sans reprendre toutes les statistiques qui font état de la présence des femmes sur le marché de l'emploi et des conditions de travail, rappelons tout de même certains constats majeurs.

- ✓ Les femmes constituent 50,66% de la population du Québec. Elles représentent 43,7% de la population active et constituent la majorité, soit 70,8% de la main-d'oeuvre à temps partiel.
- ✓ Le taux d'activité des femmes augmente de façon constante tandis que le taux d'activité des hommes diminue.
- ✓ Les femmes continuent de gagner moins que les hommes. De plus, l'écart entre les gains des femmes et les gains des hommes s'accroît.
- ✓ Les femmes interrompent moins longtemps que par le passé leur présence sur le marché du travail lors de la maternité. D'ailleurs, c'est parmi les femmes avec de jeunes enfants que le taux d'activité a le plus progressé.
- ✓ Les femmes effectuent la moitié des activités productives.
- ✓ Les progrès accomplis sur le marché du travail n'ont pas été suffisants pour sortir les femmes de la pauvreté. Encore aujourd'hui, elles forment près de 60% de la population vivant sous le seuil de la pauvreté.
- ✓ Les femmes profitent peu des programmes de formation en entreprise et sont moins nombreuses que les hommes en formation professionnelle qualifiante.
- ✓ L'activité professionnelle des femmes, ainsi que leur taux de chômage, sont directement liés à leur niveau de qualification.

- ✓ Au cours des quinze dernières années, la croissance de la population active, due principalement à l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, a permis au taux de production du pays de faire un bond de 75% et d'augmenter la productivité de 48%.
- ✓ On estime que d'ici l'an 2 000, 80% des nouveaux arrivants sur le marché du travail seront des femmes et des membres des différentes communautés culturelles.

Ces données prouvent éloquemment que les femmes sont concernées par le développement de la main-d'oeuvre. Nous sommes, par mille réalités et mille facettes, les partenaires d'un Québec compétent et compétitif.

Les membres de l'AFEAS militent depuis toujours en faveur de l'éducation. Non seulement ce terme est-il inclut dans le nom de notre organisme, mais l'éducation et la formation reviennent constamment dans nos discussions, nos travaux. Au fil des années, la formation des membres a été continue : des milliers d'heures sur des thèmes tels que le travail au foyer, le partage des tâches, la situation économique des femmes; un certificat en animation et recherche culturelle suivi par une centaine de membres à l'UQAM; des groupes d'action politique; des ateliers sur l'autonomie personnelle et financière, et d'autres encore.

Par ailleurs, la reconnaissance des acquis a été un important cheval de bataille. Nous avons contribué aux étapes de clarification dans l'élaboration du concept, analysé et appuyé les documents produits sur le sujet. Nous avons espéré des résultats, suivi tous les rebondissements du dossier et participé à des projets-pilotes. Aujourd'hui, nous suivons l'évolution du dossier de la reconnaissance des compétences.

Consciente des difficultés et des problèmes engendrés par l'accès aux métiers non traditionnels pour les filles et les femmes, l'AFEAS a soutenu dans ses travaux le thème de la formation et de l'orientation des filles pendant quatre ans. Recherche, documentaire, enquêtes, compilations statistiques et rencontres de conscientisation, nous ont tenu en haleine. Il y a maintenant quatre ans, l'AFEAS créait avec Bell, la Bourse Défi qui encourage les jeunes filles à faire des choix de carrière non traditionnels, garants d'un niveau de vie décent.

Il est urgent que le Québec mise sur son économie et ses ressources humaines dès maintenant, avec une vision de l'avenir aussi. Il est urgent que le développement et la

formation de la main-d'oeuvre fassent en sorte que les femmes aient de meilleures conditions d'emploi et que les principes acceptés d'égalité et d'équité deviennent des faits.

Le développement du marché de l'emploi

D'après nous, le développement de la main-d'oeuvre ne peut être envisagé sans qu'il y ait en parallèle un développement du marché de l'emploi. Des gens qualifiés, il y en a beaucoup au Québec! En plus de rechercher l'arrimage de la formation et du marché du travail, il faut élargir celui-ci, il faut viser le plein emploi, cet objectif qu'on hésite encore trop souvent à mettre de l'avant.

Il y a un cycle action/réaction qui comprend le marché de l'emploi, main-d'oeuvre et condition de travail. On peut difficilement agir sur l'un d'entre eux sans toucher aux autres. Il faudra faire en sorte que la stratégie globale qui porte sur la main-d'oeuvre s'insère dans une stratégie globale du travail.

La formation professionnelle

Les femmes représentent plus de 50% de la population. Elles forment 43,7% (les hommes 56,3%) de la population active. Le taux de chômage est plus élevé dans leurs rangs. Elles occupent actuellement une large part des emplois à temps partiel et des emplois précaires qui constituent de plus en plus les formes d'emplois disponibles. Pourtant, elles sont encore moins nombreuses à s'engager dans des activités de formation qualifiantes.

On peut dire également que beaucoup de nos membres reconnaissent la valeur de la formation professionnelle par:

- leur propre choix de formation comme adultes;
- l'aide et l'appui apportés à leurs adolescents en cheminement;
- la formation recherchée et encouragée par les employés d'entreprises familiales.

Nous pensons également qu'une culture de la formation continue s'impose. Cela nous semble être un objectif de grande valeur! D'après l'AFEAS et les milieux de l'éducation, nous devrions même dire une formation fondamentale poussée, suivie d'une formation continue. Le rehaussement d'une culture générale et de la scolarité profitera à tous. Un pays qui se développe doit enrayer le chômage relié au manque de formation, le décrochage et l'analphabétisme.

Il faut créer une diversité d'approches et de mesures pour correspondre aux besoins des femmes. Il faut le faire pour les femmes en général, mais aussi pour celles qui arrivent sur le marché de l'emploi sans être des prestataires de l'assurance-chômage ou de la sécurité du revenu. Les travailleuses au foyer qui entrent sur le marché du travail comptent pour un bon nombre. Elles ne doivent pas être oubliées ou pénalisées par les programmes d'accès au travail.

La réinsertion des femmes au marché du travail

Les travailleuses au foyer sont concernées par des mesures et des services tels:

- l'accueil et la référence en formation professionnelle;
- la reconnaissance des acquis et des compétences professionnelles;
- les activités de formation préparatoire à l'emploi ou à la formation professionnelle;
- la flexibilité des horaires, l'accès aux bibliothèques, aux laboratoires, aux garderies, à des allocations de logement, de transport;
- l'adaptation des procédés pédagogiques, etc.

L'AFEAS applaudit le désir du gouvernement de simplifier le processus d'accès à la formation pour les adultes. A l'heure actuelle, il n'est pas facile de s'y retrouver et de persister dans une démarche de formation. Il faut vouloir. L'utilisateur devrait pouvoir accéder à "un guichet unique" lorsqu'il veut des renseignements, des consultations et l'élaboration d'un plan de formation. Cela est particulièrement vrai en région où différents rendez-vous dont on ne connaît pas la nécessité et l'aboutissement peuvent signifier de longs déplacements.

L'AFEAS appuie l'idée d'un programme d'intervention individuelle et celui d'aide aux organismes du milieu engagés dans le développement de l'emploi. Ces programmes sont susceptibles de convenir à nos membres, en plus de supporter les interventions régionales.

La formation en entreprise et les femmes

L'AFEAS déplore la situation qui prévaut actuellement à cet égard. Suite au transfert de fonds vers la formation sur mesure, l'accès des femmes à la formation professionnelle se trouve grandement diminué.

En effet, peu de petites entreprises où l'on retrouve un grand nombre de femmes proposent de la formation à leur personnel. Quant aux grandes entreprises, ce sont le plus souvent les membres du personnel cadre qui bénéficient de la formation offerte et, encore là, les femmes y sont trop souvent des exceptions.

Même si elle n'a pas été conçue à cette fin, la formation en entreprise s'avère injuste pour le développement de la main-d'oeuvre féminine.

L'AFEAS croit que le développement de la main-d'oeuvre doit viser le respect des principes d'égalité et d'équité envers les femmes. Il ne servirait à rien de progresser sur le plan de la main-d'oeuvre si, à la base des résultats, on ne retrouve pas le consensus social qui veut que les femmes accèdent au mieux-être collectif. Le développement de la main-d'oeuvre veut éventuellement dire création d'entreprises, promotion et meilleur salaire. Assurons-nous que les femmes profitent des retombées du développement.

Une de nos préoccupations est d'enrayer la pauvreté chez les femmes. Les inégalités de revenu et de statut économique compromettent leur sécurité économique. Il s'agit de passer aux actes plutôt que de se contenter de deviner le fardeau financier pour la société qui résultera des inégalités qu'elles subissent.

La représentativité

L'AFEAS, de concert avec plusieurs organismes féminins, a difficilement obtenu une reconnaissance de participation de représentantes des groupes de femmes aux structures actuellement mises en place dans le dossier de la formation professionnelle. Entre autres, la présence des femmes a été assurée aux tables Education/Main-d'oeuvre et Accueil/Références. D'autres avenues avaient été explorées, comme des sièges aux représentantes des groupes de femmes aux conseils d'administration des Commissions de formation professionnelle.

Dans son énoncé, le ministre affirme qu'il "s'assurera d'une représentation équitable des hommes et des femmes au sein du conseil d'administration de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre". Nous croyons que ce n'est pas suffisant.

Nous demandons au ministre de tenir compte du texte qu'on retrouve au plan d'action en matière de condition féminine, soit "d'assurer la participation de représentantes de groupes de femmes dans tout mécanisme de concertation établi par le gouvernement et prévoyant

la présence des partenaires du milieu". L'AFEAS tient à ce que les intérêts des femmes soient défendus avec ceux des syndicats ou des employeurs. Les femmes présentes auront pour mandat de représenter le groupe auquel elles appartiennent, et non pas les intérêts des femmes en général. D'ailleurs, ce n'est pas parce qu'on est femme que l'on connaît automatiquement tous les problèmes auxquels nos consoeurs sont confrontés.

Des écueils à éviter

Le nouvel énoncé de politique pour la main-d'oeuvre veut sans aucun doute corriger des lacunes et combler des manques. Au moment où les règles du jeu sont rafraîchies, il est important de souligner ce que nous voulons éviter.

Nous désirons que le gouvernement évite les programmes à court terme qui ne mènent nulle part, les programmes qui sont davantage des miroirs aux alouettes que de véritables entrées sur le marché du travail. Nous ne voulons pas que les gens soient "occupés" à se former pour gonfler ou embellir des statistiques. Toute formation doit comporter un potentiel maximum d'entrée ou de développement sur le marché du travail. Il en va de la valeur du développement voulu et du rendement escompté.

Il faut aussi éviter de créer des ghettos de clientèles en formation. La spécificité des besoins d'aide et des approches n'excluent pas une diversité dans la clientèle. Les ghettos d'emploi sont à proscrire pour toutes les raisons qui amènent la société québécoise à souscrire aux principes d'égalité et d'équité.

A propos des programmes de formation

Les programmes de formation professionnelle sont de moins en moins qualifiants, c'est-à-dire que la qualité de la formation disponible baisse sans cesse. Déjà, les cours professionnels intensifs étaient de moins bonne qualité que ceux du secteur régulier. Il s'agit maintenant de "bouts" de formation, de quelques semaines, qui ne donnent même plus de certificats, encore moins de diplômes. Ce n'est plus une formation véritable, permettant à la femme qui veut s'insérer convenablement dans le marché du travail, d'obtenir de bonnes qualifications en la plaçant sur un pied d'égalité avec les jeunes finissants. Ces "bouts de formation" peuvent être utiles aux personnes diplômées qui n'ont besoin, en définitive, qu'un rafraîchissement de leurs connaissances. Mais pour les

femmes qui n'ont même pas fini leur secondaire (elles sont très nombreuses), cela peut au plus déboucher sur un emploi temporaire et mal payé.

L'enjeu pour les femmes est de sauvegarder des programmes de formation "avec diplômes", qui leur ouvre véritablement les portes du marché du travail. Or, redisons-le, cette formation n'est presque plus disponible. Il faut y voir. Il suffit d'obtenir une copie des programmes disponibles et de voir la durée des cours et le genre de "certificats" obtenus en bout de ligne, pour comprendre l'urgence de réagir. Les quelques places disponibles en formation "qualifiante" (avec diplôme) sont, en plus, octroyés en priorité aux personnes "avec chèque"*. Qu'en dites-vous?

De plus, les programmes d'intégration spécifiques aux femmes, comme "transition-travail", sont moribonds; le nombre de places diminue comme une peau de chagrin. Pourtant, ces programmes sont essentiels.

Redisons que:

- l'espérance de vie des femmes;
- l'accroissement de leur période active et ce, jusqu'à l'âge de 65 ans;
- le fléchissement démographique qui engendre la nécessité d'utiliser les gens en place;
- la hausse de scolarité chez les femmes, souvent dans le domaine professionnel;
- la volonté qu'elles ont d'assurer elles-mêmes leur retraite pour ne pas s'en remettre aux autres,

sont là autant de raisons pour reconnaître et encourager la main-d'oeuvre féminine.

(*) Les personnes "avec chèques", dans le jargon des fonctionnaires, sont celles qui reçoivent des prestations de différents programmes : assurance-chômage, sécurité du revenu ...

L'IMPORTANCE DE LA FORMATION



Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) du Québec Inc. est une association nationale qui regroupe quelque 150 membres provenant de l'ensemble des régions du Québec et représentant environ 70 000 personnes. Tout comme nous, le CIAFT a réagi à l'énoncé de politique du gouvernement en présentant un mémoire. Nous ne reprenons pas ici l'ensemble de leurs recommandations, mais seulement les états de faits et les recommandations les plus pertinentes, selon notre optique.

“Le CIAFT ne peut dissocier la question de la formation de la main-d'oeuvre de celle de l'emploi. La personne qui entreprend de se former, le fait dans le but d'obtenir un emploi, d'améliorer ses conditions de travail ou sa mobilité à l'intérieur de l'entreprise ou alors pour conserver son emploi. C'est ce qu'exprime l'énoncé ainsi que la majorité des femmes qui fréquentent nos services d'intégration au travail.

Quand une femme (ou un homme) investit temps et argent et fait des sacrifices pour se former, c'est nécessairement pour en récolter les fruits au niveau de l'emploi. Ce constat n'exclut cependant pas que des personnes se forment pour d'autres raisons, de culture générale, par exemple. Ces personnes vivent avec la conséquence de la mondialisation des marchés et de la concurrence; l'entreprise fusionne ou ferme et elles sont mises à pied.

Elles sont aussi confrontées avec les changements technologiques. Il serait difficile de dénombrer les formations qui se donnent dans le domaine de l'informatique dans une région comme Montréal. Ces personnes vieillissent et se rendent compte que l'âge peut devenir un obstacle dans l'obtention d'un emploi ou dans sa conservation. A cause de cette rivalité, tous savent que la formation est devenue un passeport pour l'emploi. De là à croire que les problèmes d'emploi sont reliés à la formation de la main-d'oeuvre, il n'y a qu'un pas et il est vite franchi.

Ce n'est pas parce que les gens sont insuffisamment formés qu'il existe des problèmes graves d'emploi au Québec. C'est parce qu'il existe des graves problèmes d'emploi depuis plusieurs années, que les gens sont devenus insuffisamment formés. On peut donc affirmer que la formation ne doit pas remplacer une politique de développement de l'emploi. A quoi sert la formation, s'il n'y a pas d'emploi en bout de ligne?

Il faut également voir deux faits en face. D'abord, il n'existe pas assez d'emplois pour tout le monde. Même si tous les postes vacants étaient comblés, il resterait un pourcentage élevé de chômage au Québec (9,1%). Dans ce contexte, la formation doit être planifiée, arrimée au marché du travail.

La deuxième réalité que personne n'ose aborder, c'est qu'il existe des obstacles importants à l'obtention des emplois actuellement disponibles. A cause du large bassin de main-d'oeuvre en chômage, les employeurs peuvent se permettre de faire "les difficiles". Ainsi, ils posent des critères d'embauches, des pré-requis, pour la plupart des catégories de postes, qui ne sont pas toujours nécessaires. Des nouveaux diplômés ont fait leur apparition (ex: assistance aux personnes à domicile) et ont pour effet d'éliminer en sélection les candidats-tes qui ont l'expérience pertinente mais pas le fameux diplôme. Les conditions de travail indécentes offertes dans certains secteurs éliminent d'emblée une grande partie des chercheurs d'emploi, particulièrement les femmes qui ont charge de famille.

Voici certaines réalités:

- ✓ Un grand nombre de femmes se situent encore en marge du marché du travail parce que l'économie ne leur permet pas de s'intégrer au marché du travail.
- ✓ Le taux de participation des femmes à la main-d'oeuvre active demeure lié à leur scolarisation.
- ✓ 70% des personnes travaillant à temps partiel sont des femmes.
- ✓ La présence plus marquée des femmes sur le marché du travail s'est faite dans un contexte caractérisé par la croissance des emplois dits précaires.
- ✓ Le taux de chômage des femmes dépasse, bon an mal an, de 1% à 2% celui des hommes; ces chiffres traduisant mal la réalité indéniable du sous-emploi des femmes.
- ✓ Les femmes sont moins nombreuses à s'engager dans des activités de formation qualifiante.

Devant ces multiples constatations démontrant les inégalités en matière d'emploi et de formation, des postes d'actions visant la correction de cette situation tant à l'intérieur du chapitre traitant "de la stratégie québécoise à implanter", qu'à l'intérieur du projet de loi lui-même auraient dû être prévus.

Serait-ce que le gouvernement, tout en étant conscient d'une situation discriminatoire, ait envisagé de plein gré de ne recourir à aucune solution? En ce cas, il lui faudra expliquer clairement sa position devant 52% de la population québécoise.

Ou alors, pourrait-on expliquer cette absence du fait qu'aucune représentante des groupes de femmes ne siège dans les comités décisionnels, où sont discutées les grandes orientations de développement de la main-d'oeuvre? Cette carence expliquerait-elle que cet aspect ne soit aucunement abordé lors des discussions? Nous osons croire que cette deuxième hypothèse explique les lacunes apparues dans l'énoncé de politique et le projet de loi.

Certaines décisions concernant la formation ont jusqu'à maintenant discriminé systématiquement les femmes. Même des décisions qui, au premier coup d'oeil, ne semblent pas affecter le développement de la main-d'oeuvre féminine, peuvent s'avérer injustes si personne ne s'attarde à les analyser sous l'angle de la discrimination subie par les femmes".

Le CIAFT, tout comme l'AFEAS, recommande donc qu'un siège soit assuré à une représentante des groupes de femmes à l'intérieur des conseils d'administration des structures nationale et régionales.

L'accessibilité des services

"En analysant la composition des conseils d'administration dans les structures qui seront mises en place et à la lecture de l'énoncé de politique, on constate que le gouvernement entend privilégier la formation pour les gens au travail afin de rendre nos industries plus compétitives au sein du marché international.

Le CIAFT a toujours été en faveur d'un meilleur engagement dans la formation continue des travailleurs et des travailleuses. Cependant, les récentes réalisations en ce domaine laissent perplexes quant au sort réservé aux femmes s'il n'y a pas de mesures de redressement pour assurer leur participation équitable à l'intérieur de ces programmes.

"Une très forte concentration de femmes se retrouvent dans des emplois caractérisés par un haut niveau de précarité. Les employeurs n'investissent pas suffisamment dans la formation de leurs employés et, lorsqu'ils le font, ce sont plus souvent qu'autrement des

hommes hautement qualifiés, jouissant d'une solide éducation, qui en bénéficient" (*Judith Maxwell, présidente du conseil économique canadien*).

Le Conseil du statut de la femme en vient à la même conclusion. Bien que la clientèle augmente, la formation sur mesure, davantage axée sur les besoins de l'entreprise, rejoint un plus grand nombre de travailleurs que de travailleuses. Les femmes représentent 43% de la population active alors que leur participation au programme de formation sur mesure se situe autour de 30%. De plus, elles ne se retrouvent pas dans les champs professionnels qualifiants et prometteurs d'avenir. Le Conseil du statut de la femme concluait que, devant cet état de fait, il fallait présumer que les femmes risquent de continuer à occuper des postes d'exécutantes pour les trente prochaines années.

Ainsi, si le gouvernement n'instaure pas des objectifs clairs quant à l'équité dans l'accessibilité aux programmes de formation, les femmes demeureront les grandes perdantes et continueront d'être majoritaires parmi la population "en panne". Aucune mesure en ce sens n'est présente dans l'énoncé de politique.

Les personnes sans emploi

"Nous constatons une diminution des fonds engagés dans les programmes offerts à tous les sans emplois; les programmes et les services de la Commission de formation professionnelle sont de plus en plus hors de portée pour certains groupes d'individus. La priorité est donnée aux personnes avec "chèque" (bénéficiaires de la sécurité du revenu ou de l'assurance-chômage). Et comme le nombre de places des programmes est très limitée... les femmes "sans chèque" ne peuvent réintégrer le marché du travail! Et pourtant, elles sont nombreuses à avoir besoin de formation:

- Femme mariée sans emploi dont le conjoint a un revenu même si celui-ci est l'assurance-chômage.
- Femme mariée qui désire assurer sa sécurité financière avant une séparation.
- Femme retirant une pension alimentaire minimale, ne pouvant avoir accès à la sécurité du revenu.
- Femme qui, maintenant protégée par la loi du patrimoine familial, doit liquider son patrimoine avant d'avoir accès à la sécurité du revenu;

- Femme ayant perdu son emploi à temps partiel, ce qui ne lui donne pas accès à l'assurance-chômage.
- Femmes immigrantes non éligibles.

Ces groupes de personnes sont exclues des services de formation. La clientèle cible "femme" est devenue cible "femme prestataire de l'assurance-chômage" ou "femme prestataire de la sécurité du revenu".

Nous demandons donc au gouvernement de réviser ce type de gestion "limitative" dans le cadre de sa nouvelle politique. Si celui-ci désire réellement développer la main-d'oeuvre du Québec dans une visée à long terme, il doit assurer le droit à la formation pour tous et toutes sans détours culturels et stéréotypés"

Recommandations du Ciaft

1. "Qu'un siège soit assuré à une représentante des groupes de femmes à l'intérieur des conseils d'administration des structures nationale et régionales.
2. La création d'un seul réseau relevant de la Société et incluant les programmes de développement de la main-d'oeuvre s'adressant aux travailleurs, aux chômeurs et aux bénéficiaires de la sécurité du revenu.
3. La possibilité pour toutes les femmes de poursuivre des formations qualifiantes, créditées et dont les apprentissages sont suffisamment généraux pour être transférables.
4. Le maintien et l'augmentation des programmes liés à la séquence d'intervention pour les femmes en matière de formation tant générale que professionnelle.
5. L'accès à des services de "counselling" de qualité qui tiennent compte à la fois du profil des femmes et des possibilités réelles d'emploi.
6. La gratuité des services aux clientèles défavorisées au plan de l'emploi.
7. L'accès à la formation pour toutes les femmes sans égard à leur statut socio-économique.

8. L'instauration de mesures spécifiques tenant compte des besoins particuliers des femmes immigrantes.
9. La création de programmes d'action positive en matière de formation de manière à favoriser l'accès à des formations dans des secteurs non traditionnels.
10. L'uniformisation des services de reconnaissance des acquis et des compétences.
11. Que le mandat de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre soit un lieu de détermination des grandes orientations nationales en terme d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.
12. Que les sociétés régionales soient les maîtres d'oeuvre des plans d'action permettant de réaliser les objectifs de la Société québécoise.
13. Que l'Etat québécois se dote sans plus tarder d'une véritable politique de plein emploi qui, par ses composantes, assurera l'efficacité des politiques d'égalité et d'équité en emploi pour les femmes.
14. Que le transfert des services fédéraux de main-d'oeuvre inclue tous les services de développement de l'employabilité existant pour les femmes. (**)
15. Que les services de développement de l'employabilité relèvent de la même direction, celle de la Société et ce, sans égard au statut socio-économique des clientèles.
16. Que toutes les femmes, quel que soit leur statut économique, aient accès à des services de développement de l'employabilité.
17. Que les groupes de développement de l'employabilité pour les femmes soient des partenaires à part entière de la Société québécoise au même titre que les autres organismes du milieu; à ce titre, ils doivent faire partie des comités de coordination ou de toute autre instance régionale qui se concerte sur la question du développement de l'emploi".

*****On retrouve dans le mémoire du CIAFT un chapitre consacré à l'importance de sauvegarder les groupes d'intégration au travail pour les femmes, pour leur expertise en la matière. Le présent projet de loi n'a rien prévu à ce chapitre.***

Conclusion

La difficulté d'accès et la complexité des programmes

Une des raisons qui a motivé la création d'une réforme, c'est que la complexité des programmes, la lourdeur administrative, le chevauchement provincial-fédéral, la difficulté pour le public d'avoir accès à des renseignements précis et une orientation adéquate, étaient rendus à un point ahurissant. D'un autre côté, l'appauvrissement des programmes et la diminution des programmes spécifiques aux femmes inquiétaient beaucoup les groupes de femmes.

Or, l'inquiétude est toujours là, car rien dans la réforme ne laisse prévoir un "guichet unique" comme le demande depuis longtemps les gens concernés. Rien pour les femmes non plus. La réforme change les choses de place, remanie, mais ne fait pas le ménage.

ACTION



Il est assez clair qu'il y a du travail à faire dans ce dossier! Par où commencer? Comme l'étude de ce dossier constitue une première prise de contact avec cette problématique, le CPEA vous suggère:

- ♦ d'effectuer une recherche pour connaître les résultats des travaux de la commission parlementaire sur la réforme Bourbeau;
- ♦ de vérifier la concordance entre les demandes de l'AFEAS et les recommandations de la commission;
- ♦ de transmettre ces résultats à vos membres;
- ♦ de voir s'il n'y aurait pas lieu de formuler des propositions. Comme vous l'avez probablement remarqué, il n'y a pas de recommandations officielles de l'AFEAS dans notre mémoire au chapitre des programmes de formation professionnelle.

EXPLICATION DES ACTIVITÉS



- ♦ **Activité 1 : Accueil**

L'animatrice accueille les participantes et présente le déroulement de la soirée.

- ♦ **Activité 2 : Allocution**

L'équipe du CPEA prépare une "allocution" à partir du mémoire AFEAS, que vous trouverez au chapitre "L'AFEAS, les femmes et la formation professionnelle". Il faut essayer de faire une présentation dynamique. C'est pourquoi toute l'équipe est requise. Il ne s'agit pas de lire simplement le texte. A vous de jouer!

- ♦ **Activité 3 : Buzz-session**

Explications d'un "buzz-sessions" : un auditoire, tout en restant sur place, se divise en nombreux petits groupes pour discuter sur un sujet ou accomplir quelque chose. Un buzz-session ne dure que quelques minutes. Il convient pour une tâche simple, comme par exemple, formuler une question ou deux ou encore y répondre.

Les participantes se regroupent donc en petits groupes de trois ou quatre personnes et définissent ce qu'est la formation professionnelle, en donnant un exemple. L'animatrice recueille le travail en plénière, le transmet aux participantes puis complète ou rectifie.

- ♦ **Activité 4 : Panel**

Cette activité demande une certaine préparation. Elle constitue l'activité principale. Vous avez besoin de 4 panelistes (voir grille). Si vous ne trouvez pas les personnes qualifiées, l'équipe du CPEA peut tenir ces rôles. Le panel fonctionne de la façon suivante : chaque paneliste explique son point de vue en quelques minutes, puis l'auditoire pose des questions et fait part de ses commentaires. Le dossier contient tout ce qu'il faut pour se préparer. Les dernières nouvelles concernant ce dossier sont toutefois essentielles car ce dossier a été réalisé en juin '92.

Rencontres de 60 minutes : passez aux activités 6 et 7

♦ **Activité 5 : Conférence ou super-conférence**

Le CPEA invite une personne de la région qui peut informer les femmes sur les ressources disponibles en formation professionnelle dans votre région. Vous pouvez vous regrouper avec d'autres AFEAS locales pour réaliser cette activité. Après la conférence, une période de questions est prévue. Remettre le dossier à la personne qui fait la conférence pour qu'elle en prenne connaissance avant sa prestation.

♦ **Activité 6 : Action**

L'animatrice transmet aux membres les résultats de la commission parlementaire. Voir la section "Action" du dossier.

♦ **Activité 7 : Évaluation**

Cette évaluation peut être soit verbale, soit écrite. Lors de votre rapport à votre responsable régionale, ne pas oublier d'identifier avec le titre et non plus le mois, du dossier.

- Qu'avez-vous apprécié dans l'accueil?
- Qu'est-ce qui vous a le plus intéressé dans ce dossier?
- Quelle participation avez-vous apporté aux activités?
- Quelle suite pourrait-on donner à ce dossier?

GRILLE DE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS

THÈME : LA FORMATION PROFESSIONNELLE
 Titre: "Porte ouverte ou porte fermée?"

Objectifs:

- Sensibiliser et informer nos membres à l'importance de la formation

Dossier d'étude / page 54

TEMPS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIVITÉS	INSTRUMENTS	RESSOURCES
05m.	Prendre connaissance du déroulement de la soirée.	1. Accueil Présentation du déroulement de la soirée Présenter le dossier d'étude	Dossier	Animatrice Responsable du sujet du mois
05m.	Connaître l'implication de l'AFEAS au sujet de la formation professionnelle.	2. Allocution à partir du mémoire AFEAS	Dossier et mémoire de février 1992	Équipe du CPEA
15m.	Vérifier nos connaissances sur la diffusion de la formation professionnelle.	3. Buzz-Session a) définir ce qu'est la formation professionnelle et donner un exemple b) plénière: mise en commun des ateliers, l'animatrice complète	Dossier p. 52 Papier, crayon Toute documentation pertinente	Grand groupe Rapporteuses Animatrice
10m.	Se questionner sur la pertinence de la formation professionnelle.	4. a) Panel (4 panelistes) - besoins du marché - expert en main-d'oeuvre - formation professionnelle des femmes - difficulté d'admission pour une femme b) Questions et réactions des participantes	Dossier p. 52 Mémoire Documentation pertinence	4 panelistes 1 animatrice 1 modératrice
10m.				Animatrice
<i>Si vous faites une rencontre de 60 minutes, passez immédiatement aux activités 6 et 7 pour compléter le volet 1</i>				
45m.	S'informer sur les programmes de formation offerts dans notre milieu ou dans notre région.	5. a) Conférence ou souper-conférence b) Période de questions	Dossier Documentation pertinente	Membres AFEAS Amies - famille Personnes-ressources Animatrice
10m.	Formuler et entreprendre une action reliée au sujet du mois.	6. Transmission aux membres des résultats de la commission parlementaire Vérifier s'il y a conformité avec les demandes AFEAS	Dossier p. 51 et 53	Les participantes et le comité CPEA
05m.	Identifier le degré de satisfaction des participantes.	7. Evaluation orale ou écrite des participantes	Dossier	Animatrice et participantes

La ligne pointillée fait la démarcation entre le volet 1 et 2

BIBLIOGRAPHIE



Horizon 2 000, Avis du Conseil du statut de la femme sur les orientations gouvernementales à retenir en matière de condition féminine pour la prochaine décennie, mars 1991, Gouvernement du Québec, CSF.

Partenaires pour un Québec compétent et compétitif, énoncé de politique sur le développement de la main-d'oeuvre, automne 1991, Gouvernement du Québec, Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, projet de loi 408, présenté par M. André Bourbeau, ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

Mémoire présenté lors des audiences publiques concernant l'énoncé de politique sur le développement de la main-d'oeuvre, présenté devant la Commission des affaires sociales, AFEAS, rédigé par Claire Levasseur, février 1992.

Pour un développement de la main-d'oeuvre qui tienne compte des Québécoises, mémoire présenté par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec Inc. devant la Commission des affaires sociales, février 1992.

S'informer pour mieux
comprendre les questions économiques et la fiscalité
représente un moyen concret de combattre
le préjugé que les femmes ne comprennent rien
dans ces domaines et de nous rendre plus autonomes.

Comité provincial "Reconnaissance du travail au foyer" 1992

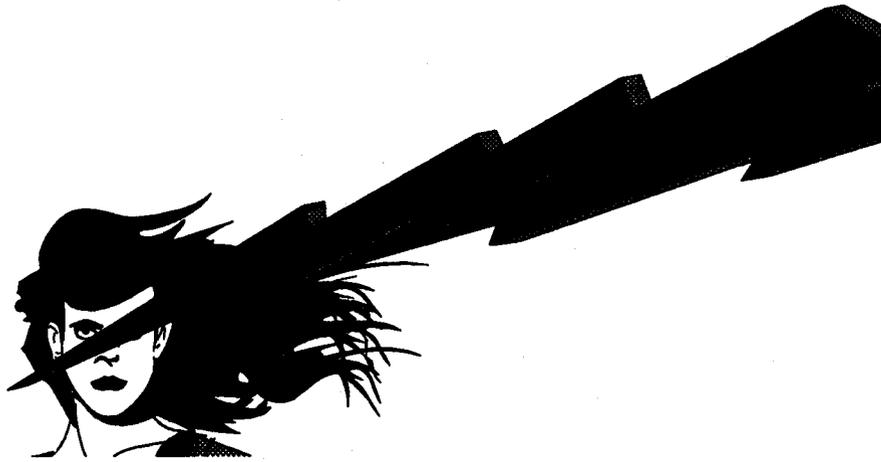
Un guide de l'action?
Je consulte le dossier de juin 1991
consacré entièrement à l'action.

Comité du Prix Azilda Marchand

DOSSIER D'ÉTUDE

1992-1993

LA VIOLENCE CONJUGALE



**OUVRONS-NOUS LE YEUX
ET SERRONS-NOUS LES COUDES!**



AFEAS

SOMMAIRE

Introduction	57
Quelques chiffres	58
Qui est la femme violentée?	59
Les types de violence	61
L'escalade de la violence	62
Le cycle de la violence	63
Les conséquences des comportements violents	66
Les causes de la violence	69
Mythes et réalité	76
Etat du dossier	79
Que faire	83
Action	84
Explication des activités	85
Grille de planification des activités	88
Bibliographie	89

INTRODUCTION

Des femmes battues, il y en a depuis que le monde est monde. Battre sa femme a longtemps été considéré comme un geste tout-à-fait légitime. N'oublions pas que l'homme a longtemps eu le "droit de vie et de mort" sur les membres de sa famille... Mais bien de l'eau a coulé sous les ponts depuis. Sauf que, si les choses ont bien changé, au point que cela soit devenu un crime passible d'emprisonnement avec casier judiciaire à vie, l'évolution des moeurs, elle, à tout le moins quelques décennies de retard.

En 1992, il y a des hommes qui ont honte de leur sexe lorsqu'ils entendent parler de violence conjugale, et d'autres qui éclatent de rire. Entre la culpabilisation à outrance de la gent masculine et le mépris, il y a une marge.

Les plaintes concernant la violence conjugale ont quintuplé en 1988. Ce qui ne veut pas dire que la violence augmente, mais sûrement que le seuil de tolérance des femmes et de leur entourage a baissé. Et c'est tant mieux.

Mais lorsque l'on sait qu'il y a environ trois Canadiennes tuées par leur conjoint ou petit ami chaque semaine (quatre par jour aux Etats-Unis), on mesure l'ampleur du travail à faire!

L'Assemblée des Evêques a publié récemment un guide de sensibilisation sur le sujet; le présent dossier y a puisé de l'information très utile. Vous pouvez vous le procurer en téléphonant au (514) 274-4323.

Angèle Dionne-Briand, Christiane Bastien, Raymonde Bouchard, Simone Gérin-Lajoie, Yolande Haines, en qualité de secrétaire et moi-même, votre rédactrice, vous souhaitons une soirée d'étude fructueuse.

Louise Dubuc
Agente d'information

QUELQUES CHIFFRES ...

- Un Canadien sur cinq vivant avec une femme reconnaît avoir violenté sa partenaire;⁽¹⁾
- Cent femmes en moyenne sont tuées chaque année par leur partenaire masculin au Canada;⁽²⁾
- 80% des femmes autochtones vivant dans des réserves en Ontario ont été victimes d'abus sexuel ou d'agression sexuelle;⁽³⁾
- Une analyse faite en 1991 indique que 55% des nouveaux vidéoclips contiennent du sexisme et de la violence;⁽⁴⁾
- 26% des cas de violence conjugale entraînent la prison;⁽⁵⁾
- Marc Lépine, le tueur de la polytechnique de l'Université de Montréal, était un enfant battu;
- De 1984 à 1990, le nombre d'agressions sexuelles a doublé atteignant 27 000 en 1990;⁽⁶⁾
- Il y a deux périodes critiques de la vie de couple pendant lesquelles les risques de crime passionnels sont plus grands; la première année de mariage et la première année de séparation. Pas moins de 90% des crimes (meurtres) sont commis au cours des 12 mois suivant le départ de la conjointe;⁽⁷⁾
- On a relevé 10 fois plus de meurtres chez les couples vivant en union de fait que chez les couples mariés, partout au pays, sauf au Québec. Pourtant, la proportion de couples non-mariés est beaucoup plus grande au Québec que dans les autres provinces;⁽⁸⁾
- La police de la Communauté urbaine de Montréal est intervenue, en 1990, dans 4 569 événements reliés à la violence conjugale;⁽⁹⁾
- Aux États-Unis, une femme est battue toutes les 15 secondes et, chaque jour, au moins quatre femmes sont assassinées par leur mari ou petit ami. Chaque année, trois à quatre millions de femmes sont agressées par leur conjoint;⁽¹⁰⁾
- Entre 82 et 86, la moitié des Québécoises tuées par leur mari vivaient sous le même toit que lui. Environ neuf homicides conjugaux sur dix sont perpétrés par des hommes. Près de la moitié (43%) des Québécoises assassinées l'ont été par leur conjoint. Les Canadiennes, dans une proportion de 60%, courent plus de risques d'être tuées dans un contexte de relations conjugales ou d'intimité sexuelle qu'aux mains d'un étranger. La plupart du temps, les homicides conjugaux sont motivés par la possession sexuelle. Les tueurs ne reculent devant rien pour conserver leur main-mise sur la femme, pour la contrôler;⁽¹¹⁾

QUI EST LA FEMME VIOLENTÉE? (12)

La femme violentée est celle qui a perdu sa dignité, son autonomie et sa sécurité, qui se sent prisonnière et sans défense parce qu'elle subit directement et constamment ou de façon répétée des violences physiques, psychologiques, économiques, sexuelles ou verbales.⁽¹³⁾

C'est aussi celle qui, en situation de crise, cherche de l'aide et se retrouve devant des amis, des parents, des intervenants et des intervenantes (médecins, policiers, travailleurs sociaux, prêtres, agents de pastorale) qui, par leurs paroles et leurs attitudes, lui demandent de fournir des preuves, de leur dire ce qu'elle a fait pour "provoquer" son conjoint. Ces personnes ne comprennent pas son besoin criant de sécurité et son désespoir lorsqu'elle tolère la violence qui la détruit.

La femme violentée est celle qui se retrouve devant des intervenantes et intervenants qui cessent de l'aider par respect pour "la vie privée" et qui, sans discernement, cherchent à conserver l'unité familiale au prix d'une acceptation de la violence comme une fatalité.

Il est important de comprendre que, la plupart du temps, la femme violentée ne veut pas se séparer définitivement de son conjoint, elle veut simplement qu'il cesse de la battre ou de lui infliger mille petites violences quotidiennes, verbales ou psychologiques.

La femme violentée est une femme comme les autres. Elle s'est mariée en amour, elle a rêvé, comme nous toutes, d'une petite famille heureuse et unie. Cet homme qui lui fait mal, elle a, la plupart du temps, fait des enfants avec lui. Elle veut être heureuse. Elle veut le bonheur de ses enfants, elle ne veut pas leur enlever leur père. Il est très difficile de briser définitivement l'objectif de toute une vie.

Les policiers qui se rendent au domicile suite à un appel d'une femme violentée le disent: "C'est un appel qui dit: dites-lui que je ne supporte plus ses agissements". Elle ne veut pas le quitter, elle ne veut pas l'envoyer en prison, elle veut être heureuse avec lui.

.....

Il est important de comprendre. Il faut savoir aussi qu'entre des crises violentes, l'homme en question peut être tendre, gentil, bon père et bon époux. Elle se raccroche à ces moments. Qui pourrait la critiquer pour son espoir?

Evidemment, il y a aussi des femmes qui ont renoncé à tout espoir et qui ne sont animées que d'un seul désir: mettre le plus d'espace possible entre cet homme et elle.

On oublie trop souvent les enfants dans la problématique de la violence conjugale. Certaines personnes préfèrent parler de violence familiale, tellement c'est toute la famille qui la subit et qui vit dans cet atmosphère. Un homme qui bat sa femme finit souvent par battre ses enfants aussi, ou les prendre en "otage" pour obtenir la soumission de sa conjointe. Les garçons qui voient leur père battre et humilier leur mère apprennent que c'est ainsi que les choses doivent se passer entre hommes et femmes. Les filles qui assistent aux scènes de violence, de leur côté, apprennent que la violence des hommes est une fatalité contre laquelle elles ne peuvent rien. Ce n'est pas un climat très sain pour des enfants! Adultes, ces garçons auront une nette tendance à vouloir contrôler leur femme et la battre. Adultes, les filles, Dieu sait comment, seront attirées par des hommes ayant le même profil psychologique que leur père.

Advenant une plainte en bonne et due forme de la part de leur mère, comment les enfants vivent-ils avec la réalité suivante: "Ma mère a envoyé mon père en prison"? Souvent, ils se révoltent contre la mère reproduisant ainsi le comportement de leur père à son égard.

Quelle femme mérite pareil enfer?

Battre un être humain est un crime. Aucun comportement de la part de la victime ne peut justifier le fait de la battre. Que la victime soit un homme, une femme, une personne étrangère, un membre de la famille. C'est un crime!

LES TYPES DE VIOLENCE (14)

La violence faite aux femmes se manifeste dans quatre types d'agressions venant du conjoint:⁽¹⁵⁾

Psychologique: elle consiste à dévaloriser l'autre comme personne, à l'humilier par des critiques ou des railleries, à détruire ses effets personnels, etc.

Verbale: elle consiste à intimider l'autre par des menaces de mort, des agressions physiques, des injures.

Physique: elle consiste à atteindre l'autre dans son intégrité physique en la bousculant, la frappant, lui causant blessures, brûlures, ecchymoses, fractures, gestes pouvant conduire à l'homicide.

Sexuelle: elle consiste à astreindre l'autre à des rapports sexuels dans un climat de peur ou sous la menace de la violence physique, par le viol conjugal comme tel. (*)

**Le viol conjugal existe. Ce n'est pas parce que deux personnes sont mariées que l'une peut exiger des rapports sexuels par la force. C'est un viol qui peut être traité comme tel par la justice si la victime porte plainte. Le "devoir conjugal", cela n'existe plus!*

Ces agressions sont-elles le fait d'insignifiantes querelles de ménage, de colères passagères dues à des hommes malades capables d'actes irraisonnés? **Non!**

Des études menées par le gouvernement notent que l'agresseur, sauf de rares exceptions, est tout-à-fait sain d'esprit. Les agressions ne sont pas non plus le résultat d'une dispute qui a mal tourné. Ces comportements, qui peuvent être sérieux et fréquents, sont l'aboutissement de l'engrenage qu'entraîne le cycle de la violence et son escalade. Les coups sont souvent graves. Dans environ un tiers des cas, des soins médicaux sont nécessaires.⁽¹⁶⁾ 20% des homicides commis au Canada sont le fait d'époux qui s'en prennent à leur conjointe. Dans presque tous les cas, il s'agit de maris qui tuent leur femme.

A ces types d'agressions généralement reconnues, nous ajoutons la violence sociale, celle du patriarcat, des structures et des institutions. Cette violence consiste à propager les stéréotypes, les préjugés, les visions déformées du réel qui nuisent à la femme ou la soumettent au pouvoir masculin. Pour la société, elle consiste aussi

à maintenir la femme dans une situation de dépendance et d'exploitation par ses lois, ses politiques, ses règlements, son organisation.

Accepter **de voir** la violence et chercher à contrer efficacement son engrenage, c'est aussi comprendre sa progression, son cycle et le vécu de tous les membres de la famille.

L'ESCALADE DE LA VIOLENCE (17)

La violence n'explose pas soudainement. Le mythe de l'homme tranquille qui, après 15 ans de mariage, bat soudainement sa femme parce qu'il vient de perdre son emploi ne résiste pas à l'examen. La situation difficile qu'il vit devient le déclencheur d'une violence physique qui a été précédée par de la violence peut-être psychologique, peut-être verbale.

C'est progressivement que la violence s'installe dans un couple, note Ginette Larouche. Dans la majorité des cas, elle s'aggrave avec le temps. L'escalade peut être rapide ou prendre des mois, des années. Trop souvent, les victimes la nient ou l'acceptent comme un élément désagréable de leur vie, jusqu'à ce qu'une nouvelle escalade rende la violence intolérable. Les intervalles entre deux accès de violence, parfois vécus comme des "sursis amoureux" endorment en quelque sorte la vigilance des personnes et les empêchent de le reconnaître et de réagir.

Le graphique de Ginette Larouche de l'ouvrage "Guide d'intervention auprès des femmes violentées", nous permet de visualiser cette escalade:

homicide
agression physique
violence verbale
violence psychologique

La violence débute généralement par des agressions psychologiques qui dénigrent la personne dans ce qu'elle est, ce qu'elle dit et ce qu'elle fait. La violence verbale, les insultes, les menaces précèdent souvent l'agression physique. Celle-ci devient plus sévère avec le temps.

Lorsque la violence physique fait partie du mode de relations d'un couple, on peut être assuré que les autres formes de violence existent aussi. L'étude de Hoffler (1982) établit que 44% des agresseurs déclarent perdre contact avec ce qui se passe au moment de l'agression physique et ne sont plus conscients des coups qu'ils portent.

Cette perte de contrôle contribue à augmenter la sévérité des coups et devient l'excuse toute trouvée pour se faire pardonner par sa conjointe. L'excuse du "moment de folie" devient un élément important du contrôle de l'homme sur la conjointe (on ne sait jamais quand "cà" peut arriver) et déresponsabilise l'agresseur (ce n'est pas sa faute).

L'agresseur ne sent jamais le besoin de se précipiter chez un thérapeute pour ne plus revivre de telles pertes de contrôle. Il s'en accommode fort bien, au contraire, et recommencera jusqu'au départ de sa conjointe.

LE CYCLE DE LA VIOLENCE (18)

La première phase: les tensions se construisent

- à partir d'éléments déclencheurs (alcool, stress, grossesse, etc);
- à partir d'incidents ou de conflits dans le couple;
- à partir de scénarios violents vécus dans la famille d'origine de l'homme et souvent renforcés par ses expériences d'adulte;
- à partir des comportements calqués sur les stéréotypes des relations entre hommes et femmes véhiculés par notre société ainsi que des stéréotypes sexuels attribués à l'un et l'autre sexe.

La deuxième phase: l'explosion et l'agression

- caractérisée par la perte de contrôle de l'homme, cette phase varie de quelques minutes à vingt-quatre heures;
- caractérisée par le renforcement de l'acte violent: parce que la femme est dans un état de panique et pour tenter d'arrêter les coups, elle se plie aux exigences de l'homme ou essaie de faire disparaître la source de son irritation. Cette étape de renforcement est essentielle pour comprendre la nature à la fois répétitive et acquise de la violence que les maris exercent envers leur femme;

- caractérisée par des réactions différentes chez les femmes. Certaines femmes réagissent par la colère et la violence. Dans la très grande majorité des cas, la force physique des hommes aura tôt fait de les placer en situation de défense. L'éducation reçue n'incite pas les femmes à se prévaloir de leur force, la plupart chercheront plutôt à se protéger et à se mettre à l'abri. A la suite de cet épisode, la victime est souvent en état de choc. Pour se rassurer, de nombreuses femmes vont tenter de minimiser les dommages, d'expliquer et d'excuser le comportement du conjoint par des raisonnements, allant même jusqu'à nier la violence dont elles sont victimes.

Par la suite, le choc de l'agression diminue et fait place à la troisième phase.

La troisième phase: la réconciliation et la rémission

- caractérisée par des sentiments de culpabilité et de remords chez la plupart des hommes violents, qui prendront la forme d'excuses ou de comportements chaleureux, de cadeaux ou d'actions agréables. Par exemple: proposer une sortie, offrir des fleurs, offrir la bicyclette promise à un enfant depuis si longtemps;
- caractérisée par le renforcement qu'elle fournit à la victime afin de maintenir le couple. L'espoir associé à cette période du cycle amène la femme battue à oublier, voire à nier les tensions vécues: "il a changé, il regrette et ne recommencera plus". Les mécanismes de défense contre la culpabilité aidant, l'agresseur minimise son comportement pour résoudre son malaise interne. Il dira par exemple: "tout va bien, elle m'aime encore, oublions le passé et recommençons", ou " Je ne lui ai pas vraiment fait mal, elle n'aurait pas dû faire..." et en fin de compte, c'est la victime qui endosse la responsabilité de l'acte violent. L'agresseur n'ayant fait aucune démarche ni prise de conscience personnelle pour réapprendre une autre forme de communication, le cycle de la violence s'enclenchera à nouveau avec l'accumulation des tensions;
- caractérisée par une réduction des périodes de calme. Elles peuvent s'étirer plusieurs jours, plusieurs semaines voire plusieurs mois. Toutefois, la durée entre ces périodes se réduit progressivement avec le nombre de récidives.
- Avec le temps, cette période du cycle de la violence, appelée aussi lune de miel, devient non seulement plus courte, mais le conjoint cesse ses promesses et ses cadeaux. Il ne reste plus d'amour, mais de l'indifférence.

Bien saisir les trois phases du cycle de la violence permet de comprendre pourquoi il est si difficile d'obtenir de la victime qu'elle agisse pour s'en sortir en dehors de la période associée au choc de l'agression.

Il faut du temps aux femmes violentées pour comprendre ce cycle. Avant de chercher de l'aide, elles auront fait le tour complet en moyenne onze fois.

C'est durant les quarante-huit heures qui suivent l'agression que les victimes amorcent une demande d'aide. Cette aide doit être disponible dès la demande, dès que la victime indique son intention d'échapper à l'agresseur, parce que la victime est alors en situation de grande vulnérabilité. L'expérience des maisons d'hébergement démontre que le seul fait de demander de l'aide place la victime dans une situation dangereuse.

LES CONSÉQUENCES DES COMPORTEMENTS VIOLENTS (19)

La communication violente sabote à la base le processus d'épanouissement humain tant chez les agresseurs que chez les victimes. Leur besoin d'être considérés, reconnus, aimés est envahi par le sentiment d'échec et de culpabilité et est remplacé par des sentiments d'amour et de haine mêlés et confondus. Les conséquences de la violence conjugale se répercutent également chez les enfants qui en porteront parfois les séquelles physiques mais surtout psychologiques.

Pour la femme

Perturbée émotionnellement et physiquement, très souvent elle est confrontée:

- à des blessures physiques. Selon l'étude de S. Kérouac sur la santé des femmes violentées, plus de la moitié d'entre elles présentaient des ecchymoses, environ une sur dix avait subi des lacérations et près du tiers des blessures importantes comme des fractures, des coupures et des brûlures;⁽²⁰⁾
- à des sentiments d'appréhension diffus ou de peur intense à l'idée d'être à nouveau agressée. La Commission Rochon rapporte que tous les experts consultés soulignent les problèmes de stress, d'anxiété et la dépression de ces femmes. Cette constatation est renforcée par les données de l'étude réalisée à Montréal dans les maisons d'hébergement;⁽²¹⁾
- à une perte d'estime de soi. Se considérant comme le baromètre de la santé émotionnelle du couple, certaines prennent plus que leur part dans la responsabilité de l'échec familial et se disent "Quelque part ça doit être ma faute";
- à une attitude de repli dans la passivité et de paralysie qui la conduit à l'incapacité. Ceci amène la personne à se croire incapable de changer quoi que ce soit aux événements qui l'affectent; peu importe ce qu'elle fait et ce qu'elle dit, elle croit que la situation est inchangeable. Progressivement, elle arrête de se défendre, d'agir et s'installe dans la position de victime par des attitudes soumises et coupables. Elle s'adapte à la violence comme un moyen de survie. Le prix à payer est alors très lourd, car vivre dans un pareil environnement conduit à des impressions de vide intérieur, à des sentiments de déchéance et de désespoir;
- aux pressions de son milieu qui ne la croit pas et la culpabilise, en l'invitant à s'y prendre autrement avec son conjoint;

- à se réfugier dans l'alcool, les drogues, à fuir dans les tentatives de suicide. Suite à des dépressions graves, plusieurs ont besoin de traitements psychiatriques. Les études montrent que plus la violence a duré longtemps, plus ses conséquences seront graves;
- à user parfois à son tour de violence, pour se défendre, pour défendre ses enfants ou encore, parce que, vivant dans un milieu où la violence menace constamment, elle finit aussi par l'utiliser comme moyen de contrôle;
- à repenser tout son projet de vie, car elle est confrontée à un échec qui touche ce qu'elle avait souvent de plus précieux: fonder une famille heureuse. Toute sa vie gravitait autour de cet idéal.

Pour l'homme

Pour l'homme agresseur, le prix à payer pour sa propre violence:

- c'est se sentir encore plus méprisable, frustré, coupable, isolé et d'avoir une piètre image de lui-même. Ses problèmes existaient bien avant que la violence n'éclate. Même s'il nie toute responsabilité, il sait qu'il agit mal, mais il ne sait pas exprimer sa colère autrement;⁽²²⁾
- c'est associer affirmation de soi et agir violent. Perdant contact avec toute la variété de ses émotions, il ne voit plus que la colère pour diminuer le stress ou régler les conflits. Plus il use de violence, plus il est confronté à son besoin d'être aimé, à ses peurs, à ses angoisses et plus il cherchera à contrôler sa conjointe. "Lentement, elle deviendra la responsable de ce que lui-même n'a jamais su faire: accorder à ses émotions la place qui leur revient... Il attribuera à sa partenaire la responsabilité de ses joies, de ses plaisirs, de ses peines et de ses colères. C'est elle qui sera responsable de tout ce qui lui arrive";⁽²³⁾
- c'est se couper petit à petit de la possibilité de vivre une intimité réelle avec sa femme: l'amour vécu dans la peur ne comble plus personne;
- c'est hériter d'un casier judiciaire lorsque, poursuivi en justice, il est reconnu coupable. Certains compromettent ainsi leur avenir professionnel;
- c'est perdre sa famille dans les cas de séparation, divorce ou incarcération.

Pour les enfants

Les enfants sont aussi les grands perdants dans les situations de violence. Victimes ou témoins, les souffrances et les séquelles qu'ils portent ne sont pas mesurables. De nombreuses études démontrent:

- qu'ils souffrent du climat tendu qui règne chez eux et qu'ils sont profondément marqués pour avoir assisté à des scènes de violence, pour avoir été eux-mêmes la cible de sévices de la part du père ou de la mère;
- que les garçons qui grandissent dans un climat familial violent ont plus de problèmes d'adaptation et de comportement que les autres;⁽²⁴⁾
- que les garçons ont tendance à user de comportements violents pour régler leurs conflits avec frères, soeurs et camarades. Les adolescents prennent position dans la violence soit en devenant les défenseurs de leur mère, soit en adoptant eux aussi des comportements violents à son égard.⁽²⁵⁾

Si les garçons reproduisent les comportements violents à l'âge adulte, on pourrait se demander pourquoi ce n'est pas le cas aussi fréquemment. Nous pouvons y voir une indication à l'effet que le comportement violent n'est pas héréditaire, mais le résultat d'une socialisation différente pour les garçons et pour les filles.

LES CAUSES DE LA VIOLENCE (28)

La violence dans l'histoire

La violence conjugale est encore un malaise aigu de notre civilisation, parce que ses racines profondes sont ancrées dans l'histoire. Elle s'est perpétuée à travers les civilisations et les siècles grâce à l'appui des structures sociales, politiques, économiques et religieuses. Celles-ci se sont renforcées mutuellement pour produire et maintenir la domination masculine. Le problème de la violence faite aux femmes prend sa source dans la croyance socio-culturelle que les femmes ont moins d'importance et de valeur que les hommes et qu'elles n'ont pas droit au même statut et au même respect qu'eux.

Au moyen-âge, l'Eglise comme l'Etat ont tous deux donné au mari le droit légal d'infliger des châtiments corporels. Certaines lois spécifiaient les cas de mauvaise conduite pour lesquels les femmes pouvaient être sévèrement battues avec le fouet et le bâton et les cas où il convenait de n'administrer qu'une correction modérée. Et que cela se fasse dans la dignité, ajoutaient certains discours de l'Eglise!

Tout au cours de l'histoire, à travers révolutions et réformes, les hommes ont cherché à construire une nouvelle société fondée sur l'égalité et la liberté. Cependant, leur projet ne concernait qu'eux-mêmes. Ils ont lutté pour l'obtention de droits pour les hommes mais les femmes ne faisaient pas partie de cette humanité. Lors de la révolution française, l'idéal plaçait l'égalité formelle au-dessus des différences naturelles, mais le sexe resta l'ultime critère de distinction. Les droits de l'homme, droits naturels attachés à la personne humaine, ne leur furent pas reconnus. La Convention, après la révolution, s'opposa au vote des femmes, leur interdit toute association et les renvoya dans leur foyer, sous prétexte que chaque sexe est appelé à un genre d'occupation qui lui est propre.

Il fallut deux autres siècles pour que les femmes commencent à faire admettre à leur père et à leur époux qu'elles étaient des "hommes" comme tout le monde: les mêmes droits devaient s'appliquer à leurs compagnons et à elles-mêmes, ils devaient partager ensemble les mêmes devoirs. En fait, la première loi qui interdit d'utiliser la force envers l'épouse date d'à peine un siècle (1890). Au Canada, ce n'est qu'en 1929 que la femme acquit le statut juridique de personne.

Pourtant, la loi ne fit pas disparaître la violence conjugale. L'Eglise, comme l'Etat répugnaient à intervenir efficacement, par crainte de violer de quelque façon ce qu'ils estimaient être la vie privée des couples et le caractère sacré du mariage.

En 1968, dans la loi fédérale sur le divorce, la cruauté physique et mentale devient un motif de divorce. Plus tard, l'Office de révision du Code civil introduisit le principe d'égalité des conjoints; et enfin, la Charte des droits et libertés condamne toute discrimination fondée sur le sexe.

Ce n'est que depuis 1986 que la violence conjugale est traitée en bonne et due forme comme un crime par notre système pénal.

Les femmes sont battues depuis des millénaires. Cela fait à peine dix ans que notre pays s'en préoccupe vraiment. Il n'est donc pas étonnant qu'il y en ait encore partout et que les préjugés soient encore bien vivants. Il ne faut pas se décourager!

La violence, problème individuel

Cette approche individuelle de la violence met l'accent sur les facteurs déclencheurs de la violence et sur les facteurs qui s'appuient sur des attitudes transmises d'une génération familiale à l'autre.

La violence causée par des facteurs déclencheurs

L'alcoolisme ou la toxicomanie, de même que le stress causé par le chômage, la pauvreté, ou la perspective d'une nouvelle naissance dans le foyer peuvent effectivement perturber la vie familiale au point de provoquer différentes formes de violence conjugale. Autrement dit, le comportement violent est là, tapi dans l'homme et surgira lorsque des émotions fortes naîtront et que l'homme ne saura pas les exprimer autrement.

L'alcool est lié à un bon nombre de ces femmes battues: 50% selon MacLéod. Pourtant, le fait de croire que l'alcool engendre un comportement anormal constitue trop souvent l'excuse facile pour justifier les actes de violence. *"En d'autres mots, l'homme ne bat pas sa femme parce qu'il a bu, mais boit pour justifier le fait de battre sa femme."* Le potentiel de violence est déjà un problème chez la personne, qu'elle ait ou non pris de l'alcool. Tous les alcooliques ne sont pas violents.

Trop souvent, nous avons tendance à réserver la violence aux classes défavorisées, confrontées à des problèmes de chômage, d'analphabétisme, etc... Les enquêtes de ces dernières années montrent nettement qu'il y a des femmes battues dans tous les milieux. On les retrouve aussi dans les milieux aisés, dans les situations où les conjoints travaillent, chez toutes les races et toutes les nationalités, à tout âge, et chez les couples avec ou sans enfants.

Certains mettront l'accent sur la provocation pour expliquer la violence. La victime devient le bourreau qui tourmente l'agresseur verbalement et sans répit, jusqu'à ce

qu'il perde tout contrôle et réagisse par des coups. Cette position rejette la responsabilité de l'acte violent sur la victime, l'agresseur ayant le crédit de la légitime défense. Voir la violence conjugale sous cet aspect, c'est limiter le problème à certains cas individuels. **Battre autrui est un crime, il n'y a pas d'excuses à cela.**

La violence transmise par les parents et l'environnement social

Les premières relations affectives jouent un rôle capital chez l'être humain. Selon qu'elles se vivent dans des rapports de contrôle et de force, ou de respect et de compréhension, elles structurent différemment la personne, lui donnant des modèles fort différents de communication.

Combien d'enfants apprennent à accepter la violence dans la famille comme une réalité de la vie et donc à trouver normale la violence des hommes contre les femmes? Ils deviennent des adultes avec des besoins d'amour non comblés, ne sachant pas comment exprimer leurs sentiments, leurs frustrations, n'ayant comme seul moyen celui qu'ils ont appris: la violence. Et c'est ainsi qu'un autre maillon se boucle dans une chaîne sans fin.

Les statistiques recueillies dans la plupart des études corroborent ces faits: 50% des maris qui battent leur femme ont été battus étant enfant; 52% des agresseurs ont été témoins de violence dans leur famille d'origine.

Trop souvent, on a minimisé la violence conjugale en la présentant comme un problème singulier. On en a même rit bien souvent. C'est plus qu'un problème individuel ou une crise occasionnelle. C'est carrément un mode de vie qui se perpétue à travers nos familles, mais aussi par nos croyances, nos traditions et nos institutions.

La violence, problème social

Cette approche montre que la séparation des sexes, les visions fausses de l'amour et de la famille qu'entretient notre société a quelque chose à voir avec la violence conjugale, de même que toutes nos structures politiques, judiciaires, sociales, celles de l'Eglise.

Le patriarcat, ce système social qui soutient et consacre la domination d'une poignée de personnes (de sexe masculin), amène les pouvoirs et les privilèges entre leurs mains et leur permet de contrôler les femmes. Tout ceci engendre des rapports inégaux entre les sexes.

Cette inégalité de pouvoir, de privilèges, de prestige enracine et perpétue la prédominance masculine dans notre société et entretient des stéréotypes sexuels.

Elle explique une grande part de la violence qui est faite aux femmes.

Voici quelques stéréotypes qui nuisent aux femmes:

- La nature humaine est masculine;
- La nature féminine est d'être la compagne de l'homme, de n'exister que par rapport à lui;
- Les qualités naturelles de l'homme sont: la force, la rationalité, l'autorité, l'initiative, le contrôle des émotions;
- Les qualités naturelles de la femme sont: la sensibilité, l'intuition, la soumission, la passivité, la compassion.

C'est ainsi que les hommes apprennent et se convainquent de leur supériorité et que les femmes apprennent et se convainquent de leur infériorité. L'éducation a inculqué que rien n'est pire pour un sexe que d'adopter les comportements de l'autre: l'homme doit ravalier des émotions. La femme qui manifeste une attitude dite masculine se fait traiter de garçon manqué. Le modèle masculin, associé à la force, à la censure des émotions et à la domination, favorise l'emploi de la violence comme solution des conflits conjugaux. Le modèle féminin, lié à la passivité et à la soumission, impose aux femmes un sentiment d'infériorité et façonne la victime.

A force de voir les hommes et les femmes en opposition: masculin-féminin, supérieur-inférieur, fort-faible, bien-mal, on creuse un fossé qui empêche la communication véritable entre les êtres humains de sexe différent et fait oublier que les hommes et les femmes ont énormément de choses en commun. En fonction de cette vision des sexes, la société répartit les rôles, les tâches et les fonctions d'une drôle de façon. Voyons ici quelques préjugés bien répandus:

- L'homme est le pourvoyeur;
- La femme doit assumer les tâches familiales en échange d'une sécurité économique.

Dans les faits, cette sécurité devient rapidement précaire, source de dépendance et parfois de pauvreté. Situations malheureusement propices à des actes de violence envers "la subalterne".

- L'homme poursuit son projet de carrière;
- La femme subordonne souvent son développement vocationnel au souci familial, en se retirant du marché du travail ou en limitant ses projets de carrière ou d'études.

La réalité nous apprend pourtant que "quatre sur cinq d'entre elles devront un jour ou l'autre subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille". Vivant dans la dépendance, elles dépendent du destin et leur avenir n'est pas assuré.

La dépendance économique des femmes peut nuire à la relation égalitaire entre les conjoints: être soi-même, pouvoir affirmer son autonomie, décider de son développement signifie aussi en avoir les moyens et donc les moyens de refuser de s'engager dans des voies non-désirées. Ces moyens sont toujours, en dernière instance, économiques.

Si on voit, depuis quelques années, des femmes pénétrer des chasses-gardées masculines, elles en paient le prix en luttant contre les préjugés, les railleries sexistes, et souvent, évidemment, au prix de la double-tâche.

Un grand nombre de femmes demeurent confinées dans des ghettos d'emplois féminins mal payés, les gardant à toutes fins pratiques dépendantes financièrement de leur conjoint. Leur paie est un montant d'appoint qui boucle le budget. C'est ainsi que notre société perpétue la domination des hommes sur les femmes et les maintient dans la dépendance.

Pour celles qui travaillent au foyer, la situation est limpide: la fiscalité la considère comme une personne à charge de son conjoint. Difficile d'avoir un pouvoir quelconque lors de mésententes.

Les structures du travail, insensibles à l'émancipation des femmes et aux nouvelles réalités de notre société, rendent difficiles une organisation de vie familiale égalitaire, qui permettrait à l'homme de faire sa part dans la famille et à la femme de prendre sa véritable place sur le marché du travail. Ni les gouvernements ni les entreprises n'ont effectué les changements nécessaires. La preuve en est leur absence lors des forums sur la politique familiale. Les congés de paternité, les horaires assouplis, la création de garderies ne font pas encore l'objet d'une forte volonté politique.

Notre société propose une vision fautive de l'amour

A grands renforts de cinéma et de littérature, notre société propose une vision de l'amour-passion, où souvent le dénouement est violent. La violence fait souvent partie de la relation amoureuse proposée avec tout ce qu'elle implique d'isolement et de possessivité, de jeux sexuels plus ou moins brutaux et de jalousie féroce. L'amour fait d'amitié, de solidarité, de dialogue fondé sur le respect mutuel est rarement proposé. D'autre part, 56% des vidéo-clips, dont nos jeunes sont si friands, représentent des scènes de violence envers les femmes...

Notre société n'a pas une vision réaliste de la famille

Un préjugé courant dit que l'homme est le protecteur naturel de la femme. Nous savons pourtant que toute personne a besoin de protection, à un moment ou l'autre de sa vie, quels que soient son sexe ou son âge. La femme, sous l'effet de cette affirmation, est reléguée à un rôle passif et s'interroge sur sa capacité d'assumer le rôle de protectrice, de gagne-pain et de responsable de la famille. "En fait, on lui refuse ce rôle. Cette croyance a, sans aucun doute, permis de maintenir et d'alimenter la dépendance financière de la femme dans notre société et continue de limiter ses options."⁽²⁹⁾

La famille est encore trop souvent vue comme un lieu de sécurité, d'échanges, qui en fait un lieu rêvé de rapports humains harmonieux. Quelle distance entre cet idéal et ce que vivent concrètement de nombreuses familles! "D'un point de vue statistique, c'est dans le mariage ou le concubinage que les femmes ont le plus de chances de se faire violemment agresser".⁽³⁰⁾

L'honnêteté commande de reconnaître les conflits, les éléments destructeurs et aliénants de certaines relations conjugales. Regarder certains échecs en face avant que le couple ne se déchire, c'est s'enraciner dans la réalité.

Un certain discours de l'Eglise, qui prône à tout prix le maintien de l'union conjugale pour "le meilleur et pour le pire", en incitant les femmes au pardon sans limite et souvent sans condition, à la réconciliation perpétuelle au nom d'un idéal fort difficile à atteindre, sacrifie les personnes pour maintenir le lien conjugal.

La violence renforcée par notre structure économique

Dans notre société, la concurrence effrénée où triomphe le plus fort, le plus astucieux, le plus performant, sans souci des moyens utilisés, prône un modèle de relations qui oublie le juste partage, l'accomplissement personnel, la qualité de vie.

Ce modèle de relations vécu au travail se reproduit tout naturellement dans les rapports conjugaux et familiaux. L'homme frustré au travail pourra enfin exercer dans sa famille une domination qu'il a vu gagnante au travail. Comment s'étonner que certains travailleurs, placés dans des situations aliénantes, transportent à la maison une somme considérable de colère refoulée? Certaines conjointes servent donc littéralement pour leur mari de victimes à la place d'un patron ou d'un surveillant dominateur.

Conclusion

On voit qu'au delà des symptômes déclencheurs, de nombreux facteurs (historiques, religieux, psychologiques, sociologiques) ont contribué à la promotion de la vision négative qu'ont les hommes de la femme. Ces mêmes facteurs ont façonné les relations entre les sexes et les structures économiques et sociales que nous connaissons et qui expliquent la violence d'hier et d'aujourd'hui.

MYTHES ET RÉALITÉS (31)

☞ Mythes

- La violence conjugale n'arrive qu'aux pauvres et aux gens non-instruits.
- Ça s'peut pas qu'il soit un homme violent, il est avocat, médecin, juge, ministre, homme d'affaires, policier.
- C'est impossible qu'une femme efficace au travail soit une femme violentée.
- Les femmes battues courent après, elles provoquent leur conjoint.
- Les femmes sont folles, elles sont responsables de la violence.
- Les femmes aiment cela, sinon elles ne resteraient pas.
- Aider les femmes battues, ça ne sert à rien, elles y retourneront.
- Moi, il me toucherait qu'une fois, je n'endurerais pas cela longtemps.

☞ Réalité

La violence conjugale se retrouve dans toutes les classes de la société. La violence conjugale sous toutes ses formes peut faire partie d'une relation, quels que soient la profession, l'âge, la couleur, le niveau socio-économique des individus.

Il est reconnu que les femmes violentées passent par des périodes d'ambivalence durant lesquelles elles essaient de se décider si elles doivent rester ou partir. Plusieurs facteurs expliquent cette ambivalence: le cycle de la violence avec ses alternances d'accalmie et de crise, l'attachement émotif de la femme à son conjoint, son sentiment de responsabilité du climat affectif et familial, ses croyances religieuses, la faible estime d'elle-même, sa peur de l'appareil judiciaire, et enfin, son insécurité économique. Les peurs sont nombreuses: peur des réactions du conjoint, peur de perdre les enfants ou de les priver d'un père, peur de la solitude, peur du rejet de l'entourage et de sa famille, peur d'être blâmée, peur de mourir et peur de l'appareil judiciaire. Il faut donc accepter cette réalité, éviter de blâmer la victime et accepter son rythme de changement.

☞ Mythes

- La violence conjugale est rare. Il ne faut pas voir la violence conjugale partout. La violence psychologique c'est pas la vraie violence: la violence physique, oui. C'est pas de la violence, c'est juste une chicane de famille.

- La violence est justifiée dans certains cas. Elle a été infidèle. Elle a couru après. Elle est tellement énervante, que si j'étais à sa place, je suis pas sûr que je pourrais me retenir. De quoi se plaint-elle, il lui donne tout ce qu'elle veut, elle a tout pour être heureuse. Elle pourrait lui donner une chance. Bats ta femme une fois par semaine: si toi, tu ne sais pas pourquoi, elle, elle le sait. Elle l'a marié, c'est pour le meilleur et pour le pire.
- C'est normal pour un homme de contrôler. Il n'est pas violent, c'est sa façon de parler et de s'exprimer. La violence, c'est héréditaire. Les hommes violents le sont dans toutes leurs relations. Heureusement, les jeunes filles d'aujourd'hui ne se laisseront pas faire. C'est difficile à croire qu'un compagnon de travail si doux et si gentil soit un homme violent avec sa conjointe.

☞ Réalité

Une femme sur huit serait victime de violence de la part de son conjoint. S'il y a violence physique, il y a nécessairement violence psychologique. Celle-ci est beaucoup plus insidieuse que la première. Le système de valeurs traditionnelles de la société prédispose à la violence entre conjoints tout en la considérant comme "privée" et en évitant de se responsabiliser vis-à-vis ce problème de société.

Toute relation comporte ses moments de tensions et de conflits. Cependant, la violence n'est pas la bonne façon de résoudre ces situations. La responsabilité de la réussite de la relation est encore dévolue aux femmes. Parce qu'ils s'octroient le rôle de pourvoyeur du foyer, certains hommes s'allouent le droit de contrôler femmes et enfants.

Certains hommes pensent que leur conjointe et leurs enfants sont sous leur garde ou leur tutorat, et, de ce fait, doivent être contrôlés et lui doivent obéissance. Ils ne penseront pas nécessairement la même chose d'autres personnes avec qui ils sont en contact. En conséquence, ils ne seront pas nécessairement violents envers elles. La violence est un comportement appris et utilisé comme moyen de contrôle et de domination. La socialisation différente réservée aux garçons et aux filles vient renforcer ce mythe.

Mythes

- Pour les femmes immigrantes, la violence du conjoint fait partie de leur culture. La violence est pire chez les "Importés".
- La violence chez les couples âgés n'existe pas. Il n'a plus la force de la battre. Ce fait 40 ans qu'elle endure, on ne peut plus rien y changer. De toute façon, ils sont trop vieux.
- Les femmes qui se laissent battre ou insulter sont des malades mentales. C'est une folle! C'est une masochiste! La femme violentée est toujours déprimée. Il est violent, mais c'est pas sa faute, il est alcoolique, drogué, malade mental.
- Le viol conjugal ça n'existe pas. Les femmes mariées qui disent que leurs conjoints les a violées sont des femmes frigides.

Réalité

Les relations où il y a des comportements violents de la part du conjoint sont toujours inacceptables. La domination, le contrôle d'un individu sur un autre n'a pas sa raison d'être, quelle que soit la culture.

La violence entre personnes âgées est réelle. Parce que la violence physique semble diminuer, disparaître ou changer de forme avec l'âge, il n'en demeure pas moins que les abus exercés ont des effets néfastes. La peur des sévices et la perte d'autonomie diminuent la capacité de réagir à la violence.

Il est absolument essentiel de reconnaître que la violence conjugale peut avoir des effets nocifs particulièrement sur la santé mentale. Cependant, il faut éviter à tout prix de placer la violence sous la rubrique des problèmes psychiatriques.

Bien qu'on associe souvent l'alcool, la drogue et la dépression à la violence, l'un n'est pas la cause de l'autre, mais peut être un facteur.

Le viol consiste à astreindre la femme à des rapports sexuels dans un climat de peur ou sous la menace de violence physique que ce soit avec un conjoint ou un autre.

ÉTAT DU DOSSIER (32)

Ces dernières années, plusieurs initiatives ont cherché à répondre aux besoins des femmes violentées et plusieurs campagnes de sensibilisation ont alerté l'opinion publique. Il importe de connaître le travail individuel et collectif des femmes qui ont mis sur pied les maisons d'accueil et d'hébergement et de reconnaître l'implication des communautés religieuses de femmes, tant en ressources humaines que financières, pour secourir les femmes violentées.

Il importe aussi de parler de l'application plus rigoureuse des lois, des programmes de formation destinés au personnel professionnel des établissements du réseau des affaires sociales, spécialement les CLSC, et plus récemment, des quelques services auprès des hommes violents.

La *"Politique d'aide aux femmes violentées"*, adoptée au mois de juin 1985, reconnaît aux maisons d'hébergement un rôle essentiel et améliore leur financement par le biais des normes objectives.

En mars 1986, le ministère de la Justice et du solliciteur général rendait publique la *"Politique d'intervention en matière de violence conjugale"*. Cette politique "réitère que battre sa femme est un crime" et établit que dorénavant les policiers, les juges et les procureurs devront appliquer le code criminel en matière de violence conjugale. Les policiers sont tenus de répondre aux appels; en cas d'infraction grave, ils peuvent procéder à l'arrestation sans mandat du conjoint violent. Le système judiciaire doit informer et soutenir la victime; il détient désormais la possibilité de "soigner", plutôt que d'emprisonner l'agresseur.

Au mois de juin 1988, le ministre de la Santé nationale et du bien-être social et la ministre chargée de la Condition féminine annonçaient que six ministères fédéraux dépenseraient ensemble un supplément de 40 millions de dollars au cours des quatre prochaines années dans le cadre de la lutte contre le problème de la violence familiale.

Les poursuites judiciaires

Les poursuites se sont multipliées par cinq en 1988. La criminalisation joue un rôle préventif important:

- elle concrétise et rend crédible l'affirmation que la violence est intolérable et que le refus de vivre dans la crainte de la violence est un droit;
- elle permet aux victimes de se protéger momentanément de la violence;
- elle permet aux agresseurs d'assumer les conséquences naturelles reliées à l'acte criminel commis et de se responsabiliser par rapport à la gravité et à la réprobation sociale des actes posés.

Par contre, la criminalisation comme moyen dissuasif a aussi ses limites:

- elle peut conduire les victimes dans des impasses douloureuses. Peu de femmes, malgré les plaintes déposées contre l'agresseur, acceptent son incarcération. Elles expriment plutôt le souhait de voir leur conjoint aidé professionnellement, et ce dans 91% des cas.
- elle risque d'infantiliser l'agresseur plutôt que de le responsabiliser si la société se borne à la répression.

La Société de criminologie organisait le 9 avril 1992 un colloque sur le sujet réunissant divers intervenants. Il est ressorti des discussions que:

- la criminalisation, si elle ne suffit pas en elle-même, constitue un instrument de premier ordre et qu'il était hors de question de l'enlever. Par contre, les victimes ont besoin d'énormément de support dans leurs démarches judiciaires. Les maisons d'hébergement offrent ce suivi mais manquent de moyens financiers pour bien faire ce travail.
- la médiation familiale, prônée par plusieurs comme étant la solution pour régler les problèmes, n'apparaît pas réaliste aux intervenantes des maisons d'hébergement. La médiation suppose un échange responsable entre individus égaux. Hors, dans le cas de violence conjugale, la femme est terrorisée par son conjoint, celui-ci a le "contrôle" sur elle. On ne négocie pas dans ce genre de situation.
- une thérapie familiale "féministe", avec traitement du conjoint violent, pourrait être bénéfique.
- une équipe multidisciplinaire devrait, dès qu'une plainte est logée, prendre en charge la femme pour la soutenir et l'aider à y voir clair. Un membre de cette équipe devrait se rendre sur les lieux en même temps que les policiers. C'est dans les 48 heures suivant l'agression que l'agresseur et la victime sont le plus disposés à poser des gestes pour stopper la violence familiale.

Situation de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (*)

Les subventions gouvernementales couvrent entre 50% et 60% de leurs besoins. Pour boucler leur budget, les maisons d'hébergement ont recours à toutes sortes d'activités de financement et sollicitent également des dons.

Actuellement, les intervenantes des maisons d'hébergement reçoivent entre 7\$ et 9\$ de l'heure. C'est nettement insuffisant, surtout lorsque l'on sait à quel point ce genre de travail demande d'implication émotive. Un salaire aussi bas reflète l'importance que notre société accorde aux victimes. Les salaires sont un point important du budget des maisons car elles sont ouvertes 24 heures par jour.

Les maisons d'hébergement ont fait le choix d'être des "organismes communautaires" et non pas "organismes membres du réseau des Affaires sociales", comme le sont les centres d'accueil par exemple. Ce choix a été fait pour garder l'autonomie de fonctionnement et une administration "légère"... On connaît la lourdeur administrative des organismes gouvernementaux. Cette différence justifie, selon le gouvernement, la différence de traitement au niveau des subventions, mais la Fédération réclame la parité salariale avec les centres d'accueil, considérant les besoins énormes et le dénuement de sa clientèle.

Les ressources sont encore insuffisantes. Les maisons d'hébergement doivent refuser une demande d'aide sur deux. De plus, un accompagnement pour les femmes qui ont fait une plainte contre leur conjoint violent et qui doivent donc rencontrer des avocats, se présenter au procès, etc. est absolument essentiel. Mais cela coûte de l'argent.

Positions de l'AFEAS

Depuis 1978, l'AFEAS a adopté plusieurs recommandations au sujet de la violence conjugale. C'est en 1984 qu'elle demandait au ministre des Affaires sociales d'établir une politique globale de fonctionnement et un mode de financement pour l'ensemble des maisons d'hébergement. Elle demandait aussi une politique d'aide pour les femmes violentées.

En 1987, l'AFEAS considérait que les subventions n'étaient pas assez généreuses pour couvrir les besoins des maisons; elle demandait donc que l'Etat augmente sa

(*) conversation téléphonique avec Patricia Rossy, présidente de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, 24 avril 1992.

contribution à chacune des maisons d'hébergement pour femmes et enfants violentés.

En 1988, nous demandions que dès la première plainte, des services d'aide psychologique soient offerts aux personnes violentes, qu'ils soient obligatoires et qu'un suivi suffisant soit assuré pour empêcher toute récidive. Il était aussi demandé que les antécédents judiciaires des personnes violentes soient pris en compte. Des peines sévères, selon les membres de l'AFEAS devraient être imposées aux personnes reconnues coupables de violence conjugale.

L'Association s'intéressait aussi à la protection des victimes et au fait que celles-ci ne devraient pas être obligées de quitter leur demeure; ce serait plutôt à l'homme de quitter les lieux.

Nous voulions aussi que la campagne publicitaire contre la violence soit maintenue afin d'entraîner un véritable changement de mentalité.

QUE FAIRE

La femme peut choisir de dénoncer ou de taire la violence qu'elle vit; de porter plainte ou non à la police; d'amorcer ou non une démarche de séparation ou de divorce. Elle peut aussi faire le choix de continuer à vivre dans ce climat de violence parce qu'à ce moment précis de sa vie cette décision lui semble la meilleure, compte tenu des menaces de son conjoint, de ses peurs, du fait qu'il y a des enfants impliqués, qu'elle n'a pas ou peu d'argent, et qu'elle ne connaît pas les ressources.

Quel que soit son choix, la femme mérite d'être respectée dans son orientation et d'être appuyée dans cette option. Elle n'est peut-être pas prête pour un changement. N'oublions pas que c'est son cheminement.

Ressources disponibles

Les maisons d'hébergement sont des lieux privilégiés pour assurer la sécurité de la femme, la sortir de son isolement, lui accorder une aide immédiate et appropriée, la rendre apte à prendre une décision réfléchie, valoriser l'estime d'elle-même et lui permettre un cheminement face aux choix qu'elle aura à faire. D'autres ressources peuvent aussi l'aider. Mentionnons les C.L.S.C., les centres de femmes, S.O.S. violence conjugale, les CALACS (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel), l'IVAC (Indemnisation des victimes d'actes criminels) et les autres associations appropriées actives dans le milieu. Notons également qu'il existe des ressources d'aide pour les conjoints violents... un même numéro:

SOS Violence conjugale 1-800-363-9010

ACTION * ACTION * ACTION * ACTION * ACTION

Les actions à faire dans le domaine de la violence conjugale sont nombreuses:

- appuyer une maison d'hébergement, en tant qu'AFEAS locale, dans ses activités de financement, essentielles pour la survie de ce service;
- s'impliquer personnellement, offrir de l'aide à la maison d'hébergement de sa municipalité; accompagnement, courses, gardiennage, les besoins sont grands;
- faire une recherche dans votre milieu pour connaître les besoins dans ce domaine et rencontrer les députés pour faire avancer les choses;
- tenir une assemblée publique pour sensibiliser la population; véhiculer les positions de l'association.

Au niveau personnel;

- Offrir un support à une personne de votre entourage qui en a besoin, tout en respectant son cheminement;
- Sensibiliser sa famille et son entourage, etc.

EXPLICATION DES ACTIVITÉS

Affichez le message suivant:

Si vous connaissez quelqu'un qui a besoin d'aide: SOS violence conjugale
1-800-363-9010

Notes: Le guide de sensibilisation à la violence conjugale "La violence enfante la violence" publié par la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, donne une liste des documents audio-visuels disponibles. tél: 514-674-0324. Il contient aussi une foule de bons conseils pour l'animation de ce sujet délicat. Ne perdez pas de vue que, selon les statistiques, il se trouve sûrement plusieurs femmes battues dans l'assemblée.

Les activités 5 et 6 sont la suite logique des premières. Vous êtes libres d'organiser la soirée comme bon vous semble, mais il est fortement déconseillé d'escamoter les activités 1 à 4. Les participantes risqueraient de ne pas atteindre l'objectif de la soirée.

- **Activité 1: Accueil**

L'animatrice souhaite la bienvenue et explique le déroulement des activités.

- **Activité 2: Association d'idée**

En se servant des informations contenues au dossier, reproduire les types de violence et les cycles de la violence sur un tableau, des affiches. Les inscrire sous forme de phrases où il manque le verbe. Distribuer aux participantes les verbes manquants, écrits sur des bouts de papier. Elles doivent aller les coller au tableau ou sur l'affiche. Cette activité sera suivie d'une courte plénière.

- **Activité 3: Exposé interactif sur les conséquences de la violence**

L'animatrice interpelle la salle pour que les participantes répondent et participent. Elle peut inciter une participante à répondre à sa place. L'animatrice dirige, complète l'information. Prendre garde à formuler les questions de façon à ce que les participantes ne puissent répondre par "oui" ou par "non" (questions ouvertes).

- **Activité 4: Travail en ateliers.**

La salle se divise en 3 groupes. Ils doivent chercher les causes de la violence conjugale. Un se penche sur les racines de la violence conjugale dans l'histoire, l'autre sur les problèmes individuels qui peuvent en être responsables. Le troisième sous-groupe cherchera ce qui, dans nos structures économiques et les problèmes sociaux de notre société, peut engendrer la violence conjugale. Ce court travail (5 minutes), sera suivi d'une plénière où l'animatrice, avec l'aide des notes des ateliers ainsi que du dossier, apportera l'information pertinente.

Les groupes disposant de 60 minutes vont directement à l'activité 7 pour l'action.

Les activités de la dernière demi-heure sont pensées comme des émissions de télé. Amusez-vous! Il y aura des annonces durant ces émissions. Elles annonceront les ressources existantes dans le milieu et donneront le numéro de téléphone de SOS violence conjugale. Ceci suppose des recherches préalables dans votre milieu.

- **Activité 5: Bulletin de nouvelles**

La présentatrice des nouvelles nous livre les recommandations de l'AFEAS en matière de violence conjugale ainsi que sur les efforts entrepris par le gouvernement pour la contrer.

- **Activité 6: Le point**

La journaliste reçoit une ou des personnes invitées; soit une représentante des maisons d'hébergement, un représentant du gouvernement, un intervenant auprès des hommes violents, ou encore un policier sensibilisé à la problématique de la violence conjugale. **Attention**, si vous n'avez aucune représentante des maisons d'hébergement, il vaudrait mieux ne pas inviter les autres, car ce sont elles qui connaissent vraiment le vécu des femmes violentées. Il y a beaucoup de personnes qui parlent "à travers leur chapeau" à ce sujet et qui peuvent faire plus de mal que de bien. Si personne de votre milieu ne peut venir vous rencontrer, vous pouvez toujours, par le biais d'une recherche auprès de la maison d'hébergement de votre milieu et d'une "comédienne", faire connaître les besoins des maisons d'hébergement.

A la fin de cette émission, une participante, munie d'une télécommande, va "pitonner", ou "zapper" pour changer de canal, on tombe sur la fin de "droit de parole..."

- **Activité 7: Droit de parole**

Il vous faut une animatrice, des invitées (participantes préparées) et du public ordinaire. Sujet: Que faire pour contrer la violence conjugale. But: Inciter les membres à l'action. Se servir du dossier et, pourquoi pas, des invitées et invités du "point" si cela adonne! Rappeler les positions AFEAS.

- **Activité 8: Evaluation**

Cette évaluation peut être soit verbale, soit écrite. Lors de votre rapport à votre responsable régionale, ne pas oublier d'identifier avec le titre et non plus le mois du dossier.

- 1- Qu'avez-vous apprécié dans l'accueil?
- 2- Qu'est-ce qui vous a le plus intéressé dans ce dossier?
- 3- Quelle participation avez-vous apportée aux activités?
- 4- Quelle suite pourrait-on donner à ce dossier?

GRILLE DE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS

THÈME: VALEURS ET TENDANCES: LA VIOLENCE CONJUGALE

Titre: "Ouvrons les yeux et serrons-nous les coudes"

Objectifs:

- Sensibiliser les membres au phénomène de la violence conjugale
- Faire prendre conscience des préjugés existants
- Favoriser des changements à cet égard

Dossier d'étude / page 88

TEMPS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIVITÉS	INSTRUMENTS	RESSOURCES
05m.	Prendre connaissance du déroulement de la soirée.	1. Accueil Présentation du déroulement de la soirée Présenter le dossier d'étude	Dossier	Animatrice Responsable du sujet du mois
15m.	Connaître les différents types et cycles de violence.	2. a) Association d'idées: types et cycles de violence b) Plénière	Dossier p. 61 et 85 Feuilles - tableau - carton Dossier	Animatrice et participantes Animatrice
10m.	Connaître les conséquences de la violence.	3. Conséquences Exposé interactif	Dossier p. 66 et 85 Toute documentation pertinente	Animatrice et participantes
10m.	Conscientiser les membres aux causes de la violence.	4. a) Causes - ateliers 3 sous-groupes - problèmes inscrits dans l'histoire - problèmes individuels - problèmes sociaux	Dossier p. 69 et 86 Toute documentation pertinente	3 animatrices
10m.		b) Plénière	Dossier	3 rapporteuses
<i>Si vous faites une rencontre d'environ 1 heure, passez immédiatement aux activités 6 et 7 pour compléter le volet 1</i>				
15m.	S'approprier les positions de l'AFEAS	5. Positions AFEAS a) bulletin de nouvelles télévisées sur les positions AFEAS entrecoupé de commerciaux.	Dossier (mémoires - positions AFEAS)	Journaliste - commentatrice
15m.	Découvrir leurs problèmes et les ressources existantes.	b) suivi de l'émission "Le Point"	Eléments de mise en scène	2 journalistes 2 invitées
20m.	Formuler et entreprendre une action reliée au sujet du mois.	6. Droit de parole pour mener à l'action	Dossier p. 84 et 87	Animatrice Participantes préparées Participantes
05m.	Identifier le degré de satisfaction des participantes.	7. Evaluation orale ou écrite des participantes	Dossier	Animatrice et participantes

La ligne pointillée fait la démarcation entre le volet 1 et 2

BIBLIOGRAPHIE

DOSSIERS AFEAS:

- "La violence n'arrive pas qu'aux autres", octobre 1980.
- "Femmes battues, femmes violées", avril 1982.
- "La violence a bon ton", novembre 1987.

SOURCES DIVERSES

- (1) "La violence masculine au foyer", Tendances sociales canadiennes, 1989.
- (2) Juristat bulletin de services, Statistique Canada, 1991.
- (3) Breaking Free - A proposal for change to aboriginal family violence.
- (4) La Presse, 28-02-92
- (5) La Presse, 27-11-91
- (6) La Presse, 08-11-91
- (7) Justice, mars 1991
- (8) Justice, mars 1991
- (9) La Presse, 24-07-91
- (10) La Presse, 05-05-91
- (11) La Presse, 15-01-92
- (12) Adaptation d'un chapitre de "violence en héritage", réflexion pastorale sur la violence conjugale, comité des affaires sociales de l'Assemblée des Evêques du Québec, 1989.
- (13) Linda MacLeod, "Pour de vraies amours... Prévenir la violence conjugale", Ottawa, CCCSF, 1987.
- (14) Adaptation d'un chapitre de "violence en héritage" de l'Assemblée des Evêques du Québec, 1989.
- (15) Cette section s'inspire de l'ouvrage de Ginette Larouche, "Guide d'intervention auprès des femmes violentées", Montréal, Corporation des travailleurs sociaux du Québec 1985.
- (16) Linda McLeod, "La femme battue au Canada: un cercle vicieux", Ottawa CCCSF, 1980, 72 pages.
- (17) Adaptation d'un chapitre de "violence en héritage", de l'Assemblée des Evêques du Québec.
- (18) "Ecouter le langage des maux... La violence conjugale", Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec, intervention infirmière auprès des femmes, Montréal 1987, 32 pages, cité dans l'ouvrage de l'Assemblée des Evêques.
- (19) Adaptation d'un chapitre de "violence en héritage" de l'Assemblée des Evêques du Québec, 1989.
- (20-21) S. Kérouac, M.E. Taggart, J. Lescop, "Portrait de la santé des femmes violentées et de leurs enfants", Faculté des sciences infirmières, Université de Montréal, 1986, p. 39, citée par la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux.
- (22) Linda McLeod, "Pour de vraies amours... prévenir la violence conjugale" Ottawa, CCCSF, 1987.
- (23) Robert Philippe, "Pro-gam, un service pour hommes violents, Nursing Québec vol.5, no. 5, juillet-août" 1985, p. 40.
- (24) Linda McLeod, "Pour de vraies amours.. prévenir la violence conjugale", Ottawa, CCCSF, 1987, 191 pages.
- (25) Ginette Larouche, "Guide d'intervention auprès des femmes violentées", Montréal, Corporation des travailleurs sociaux du Québec, 1985.
- (26) Suzanne Kérouac et al. op.cit. p. 39, citée par la commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux.
- (27) Suzanne Kérouac et al.
- (28) Adaptation d'un chapitre de "violence en héritage", l'Assemblée des Evêques.
- (29) Association canadienne des travailleurs sociaux "Symposium sur la violence entre les conjoints", Ottawa 1981, p. 59.
- (30) Jaina Hammer, "Violence et contrôle social des femmes", "Questions féministes, Paris, Editions Tierce, novembre 1977, p. 82.
- (31) Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec. "La violence enfante la violence", Guide de sensibilisation à la violence conjugale, 1er trimestre 1992.
- (32) Adaptation d'un chapitre de "violence en héritage", l'Assemblée des Evêques.

Oser dire son opinion
lorsqu'elle est différente de celle des personnes qui nous entourent,
démontre le chemin parcouru pour acquérir son autonomie

Comité provincial "Reconnaissance du travail au foyer" 1992



Présenter une action au Prix Azilda Marchand,
c'est valorisant et stimulant!

Comité du Prix Azilda Marchand



SOMMAIRE

Introduction	91
Le travail au noir prend de l'ampleur	92
Les inconvénients du travail au noir	100
Le travail au noir et les femmes	101
La garde d'enfants au domicile	104
Le travail au noir: différentes réalités	106
Action	110
Explications des activités	111
Inconvénients du travail au noir versus avantages du travail déclaré	113
Grille de planification	114
Bibliographie	115



INTRODUCTION

Le travail au noir fait parler de lui par les temps qui courent. La preuve? Les membres de l'AFEAS ont demandé un dossier là-dessus! Mais rassurez-vous, il n'est pas question ici de sermonner ceux et celles qui en font, ou au contraire de les féliciter.

Ce dossier se borne à vous transmettre certains faits, certaines réalités. A vous de juger.

Dans certains pays, le travail au noir brasse plus d'argent que l'économie officielle! Ce n'est pas le cas au Québec. Pourtant, il s'en fait de plus en plus et d'une façon très organisée. Il y a les employeurs qui, ne voulant plus verser de cotisations au régime des rentes, CSST, assurance-chômage, ou encore qui ne veulent pas payer trop d'impôt, s'arrangent pour payer leurs employés en tout ou en partie en dessous de la table. Il y a aussi les particuliers qui veulent arrondir leurs fins de mois ou qui, se dressant contre un État qui devient fort gourmand, "décrochent" du système régulier et se partent une entreprise "au noir". Il y a aussi tous ceux et celles qui ne trouvent pas d'emplois "déclarés" et qui doivent tout de même gagner leur vie.

Quoi qu'il en soit, l'AFEAS ne juge personne et se contente de vous informer.

Ce dossier a été réalisé en août 1992. Bien des choses ont pu se passer entre sa rédaction et votre étude mensuelle. C'est pourquoi, avant de plonger, est-il essentiel que vous fassiez quelques recherches pour vous informer des derniers développements.

Louise Dubuc
Agente d'information

Membres du CPEA 1991-1992

Angèle Dionne-Briand, responsable, Christianne Bastien, adjointe, Raymonde Bouchard, adjointe, Simone Gérin-Lajoie, adjointe, Yolande Haines, secrétaire, Louise Dubuc, rédactrice.



LE TRAVAIL AU NOIR PREND DE L'AMPLEUR

Définition du travail au noir

“En général, les auteurs s'entendent pour définir le travail au noir comme étant l'exercice d'une activité professionnelle qui peut se réaliser dans le cadre d'un emploi principal ou d'un emploi secondaire, mais qui est effectué en dehors du cadre des lois ou des règlements des différents paliers de gouvernement. Le travail au noir est pratiqué à des fins lucratives et généralement sur une base habituelle. Il est parfois désigné par les expressions “travail non-institutionnel”, “travail illégal”, “travail non déclaré”, “travail sous la table”, etc.”⁽¹⁾

L'animateur de télé, Jean-Luc Mongrain, lors d'une de ses émissions quotidiennes consacrée au travail au noir, a proposé cette définition pour le moins imagée:

Travailler au noir et employer des gens au noir, c'est arrêter de mettre de l'argent dans le “pot commun”, mais continuer à recevoir les services publics payés par ce “pot commun”.

Le pot commun veut dire ici l'argent que l'on donne au gouvernement, par le biais des taxes et impôts, pour payer nos routes, l'éducation, les services de santé et sociaux, etc.

Définition d'"économie souterraine"

Le travail au noir fait partie de l'économie souterraine. Mais les travaux exécutés au “noir” ne sont pas illégaux comme tel. Par exemple, faire des travaux de plomberie ou garder des enfants peuvent être des activités légales, lorsque déclarées au gouvernement. Par contre, les activités criminelles comme la vente de drogues, le jeu, la contrebande, la prostitution, etc., sont des activités qui ne peuvent “être déclarées” et font partie de ce qu'on appelle l'économie souterraine. L'économie souterraine est donc l'ensemble des activités illégales, criminelles ou non, qui génèrent des revenus non taxés et sur lesquels le ministère du revenu ne peut prélever d'impôts.



L'ampleur du phénomène ⁽²⁾

“En 1991, l'économie souterraine s'élevait à environ 3% du produit intérieur brut québécois officiel, soit un montant de 5 milliards de dollars réparti à peu près également entre le travail au noir, c'est-à-dire les activités légales non déclarées à l'impôt, et les activités criminelles. Ce montant représente une dépense moyenne de 2 000\$ par ménage, dont 1 000\$ pour le travail au noir. (...)

Les activités criminelles, qui totalisent environ 2,5 milliards de dollars, se résument à des entreprises bien connues : la vente de drogues, la prostitution, le jeu, ainsi que la contrebande de cigarettes et d'alcool. Les 2,5 milliards de dollars de travail au noir comprennent par contre une grande variété d'activités économiques:

- 800 millions de dollars de travaux de plomberie, d'électricité, de peinture, etc., surtout dans le secteur des rénovations résidentielles;
- 440 millions de dollars pour la garde d'enfants à domicile;
- 270 millions pour les tâches d'entretien domestique comme le ménage, le déneigement, le terrassement;
- 200 millions pour des services professionnels tels que la production de rapports d'impôts, les soins infirmiers ou les psychothérapies, la décoration intérieure;
- 100 millions de services personnes comme la coiffure, la couture, le traitement de texte, les cours privés;
- 80 millions pour la réparation et l'entretien d'appareils comme la mécanique automobile, le débosselage, la réparation d'appareils électriques et ménagers, etc.;
- 45 millions de location de chambres;
- 25 millions de services de transport (chauffeur, livraison, déménagement);
- 540 millions d'activités diverses, notamment la restauration clandestine et les pourboires qui ne sont pas rapportés au service de l'impôt.



La vaste majorité des transactions au noir font appel à l'usage de la monnaie, surtout de l'argent comptant, qui ne laisse pas de traces. En fait, contrairement à la croyance populaire, le troc, qui est l'échange d'un bien ou d'un service contre un autre bien ou un autre service, compte pour seulement de 5 à 8% du travail au noir. (...)

Un grand nombre de producteurs et d'acheteurs ⁽³⁾

Le travail au noir fait intervenir un grand nombre d'acteurs et d'actrices. La production au noir de 2,5 milliards de dollars est le fruit du travail d'environ 675 000 personnes, qui en retirent un revenu annuel moyen de 3 700 dollars; ce montant, bien sûr, n'est pas imposé. La production est achetée par environ 1 million de Québécois et de Québécoises, qui dépensent en moyenne 2 500\$ par année. En tout, presque 30% de la population adulte vient en contact, bon an mal an, avec le travail au noir, à titre d'acheteur ou de vendeur. On peut donc apprécier à quel point le travail au noir est un phénomène d'une grande portée sociale.

Très peu de gens travaillent au noir à temps plein à cause du risque élevé d'être pris, ce risque augmentant avec le nombre de clients. De façon générale, les gens travaillent au noir à temps partiel et gagnent de petits montants; le salaire horaire moyen est de l'ordre de 8 à 10 dollars. C'est probablement la raison pour laquelle les Québécois et Québécoises sont plutôt tolérants face à cette activité. En effet, seulement 17,8% de la population pensent qu'il s'agit d'une activité immorale et seulement 19,3% sont d'avis que le gouvernement devrait l'interdire. D'ailleurs, s'ils y étaient obligés pour gagner leur vie, la moitié des Québécois et Québécoises accepteraient de travailler au noir, que ce soit à temps plein ou à temps partiel.

Qui travaille au noir? ⁽⁴⁾

Un peu plus d'hommes (56%) que de femmes (44%) travaillent au noir. Et il s'agit surtout de jeunes. En effet, 41% des travailleurs et travailleuses au noir ont moins de 25 ans, tandis que seulement 8% ont plus de 45 ans. Comme ces personnes sont jeunes, il s'est pas surprenant de constater qu'elles sont plus scolarisées que la population québécoise en général : 33% ont étudié au niveau collégial et 33% à l'université. Quel est le statut de ces personnes?



♦ sont étudiantes	36%
♦ ont un emploi régulier	35%
♦ sont en chômage	14%
♦ tiennent maison	14%

Il n'existe donc pas un profil unique du travailleur ou de travailleuse au noir.

Raisons pour lesquelles ces personnes travaillent au noir:

♦ boucler le budget familial	32%
♦ parce qu'elles ne peuvent pas se trouver un autre emploi	24%
♦ pour éviter de perdre de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage	16%
♦ pour se payer du luxe	29%
♦ pour être leur propre patron ou patronne	16%
♦ pour payer moins d'impôt	14%

Fort intéressant, 75% des travailleurs et travailleuses se disent satisfaits de leur travail, ce qui est similaire au taux de satisfaction des travailleurs et travailleuses sur les marchés officiels. A travers ces statistiques, il est possible de distinguer au moins deux catégories fort différentes de personnes travaillant au noir. La première catégorie est composée de personnes qui ont déjà un emploi et pour lesquelles le travail au noir constitue un supplément. Ce sont elles qui travaillent au noir pour s'offrir du luxe et payer moins d'impôt. (...) Les personnes de la seconde catégorie n'ont pas d'emploi principal et oeuvrent au noir pour joindre les deux bouts. Elles expliquent qu'elles travaillent au noir pour boucler le budget familial et pour éviter de perdre de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage. (...)

Qui achète des biens et des services au noir? ⁽⁵⁾

Comme il faut posséder un certain pouvoir d'achat pour être en mesure d'acheter les biens et services produits au noir, il n'est pas surprenant de constater que les acheteurs sont en moyenne plus âgés (38 ans) que les travailleurs (29 ans) et que 76% d'entre eux ont un emploi.



Ces personnes achètent

♦ auprès de travailleurs et travailleuses de leur entourage	30%
♦ auprès de personnes dont elles ont entendu parler	29%
♦ auprès de gens de leur quartier	18%

On voit qu'il faut une certaine proximité sociale, garante de confiance et de confidentialité, pour qu'existe le travail au noir.

Bien sûr, les acheteurs se procurent des biens et des services qui seraient trop coûteux pour eux autrement; 76% des acheteurs sont d'avis que cela leur revient moins cher. Ce n'est probablement pas pour la qualité des produits que les gens achètent au noir; environ 72% des acheteurs sont d'avis que la qualité des produits au noir est équivalente à celle des produits des marchés officiels et seulement 53% d'entre eux sont satisfaits de cette qualité; de plus, un pourcentage élevé d'acheteurs (41%) sont insatisfaits de la qualité des biens et services obtenus au noir.

Quels facteurs causent l'économie souterraine? ⁽⁶⁾

Le premier et le plus important facteur expliquant l'existence de l'économie souterraine est l'État. En effet, l'État prohibe des biens et services - la drogue et la prostitution par exemple - pour lesquels certains consommateurs et consommatrices sont prêts à payer; en retour, des personnes sont prêtes à fournir ces biens et services à l'encontre de l'interdiction étatique, d'où l'existence de marchés souterrains, d'activités criminelles.

De plus, l'État intervient pour encadrer certaines activités. Jusqu'à tout récemment, il fallait une carte de compétence pour travailler à la réparation d'une résidence. Comme cette activité n'exige pas tellement de qualifications particulières, de nombreux travailleurs en étaient artificiellement exclus. Etant donné l'impossibilité pour l'État de contrôler ce qui se passe à l'intérieur des résidences, à peu près personne ne respectait cette réglementation, d'où l'existence d'un marché noir de la rénovation domiciliaire. Encore aujourd'hui, il faudrait payer le salaire du décret de l'industrie de la construction, qui est très élevé en comparaison de celui qui prévaudrait sur le marché libre. Ce marché noir existe donc encore, puisqu'il avantage les acheteurs et les travailleurs.



Enfin, l'État taxe certains produits et impose les revenus de travail. Selon notre enquête, 64% des Québécois et Québécoises sont d'avis qu'ils paient trop d'impôt en comparaison des services reçus des gouvernements. De plus, 82% d'entre eux pensent que les Québécois paient plus d'impôt que les autres canadiens. Il n'est donc pas surprenant de constater que, lorsque cela est possible, de nombreuses personnes essaient d'éviter de payer certaines taxes - sur les cigarettes et l'alcool, par exemple. De même, elles cherchent à échapper à l'impôt sur le revenu personnel en cachant une partie de leur revenu de travail. Le taux d'imposition du revenu de travail par les programmes d'aide sociale et d'assurance-chômage est très élevé, presque de 100% dans certains cas; en effet, la prestation d'aide sociale ou d'assurance-chômage peut être réduite d'un montant équivalant au revenu de travail gagné sur les marchés officiels. Les bénéficiaires de ces programmes ont donc intérêt à cacher leurs revenus de travail de façon à ne pas perdre leurs prestations.

Dans notre enquête, 16% des travailleurs et travailleuses au noir sont bénéficiaires de l'assurance-chômage et 20% de l'aide sociale. Toutes les tentatives d'évitement des taxes et des impôts mènent à la création de marchés souterrains. (...)

Quand le niveau de taxation apparaît injuste à la majorité de la population, comme ce semble être le cas pour les cigarettes et l'alcool, aucune pression morale ne retient les actions des acheteurs et des vendeurs.

De même, notre enquête a révélé que la probabilité d'être pris par les services gouvernementaux apparaît élevée à seulement 11% de la population. La crainte des tribunaux existe encore cependant, puisque selon près de 30% de la population, l'amende risque d'être élevée si on est pris. (...)

Les consommateurs et consommatrices paient désormais 15,56% de plus pour chaque achat à cause des taxes. On peut être assuré que certaines personnes chercheront à contourner ces taxes en payant comptant un vendeur trop heureux de pouvoir ainsi se soustraire à l'impôt. A partir du moment où il est dans l'intérêt mutuel de l'acheteur et du vendeur de réaliser la transaction au noir et que le jeu en vaut la chandelle, comme c'est le cas au taux de 15,56%, toutes les conditions sont réunies pour favoriser l'existence du travail au noir".



Les donneurs d'ouvrage

On a vu les raisons motivant les personnes qui travaillent au noir. Voici maintenant ce qui motive les donneurs d'ouvrage:

“Ces personnes justifient le travail au noir par l'intérêt de diminuer les coûts de production, compte tenu du fait que les salaires payés sont inférieurs à ce qu'ils seraient s'ils étaient déclarés au fisc. Les donneurs d'ouvrage clandestins, contrairement aux employeurs du marché blanc, n'ont pas non plus à contribuer à la CSST, à la RAMQ, au RRQ ou encore à l'assurance-chômage. Ces donneurs d'ouvrage ont aussi une plus grande souplesse lors de l'embauche des travailleurs, de même que dans l'organisation du travail. Cet état de fait est particulièrement marqué dans le secteur de la construction, régi par une réglementation stricte.”⁽⁷⁾

Le travail au noir sur la scène internationale⁽⁸⁾

(...) L'intensification du travail hors circuit n'est pas propre au Québec. “Sous la table et en dehors des livres comptables, des millions de personnes disposent, dans le monde entier, d'emplois qui échappent aux impôts et aux lois sur le travail, le plus souvent avec la désapprobation officielle mais l'accord tacite des gouvernements”, conclut une étude de l'Université Johns Hopkins de Baltimore.

Il y a dix ans, le travail au noir à New York était estimé à plus de 16 milliards de dollars US. Une enquête de l'université de Columbia, menée en 1981, indiquait que 90% des habitations de Manhattan n'avaient pas obtenu de permis pour effectuer leurs aménagements intérieurs.

Dans les pays en développement, l'économie officielle est tellement faible que la plupart des gens n'ont pas d'emplois dans le secteur officiel. Pour survivre, ils sont obligés d'assumer de multiples tâches sans se soucier du caractère légal ou non de celles-ci. En Amérique latine, près de 40% de la force de travail est employée au noir.

Dans le monde occidental, l'importance de l'économie souterraine varie d'un pays à un autre. “En restant dans la gamme des estimés conservateurs, comme celui de 1,5% du produit intérieur brut au Québec, peut-on lire dans l'étude des chercheurs de l'université Laval, le travail au noir s'élève à 2% en Norvège et 4% en France”.



Aux États-Unis, l'activité économique souterraine, qui représente 7% du produit intérieur brut, est encore bien inférieure aux 14% de l'Italie. Dans certaines régions italiennes, le travail au noir performe davantage que certaines grandes entreprises.



LES INCONVÉNIENTS DU TRAVAIL AU NOIR (9)

Ouvrer sur le marché au noir n'apporte pas que des avantages. La liste des inconvénients est imposante et au moins aussi considérable que celle des motivations et des avantages.

Pour les donneurs de services:

- ❑ Les travailleurs offrant leurs services sur le marché noir doivent parfois affronter des risques élevés compte tenu de l'absence de contrôle officiel assurant leur sécurité. En cas d'accident de travail, ils ne peuvent avoir recours à la CSST afin d'obtenir une compensation financière. De même, ils n'ont pas droit à l'assurance-chômage ni aux prestations de la Régie des rentes.

Pour les donneurs d'ouvrage:

- ❑ Les donneurs d'ouvrage peuvent être confrontés à une mauvaise qualité du travail exécuté ou encore à une tâche inachevée pour lesquelles ils n'auront aucun recours légal. Ils sont passibles également de pénalités pour avoir contrevenu aux différents règlements et lois.

Autres inconvénients:

- ❑ L'évasion fiscale est manifestement un effet majeur du travail au noir qui pénalise l'ensemble de la société. On estime aussi généralement que le travail au noir peut augmenter le taux de chômage, même si on émet certains doutes quant à la capacité des chômeurs d'effectuer les tâches réalisées au noir. Une majorité de tâches réalisées au noir seraient effectivement accomplies par des travailleurs spécialisés d'une part, et d'autre part, on présume que s'il fallait payer les taux courants du marché officiel, les donneurs d'ouvrage ne seraient pas en mesure d'y faire face et s'abstiendraient donc de faire effectuer les travaux.



LE TRAVAIL AU NOIR ET LES FEMMES

Quels travaux les femmes sont-elles le plus susceptibles d'effectuer "au noir"?

- la garde d'enfant, soit au domicile de l'enfant, soit chez elle;
- l'entretien ménager, rares sont les femmes de ménage "déclarées";
- la coiffure; un bon nombre de coiffeuses, s'étant retirées du marché du travail, le plus souvent pour les enfants, gardent des clientes qu'elles coiffent à domicile;
- les travaux de couture soit pour une manufacture, soit pour des particuliers;
- des travaux de traitement de textes, de comptabilité, rapports d'impôts, etc.
- des travaux d'artisanat qu'elles accomplissent à la "commande".

Pour la majorité des femmes, le travail au noir n'est pas un second "job" qu'elles accomplissent en plus de leur emploi régulier. Ce sont, la plupart du temps, des mères de famille qui font leur part pour boucler le budget, ou pour avoir un peu d'argent à elles.

Cette façon de faire leur permet d'obtenir un certain revenu, tout en permettant de rester "à charge" sur la déclaration d'impôt du mari. Auparavant, une femme mariée, à charge, pouvait gagner quelques milliers de dollars par an sans pour autant être pénalisée. L'abolition de cette mesure oblige certaines femmes à travailler dans l'illégalité!

Là où le travail au noir devient dangereux pour les femmes, c'est qu'elles n'obtiennent aucune sécurité économique. En effet, l'AFEAS se bat depuis des années pour que les femmes au foyer puissent participer au régime des rentes du Québec. Pourquoi? Parce que les trois-quarts d'entre elles devront un jour ou l'autre subvenir à leurs besoins. Si elles n'ont jamais contribué, elles ne recevront qu'une partie des rentes accumulées par leur mari.



Les femmes au foyer qui travaillent au noir bouclent peut-être leur budget au jour le jour en effectuant des travaux sous la table, mais elles ne garantissent pas ainsi leurs vieux jours. Si elles pouvaient déclarer cet argent sans que leur revenu familial soit surimposé, elles pourraient contribuer au régime de rentes.

Les femmes immigrantes

Pour les femmes immigrantes, le travail au noir n'est pas une alternative mais un impératif. Connaissant peu ou pas les langues officielles, n'ayant pas la même culture, avec souvent - mais pas toujours - un niveau de scolarité assez bas, le travail au noir est la seule avenue pour elles. Personne ne veut les embaucher sur le marché officiel. C'est l'illégalité ou le retour au pays, avec tous les risques pour leur vie ou leur santé que cela comporte.

“La majorité travaille dans des secteurs “mous” où il y a peu de syndicalisation, comme l'hôtellerie, le textile, la fabrication de vêtements. Leurs possibilités d'améliorer leur sort sont réduites parce qu'encore une fois, beaucoup ne parlent pas le français et parce qu'elles ont peur du chômage. Il y a même certains patrons qui les menacent de “déportation” si elles se syndiquent...”

(10)

Certaines estimations rapportent que le travail au noir, en 1986, était effectué pour une moyenne de 1\$ de l'heure.

On a tendance bien souvent à condamner les personnes qui travaillent au noir, mais il faut comprendre que c'est la seule issue qu'offre aux immigrantes notre société. Peut-on les blâmer de vouloir gagner leur vie? Surtout que le travail au noir qu'elles effectuent, le plus souvent dans la couture ou l'entretien domestique, est sous-payé, difficile et n'offre absolument aucune sécurité. Elles travaillent souvent à faire de la couture à domicile, le seul travail qu'elles puissent faire avec de jeunes enfants à la maison. Une douzaine d'heures par jour, nettement en dessous du salaire minimum, avec les enfants à s'occuper, les repas à préparer et l'entretien de la maison en sus.

Si elles travaillent à la manufacture (souvent en dessous du salaire minimum), elles peuvent perdre leur emploi n'importe quand. L'industrie du vêtement va mal au Québec par les temps qui courent.



“Dans les entreprises de sous-traitance du vêtement, le nombre d’emplois est passé de 53 000 en 1990 à 21 545 en 1992. Par ailleurs, si les emplois “déclarés” ont diminué de plus de la moitié en deux ans, le travail au noir dans ce secteur, lui, s’amplifie. Avec tout ce que cela signifie d’exploitation, de tarifs à la baisse, de travail sous pression. Il y a une vingtaine d’années, le taux de syndicalisation dans le vêtement pour dames était d’environ 70%. Aujourd’hui, il n’est plus que de 27%. La syndicalisation est la seule façon d’obtenir des conditions de travail décentes”. ⁽¹¹⁾

Par ailleurs, d’autres femmes immigrantes travaillent comme domestiques. Leur situation, dans l’ensemble, n’est guère reluisante. Pas une Québécoise n’accepterait de travailler dans les conditions qui sont les leurs. “On estime qu’elles reçoivent, en moyenne 50\$ par semaine (chiffres de 1986), nourries et logées, pour effectuer un travail qui s’étend souvent sur quatre-vingts heures”. ⁽¹²⁾

Enfin, il faut noter que ce ne sont pas toutes les femmes immigrantes qui travaillent au “bas de l’échelle”. Un certain nombre arrivent ici bardées de diplômes et travaillent comme chercheuses dans des universités, professeures, médecins, etc.



LA GARDE D'ENFANTS À DOMICILE

La garde d'enfants à domicile est le travail au noir par excellence pour bien des femmes à travers la province. Les parents, pour jouir de la subvention de frais de garde, doivent donner des reçus au fisc. La gardienne, si elle produit un reçu et si elle est mariée, ne peut plus bénéficier de la déduction de personne à charge qu'obtiendrait autrement son mari. Pour que cela vaille la peine de se "déclarer", elle doit doubler ses tarifs. Tous les parents de jeunes enfants sont au courant du problème. Malgré tout, la garde d'enfants au noir est toujours très populaire.

Le Regroupement d'agence de garde en milieu familial recommande, dans un rapport rendu public en avril 1992, que la garde supervisée d'enfants au domicile du parent jouisse d'une reconnaissance officielle. Cette reconnaissance permettrait aux parents qui font garder leurs enfants à la maison de jouir de subventions du gouvernement. De plus, la gardienne responsable des enfants pourrait bénéficier de la pleine et entière protection de la Loi sur les normes du travail.

"Plus d'un demi-million de jeunes Québécois sont actuellement gardés en dehors du réseau de garderies, signale le regroupement qui a mené une étude spéciale sur le sujet. L'étude a analysé onze agences qui réunissent des gardiennes oeuvrant au domicile des parents.

Dans chaque cas, il s'agit de parents qui doivent faire garder leurs enfants autrement que dans une garderie régulière soit parce qu'ils travaillent à des heures où les garderies ne sont pas disponibles, soit parce qu'ils habitent un milieu rural où il n'y a pas de garderies, soit parce que l'enfant à garder est handicapé et ne peut fréquenter une garderie régulière.

On a cité le cas d'une mère de famille monoparentale de 26 ans qui travaille comme cuisinière dans un restaurant à des heures très variées, ou encore un couple de fermiers qui doivent avoir du gardiennage très tôt le matin pour procéder aux travaux de la ferme.

Il y a aussi le cas de parents d'un enfant handicapé qui préfèrent que leur poupon soit gardé à la maison.

Pour ces parents, la garde supervisée à leur domicile constitue la seule solution.



Le rapport du Regroupement met en relief d'autres avantages de ce type de garde:

- il n'y a pas de transport des enfants;
- la flexibilité des heures de garde est plus grande;
- il y a maintien de la stabilité et de la sécurité du milieu familial pour l'enfant et une plus grande attention apportée aux besoins individuels;
- la gardienne ne subit pas "l'invasion" de son propre domicile.

En créant une supervision du service de garde par une agence spécialisée, le Regroupement constate que la compétence des gardiennes serait accréditée selon des critères reconnus. De plus, le système met fin aux services au noir et à la clandestinité.

Aussi, le Regroupement recommande que la garde supervisée au domicile du parent soit reconnue par l'Office des services de garde du Québec, un organisme du gouvernement qui subventionne les parents et gère la qualité des garderies.

Il faudrait aussi que les gardiennes bénéficient de la protection de la Loi des normes du travail, notamment afin que des salaires convenables leur soient versés.

A cet égard, le Regroupement recommande que "les coûts soient partagés entre le parent et l'État".⁽¹³⁾



LE TRAVAIL AU NOIR: DIFFÉRENTES RÉALITÉS

On parle beaucoup de travail au noir par les temps qui courent. Depuis l'installation de la taxe sur les produits et services (8%) et la taxe de vente du Québec (7%), le travail au noir a pris un nouvel essor. Et c'est pourquoi on en parle. Jusqu'à tout récemment, le travail au noir touchait des domaines bien circonscrits comme la construction, la couture. Maintenant, le travail au noir touche tous les secteurs : médecine, restauration, comptabilité, etc.

"On attribue généralement le travail au noir comme étant le fait des "travailleurs autonomes". Mais il n'est pas seul responsable de ce phénomène des dessous de la table.

Il y a le bricoleur à double emploi, sans carte de compétence; le salarié de la construction en chômage; le salarié qui, à l'insu de son employeur travaille en dehors des heures officielles; les employeurs qui, pour maintenir leur entreprise à flot, acceptent de travailler sans facture; et les industries; écoles, hôpitaux et municipalités, qui font faire des travaux de construction par leurs propres employés sous le couvert d'une licence de la Régie des entreprises de construction (...).

Qu'est-ce qui arrive au père de famille quand l'employeur l'embauche et dit: moi, le samedi, mon ami, le temps supplémentaire, je n'en paie pas. Moi, c'est du "cash" en dessous de la table. Tu prends ça ou bien tu restes chez vous. Le travailleur a le choix d'accepter ces conditions-là ou tout simplement de rester chez lui".

Sur les chantiers

"Au Québec, peu d'entreprises produisent au noir comme c'est le cas dans de nombreux pays du monde où les immigrants, installés illégalement, constituent une main-d'oeuvres de choix, disponible à bon marché. Il existe toutefois, chez nous, toutes sortes de façon de déjouer la réglementation officielle.

Récemment, la Corporation des maîtres électriciens du Québec donnait l'exemple des salariés de la construction qui travaillent au noir le soir et les fins de semaine, parfois même avec les outils du patron. Elle citait aussi le cas d'entrepreneurs qui paient leurs salariés pour 32 heures de travail alors



qu'ils en travaillent 40. Trente-deux (32) heures sont déclarées à la Commission de la construction du Québec, alors que les huit autres sont versées dans une banque d'heures pour besoins futurs ou sont payés sous la table par l'entrepreneur avec de l'argent sonnant qu'il a reçu de clients" ⁽¹⁵⁾

Le travail au noir, comme réponse des citoyens qui en ont "ras le bol"

Certaines personnes travaillent au noir parce qu'elles en ont "ras le bol" des impôts, des taxes et des réglementations.

Selon certains, il y a trop d'entraves à l'entrepreneuship, trop de permis à payer et obtenir, trop de taxes, trop de règlements de toutes sortes qui alourdissent l'administration d'une petite entreprise.

D'autres se sentent pressés comme un citron. Les travailleurs et travailleuses passent 7 mois par année à payer des impôts pour des services qu'ils jugent déficients. Le service de santé va mal, nos enfants ne savent plus écrire, les routes du Québec sont dans un état lamentable, 40% des ponts ont besoin de rénovation urgentes, l'assurance-chômage fond comme neige au soleil, les programmes de formation professionnelle sont toujours plus courts, etc., etc. L'avènement de 15,56% de taxes sur tout ce qui s'achète a été la goutte qui a fait déborder le vase.

Dans tous les domaines, le travail au noir prend de l'essor. De plus en plus de gens "décrochent". Le mécanicien mis à pied qui s'ouvre un garage clandestin, le médecin qui, dédaignant la castonguette et le travail à la chaîne, revient aux visites à domicile. La comptable qui s'installe un bureau dans son sous-sol, le finissant en hôtellerie qui s'ouvre un restaurant clandestin, partout des gens s'organisent en marge de l'organisation officielle du travail.

Ce ne sont plus des travaux d'entretien ou du gardiennage; le travail au noir devient carrément une économie parallèle. Des PME entièrement au noir. Les "décrocheurs" du travail officiel s'organisent. Il est évident que si tout le monde se mettait à travailler au noir, notre économie s'écroulerait et notre société connaîtrait de graves problèmes; plus de programmes sociaux, plus d'argent pour faire quoi que ce soit. Toute la bonne marche de notre société repose sur les taxes et les impôts.



Mais le travail au noir n'est pas seulement un "ras le bol" des surtaxés et sur-réglementés.

Le travail au noir pour se payer un peu de confort ou joindre les deux bouts.

Le travail au noir, c'est aussi une façon de boucler le budget pour les personnes qui vivent de prestations de la sécurité du revenu, d'assurance-chômage ou encore pour ceux qui travaillent au salaire minimum. On parle ici de travail au noir à temps partiel, occasionnel. C'est la coiffeuse dans sa cuisine, le plombier qui va réparer un tuyau chez quelqu'un du quartier, le déneigement des entrées des voisins, etc. C'est le travail au noir que notre société a toujours connu et toléré.

Si certains agissent ainsi pour remplir le réfrigérateur, d'autres le font pour se payer des vacances dans le sud, une piscine l'année prochaine, la finition du sous-sol, etc.; les petits luxes.

Le travail au noir, seul travail disponible

Enfin, pour d'autres personnes, le travail au noir est une réalité dont elles se passeraient volontiers. Mais c'est le seul type d'emploi disponible. Elles aimeraient bien accumuler des crédits d'impôts, devenir apte à recevoir de l'assurance-chômage, bénéficier des lois sur les normes du travail qui leur garantissent un minimum de revenu, des congés, des recours en cas d'accidents, etc., mais elles ne trouvent pas d'emplois officiels. C'est le cas pour les personnes immigrées dans l'industrie de la confection des vêtements, beaucoup d'employés en restauration et dans le secteur de la construction.

Conclusion

Il convient de faire attention lorsque l'on condamne les travailleurs au noir. On pourrait aussi condamner notre propre société qui est incapable d'offrir des emplois décents à des milliers de travailleurs et de travailleuses sous-payés-es et exploités-ées.

Lors d'une émission "Mon grain de sel", une petite enquête parmi les auditeurs révélait que 79% des personnes à l'écoute avaient déjà embauché quelqu'un pour faire du travail au noir.



M. Mongrain, lors de cette émission, proposait des solutions pour enrayer le travail au noir:

- baisser le taux d'imposition pour encourager les gens à ne pas se soustraire au fisc. Pour récupérer l'argent ainsi perdu, taxer davantage la consommation. Au moins, les gens pourraient choisir : consommer et payer des taxes, ou consommer moins et économiser.
- si les demandeurs de travail au noir subissaient des représailles, au même titre que les travailleurs au noir, il y aurait moins de demandes et ainsi moins de personnes qui travailleraient au noir.

N'oublions pas que, choisir de travailler ou d'embaucher au noir, c'est poser un geste qui va à l'encontre du mieux-être collectif.



Action

Voici ce que le CPEA vous propose:

- Sensibiliser son entourage sur les inconvénients du travail au noir.
- Sensibiliser son entourage sur les préjugés existants à l'égard des personnes travaillant au noir; faire voir que c'est la seule issue pour certaines personnes.
- Formuler des recommandations qui pourraient aider les personnes travaillant au noir qui le désirent à intégrer le marché officiel.

Documentation:

L'organisme "Au bas de l'Echelle", groupe d'action et d'information pour les non-syndiqués-ées, publiera en décembre '92, un guide d'information sur le travail au noir. Vous êtes cordialement invitées à vous le procurer, cet organisme n'ayant pas réalisé ce guide pour qu'il dorme sur les tablettes!

AU BAS DE L'ÉCHELLE

6839A, rue Drolet,
Montréal (Québec)
H2S 2T1
(514) 270-7878

N'oubliez pas: Ce dossier a été réalisé au mois d'août 1992. Bien des choses ont pu se passer depuis : publication de mémoires, de recherches, commissions parlementaires, lois, etc. Informez-vous avant d'entreprendre votre étude mensuelle!

Le dossier d'étude est fait pour être lu, il a horreur de dormir au fond d'un sac, ou pire, dans un classeur. Faites-le circuler!



Explication des activités

Activité 1: Accueil

L'animatrice présente les objectifs de la soirée et les activités proposées.

Activité 2: Charade

Trouver la définition du travail au noir par une charade. Tout l'auditoire participe.

Mon premier est un ensemble:	tout
Mon deuxième est une partie de la devise AFEAS:	travail
Mon troisième rend mon deuxième intéressant:	rémunéré
Mon quatrième est le contraire d'une affirmation:	non
Mon cinquième fait partie du langage des douaniers:	déclaré
Mon tout est la définition du travail au noir:	"Tout travail rémunéré non déclaré"

Activité 3: Création d'une mosaïque

Le but de cette activité est d'identifier différents types de travail au noir. A l'aide de revues, créer une mosaïque. Il faut d'abord séparer l'auditoire en plusieurs groupes. Sur une grande feuille, coller les images choisies. Ensuite, des rapporteuses commentent la mosaïque de leur groupe.

Activité 4: Exposé

Les membres du CPEA se partagent cette animation. Se servir de la liste "inconvénients du travail au noir versus avantages du travail déclaré" que vous trouverez un peu plus bas si vous ne faites pas le premier volet de la grille. Si vous comptez faire les deux volets, ne pas se servir de cette liste tout de suite. Le but de cet exposé est de saisir toutes les implications du travail au noir, en faisant en sorte de ne culpabiliser personne. Reprendre l'essentiel de chaque chapitre du dossier.



Si vous faite une rencontre de 60 minutes, passez immédiatement aux activités 8 et 9 pour compléter le volet 1.

Activité 5: Présentation du 2e volet

L'animatrice présente les activités suivantes.

Activité 6: Le jeu des compléments

Diviser les membres en deux équipes. Une équipe "inconvénients du travail au noir", l'autre "avantages du travail déclaré". Voir la liste page à la page suivante. Les participantes de chaque groupe reçoivent un papier où est inscrit un avantage ou un inconvénient, dépendant de son groupe. Le jeu consiste à trouver son complément dans l'équipe adverse. On peut faire plusieurs exemplaires de chaque phrase selon l'importance du groupe ou encore se mettre à plusieurs sur le même. S'arranger pour que toutes participent. Puis l'animatrice invite chaque "couple" à lire son texte à haute voix.

Activité 7: Jeu de rôle

Une femme hésite; elle a le choix (la chanceuse) entre deux emplois : un au noir, un déclaré. Elle hésite entre les deux. Son amie l'aide à voir clair en lui faisant voir les conséquences économiques et fiscales de l'un et l'autre choix. Une période de questions est prévue. Une secrétaire note les questions restées sans réponse et une membre du CPEA se charge de faire les recherches nécessaires et communiquera les résultats de sa recherche à la prochaine assemblée.

Activité 8: Action

L'animatrice suggère aux membres de sensibiliser son entourage et de réfléchir personnellement là-dessus.

Activité 9: Évaluation

Cette évaluation peut être soit verbale, soit écrite. Lors de votre rapport à votre responsable régionale, ne pas oublier d'identifier avec le titre, et non plus le mois du dossier.

- 1- Qu'avez-vous apprécié dans l'accueil?
- 2- Qu'est-ce qui vous a le plus intéressé dans ce dossier?
- 3- Quelle participation avez-vous apporté aux activités?
- 4- Quelle suite pourrait-on donner à ce dossier?



INCONVÉNIENTS DU TRAVAIL AU NOIR VERSUS AVANTAGES DU TRAVAIL DÉCLARÉ

1. On nuit à l'économie du pays;
2. Nos revenus sont diminués à la retraite;
3. Un sentiment de culpabilité peut nous travailler;
4. Crainte de représailles de la part du gouvernement;
5. Aucune garantie, aucun recours si le travail est mal fait;
6. Aucune couverture d'assurance si un accident survient;
7. Impossibilité de déduire cette dépense de son rapport d'impôt;
8. Augmente le nombre d'emplois précaires;
9. On fausse les statistiques;
10. On donne un drôle d'exemple à sa famille.

-
1. On fait sa part en tant que citoyenne;
 2. On s'assure d'une rente décente lors de la retraite en ayant un travail déclaré (RRQ);
 3. Un travail déclaré est plus valorisant socialement;
 4. On dort en paix sans avoir peur que le fisc nous surprenne;
 5. On a des garanties et des recours légaux si le travail est mal effectué;
 7. Certaines dépenses sont déductibles d'impôts;
 8. Augmente le nombre d'emplois stables;
 9. Le gouvernement peut publier les statistiques qui reflètent la réalité;
 10. On donne l'exemple à sa famille.

Grille de planification

THÈME : LE TRAVAIL IAU NOIR

Titre: "Voir plus loin que l'bout de son nez"

Objectif:

- Découvrir toutes les facettes du travail au noir.

Dossier d'étude / page 114

TEMPS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIVITÉS	INSTRUMENTS	RESSOURCES
05m.	Prendre connaissance du déroulement de la soirée.	1. Accueil Présentation du déroulement de la soirée Présenter le dossier d'étude	Dossier	Animatrice Responsable du sujet du mois
10m.	Trouver la définition du travail au noir.	2. Charade	Dossier p. 110 Explication de l'activité	Animatrice CPEA
30m.	Identifier différents types de travail au noir	3. a) Création d'une mosaïque illustrant les différents types de travail b) présenter et commenter la ou les mosaïques	Revue - ciseaux - colle - grande feuille - craies de couleurs Mosaïque(s) Dossier p. 101	Animatrice et participantes Animatrice et rapporteuses
10m.	Découvrir les conséquences du travail au noir.	4. Synthèse du 2e volet du dossier	Dossier Toute documentation pertinente	Animatrices CPEA
Si vous faites une rencontre d'environ 1 heure, passez immédiatement aux activités 8 et 9 pour compléter le volet 1				
05m.	Prendre connaissance du développement du 2e volet.	5. Présentation du 2e volet	Dossier p. 112	Responsable CPEA
20m.	Peser le pour et le contre du travail au noir.	6. Jeu des compléments (désavantages du travail au noir et avantages du travail déclaré) a) recherche b) nommer c) correction	Dossier p. 113 Prévoir magnétophone pour musique vive et rythmée.	Animatrice Participantes
15m.	Connaître les implications fiscales.	7. a) Jeu de rôle (2 personnes) b) Période de questions	Dossier Explications des activités	2 participantes
10m.	Formuler et entreprendre une action reliée au sujet du mois.	8. Sensibilisation de son entourage Au besoin, réfléchir sur son choix de travailler au noir.	Dossier	Les participantes et CPEA
10m.	Identifier le degré de satisfaction des participantes.	9. Évaluation orale ou écrite des participantes	Dossier p. 112	Animatrice et participantes

La ligne pointillée fait la démarcation entre le volet 1 et 2



Bibliographie

- (1) Conseil du Patronat du Québec, dossier "Travail au noir", avril 1990.
- (2) "L'économie souterraine au Québec", Pierre Fréchette, Bernard Fortin, Joelle Moreau, in revue Interface, mars-avril 1992.
- (3) Ibid
- (4) Ibid
- (5) Ibid
- (6) Ibid
- (7) Conseil du Patronat du Québec, dossier "Travail au noir", avril 1990.
- (8) Le Journal de Montréal, par la Presse Canadienne, 14 mai 1992.
- (9) Conseil du Patronat du Québec, dossier "Travail au noir", avril 1990.
- (10) La Gazette des Femmes, édition de mars-avril 1986.
- (11) La Presse, "Le vêtement s'effrite en guenille", par la Presse Canadienne, 15 mai 1992.
- (12) La Gazette des Femmes, édition mars-avril 1986.
- (13) La Presse, Norman Delisle de la Presse Canadienne, 11 avril 1992.
- (14) Le Journal de Québec, Normand Girard, 20 février 1992.
- (15) Le Journal de Québec, par la Presse Canadienne, 14 mai 1992.

REFUSER QU'ON PRENNE DES DÉCISIONS
QUI NOUS CONCERNENT SANS NOUS CONSULTER,
C'EST AFFIRMER SON AUTONOMIE.

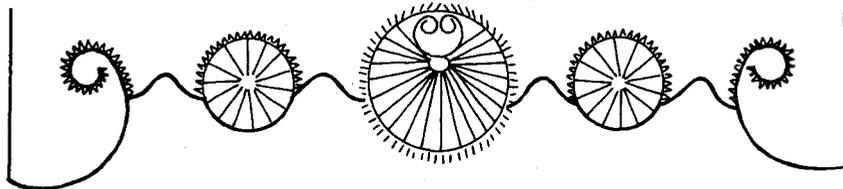
COMITÉ PROVINCIAL "RECONNAISSANCE DU TRAVAIL AU FOYER" 1992



BONNE CHANCE À TOUTES CELLES
QUI RELÈVENT LE DÉFI DE L'ACTION!

COMITÉ DU PRIX AZILDA MARCHAND

Rénovation des vieux meubles



Décor d'une ceinture de table, Gaspésie, début du XIX^e. Coll. ministère des Affaires culturelles du Québec.

« ...il est urgent de faire un inventaire de notre patrimoine culturel... sur la civilisation ancienne du Québec, son milieu matériel, ses arts et métiers, son histoire naturelle, son folklore. Ainsi la jeunesse pourrait acquérir l'orgueil de son pays, consciente du fait que ses ancêtres, simples colons, coureurs des bois, explorateurs, artisans, missionnaires ou soldats, avait édifié ici une civilisation dont elle a lieu d'être fière.»

Jean Palardy

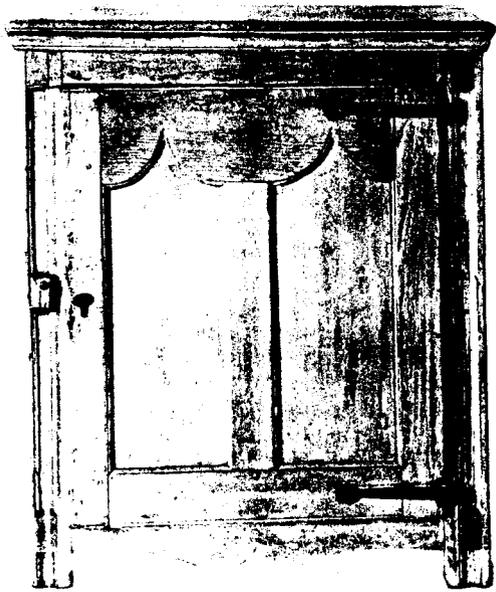
Les Meubles anciens du Canada français

Cahier art et culture

1992-93



AFEAS



Armoire à un vantail.

Chaise d'enfant dont le fond est généralement fait de babiche.

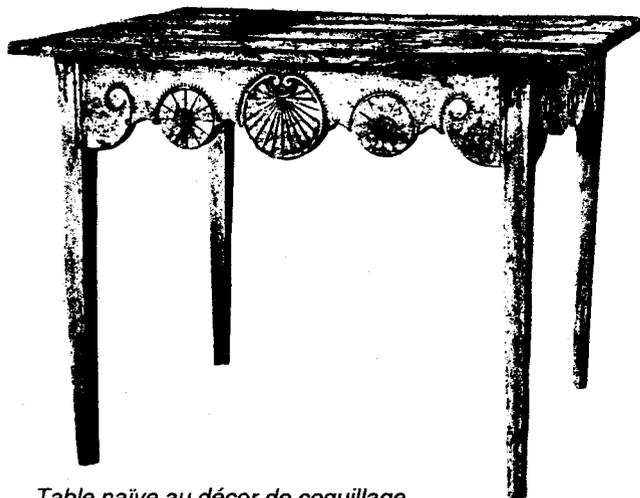
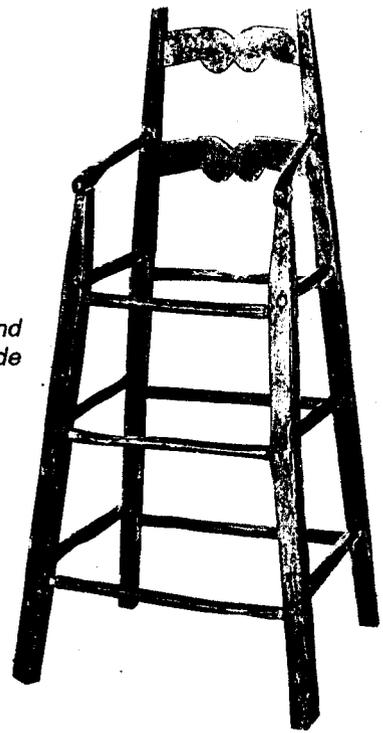
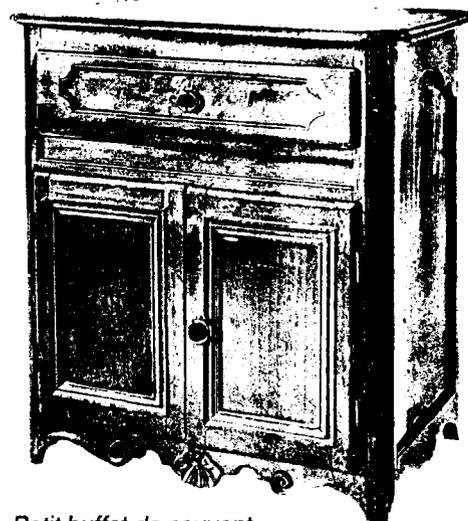


Table naïve au décor de coquillage, Gaspésie.

Bureau en pente, décoré de dessins géométriques. Probablement l'ancêtre des pupitres d'école.



«Les civilisations qui ont survécu ne sont-elles pas justement celles qui ont puisé aux sources vives de leurs traditions et qui ont reconnu avec fierté la noblesse de leur passé ?»
Jean Palardy
Les meubles anciens du Canada français.



Petit buffet de couvent.

RÉNOVATION

des VIEUX MEUBLES

Les meubles n'ont pas toujours existé, ils ont fait leur apparition bien après que l'homme n'ait réussi l'exploit de marcher sur deux pieds. En France, il faut remonter au IV^e siècle pour retracer les premiers meubles. On fabriquait des coffres dont l'usage était essentiellement utilitaire : ils contenaient du linge, de la nourriture ou des objets précieux et personnels. À cette époque où les peuples devaient souvent fuir devant l'envahisseur, le coffre était idéal. Il servait de buffet, de garde-robe, de siège ou de table et même de lit. On le faisait généralement en bois de chêne ou d'if.

Les pauvres n'avaient qu'un seul coffre de planches grossières, mais les riches en possédaient plusieurs. Certains étaient recouverts de cuir et garnis de clous de cuivre ; on les décorait de rosaces sculptées ou de motifs géométriques. Les ferrures étaient énormes pour mieux résister aux chocs et, pour des raisons de sécurité, les serrures se compliquaient, dans un effort pour devenir inviolables.

Après la guerre de Cent Ans, quand la stabilité politique apporte la prospérité au pays, on eût l'idée de mettre les coffres debout pour qu'ils soient plus commodes : ils deviennent armoires ou buffets, les couvercles servent de portes et le sens pratique invente les tablettes.

Par la suite, les meubles vont se multiplier rapidement, au gré des besoins, de l'imagination des artisans et des influences venues des pays étrangers, comme l'Italie. Considérés seulement du point de vue utilitaire, les meubles deviendront des sujets d'ornementation variée : on assiste à la **naissance des styles**.

Meubles anciens du Québec

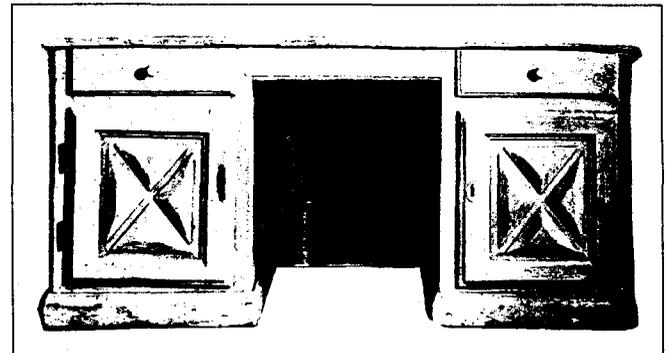
En 1963, Jean Palardy publie une étude approfondie des meubles anciens. À l'époque, il s'inquiète du désintéressement des Québécois pour leur patrimoine. Il l'explique en partie par le fait que les quatre cinquièmes des meubles de nos ancêtres ont péri, par suite d'incendie ou de vandalisme. Il a quand même réuni, dans son ouvrage, *Les meubles anciens du Canada français*, près de 600 photos de meubles anciens, parmi les plus représentatifs.

Les styles français, Louis XIII et Louis XV, semblent être ceux qui ont le plus influencé nos artisans. Au début de la colonie, lors de la fondation de Québec par Champlain en 1608, les colons arrivèrent avec le coffre traditionnel. Il contenait probablement tout leur avoir : outils, vêtements, vaisselle, ustensiles et nourriture. Les notables et les riches apportèrent leurs meubles et les communautés religieuses les objets du culte.

Mais à partir du moment où des artisans menuisiers arrivent pour s'installer, les meubles sont fabriqués

sur place, copies plus ou moins conformes de ceux qu'on avait apportés. Tout en s'inspirant des styles français, les artisans créent des meubles typiquement canadiens, de par leur facture et de par le bois employé. Ils développent un style qui leur est propre et qui est d'ailleurs très beau.

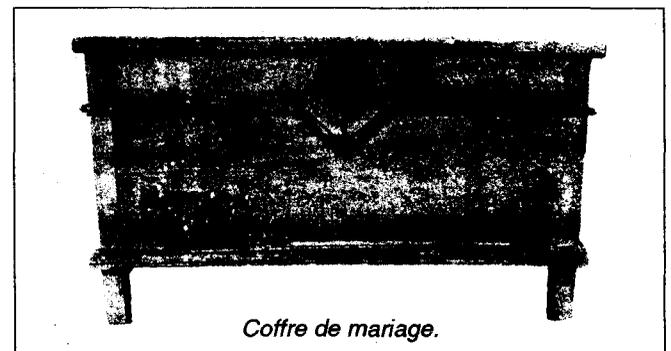
Utilitaires, les meubles sont robustes ; ils ont des lignes harmonieuses et élégantes. Sobres et de bon goût, ils ont une touche d'imagination fantaisiste qui ne manque pas de pittoresque. C'est un mobilier de menuiserie en bois massif et solide, presque toujours en pin. Il est rustique et plein de charme. Parmi les meubles parvenus jusqu'à nous, plusieurs font partie de collections. Si par bonheur on en découvre un dans le grenier, il faut en prendre un soin jaloux. Palardy nous les fait redécouvrir, dans l'ouvrage cité plus haut.



Petit bureau à pointes de diamant. Inspirés par la France natale, les artisans sculpteurs ornaient souvent les meubles de motifs géométriques.

Meubles traditionnels les plus répandus

Coffres, bahuts et armoires, buffets, vaisseliers ;
Chaises, fauteuils, tabourets, bancs, escabeaux, huches, pétrins, rouets ;
Lits, berceaux, tables de toilette (lave-main), commodes, bureaux, secrétaires et portes d'armoires.



Coffre de mariage.

Vers la fin du XIX^e siècle, les styles anglais et américain font leur apparition. Des meubles «art nouveau» supplantent rapidement ceux d'inspiration française, surtout dans les villes où l'on se targue de suivre la mode. Des chaisiers anglais fabriquaient à Montréal et à Québec, des chaises de type «Windsor», peintes en vert pâle ; cette couleur devint une convention qui dura longtemps et qui subsiste même de nos jours. Vous en aurez peut-être décapé de ces chaises à dossier arrondi qui nous font la surprise d'un vert jauni, bien caché sous une ou deux couches de surface !

Pourquoi rénover un vieux meuble ?

Parce qu'on l'aime... parce qu'il a perdu son éclat... parce qu'on l'a peint tant de fois que ses moulures ont disparu sous les couches de peinture écaillée, fendillée ou jaunie... parce qu'on l'a trouvé «aux puces» et qu'on l'a payé moins que rien... ou tout simplement parce qu'un des enfants a besoin d'une commode et qu'une neuve coûterait trop cher !

Quand un meuble a trouvé sa place au foyer, il en devient une partie intégrante. Il faut s'occuper de lui, le dépoussiérer, le nettoyer de temps en temps et parfois lui faire une grande toilette : le rénover. Pourquoi avoir choisi ce petit bahut de préférence à un autre ? Pourquoi avoir acheté ce vieux miroir que l'on regarde d'un oeil sceptique, dans votre entourage ?

C'est un mystère. À partir du moment de l'acquisition, on se sent responsable du nouveau venu ; c'est une histoire d'amour entre nous deux !

Après le chrome, la crise de la mélamine !

La mélamine fait fureur ; c'est le dernier cri depuis l'époque des cuisines chromées. Pas besoin de peinture (le meuble aura toujours la même couleur), il se lave bien, il est garanti au moins 20 ans ! Et après ? Que restera-t-il de ce bran de scie mêlé de colle, dans une vingtaine d'années ? Dans nos cuisines, la mélamine a la vedette : armoires, tables et étagères. On fabrique des mélamines plaquées qui imitent si bien le bois, c'est à s'y tromper ! Faut y regarder à deux fois. Le bois véritable se fait rare, on nous vend des imitations.

Si vous avez encore de ces meubles de bois, plaqués ou massifs, pourquoi ne pas les récupérer, les réparer et les rénover ? Témoins d'un temps passé, ils seront là longtemps encore si on les soigne bien. Ils y seront probablement quand la mélamine aura été remplacée par un matériau nouveau genre, comme ce merveilleux PVC des ensembles de jardin, aux chaises uniformément blanches. Il ne faut pas oublier qu'un meuble de bois, surtout massif, prendra de la valeur ; ils deviennent rares et chers.

Plusieurs nouveaux produits de décapage et de finition mettent la rénovation à la portée de tous. Même s'ils n'apparaissent pas dans la plupart des livres de bricolage, ces derniers valent la peine d'être consultés ; on y pige des trucs utiles qui complètent l'expérience personnelle. Ils font partie de la collection de la Bibliothèque locale.

Quand faut-il décapier ?

Il faut examiner le meuble ou l'objet à décapier. S'il nécessite des réparations majeures, il vaut mieux le faire voir par quelqu'un qui pourra les effectuer, une fois le meuble décapé. Si le meuble est dans un état convenable, il faut choisir :

a) décapier pour repeindre, auquel cas, le décapage n'a pas besoin d'être fait à fond : enlever la vieille peinture, poncer et procéder à la finition. La revue Femmes d'ici, numéro d'octobre '92 consacrera un article à ce sujet.

b) garder le bois au naturel. Il devra être décapé à fond, nettoyé, poncé avec soins et ensuite fini. Opération la plus gratifiante, c'est une merveilleuse aventure que de découvrir ce qui se cache sous un amas de vernis craquelé ou de vieille peinture sans parler de la saleté et des taches anciennes qui camouflent souvent un bois au grain fin et délicat !

TECHNIQUES DE DÉCAPAGE

Où décapier ?

Dans un endroit bien aéré : un garage, une cave avec fenêtre ou dehors, à l'ombre (pas au soleil ou au grand vent, le décapant sècherait trop rapidement). Si le plancher est en ciment, attendre que les débris de peinture soient secs pour balayer le plancher. Sinon disposer des journaux par terre ou un grand morceau de plastique. Attention aux débris que les chaussures risquent de véhiculer.

Comment s'installer ?

- De préférence sur un établi ou une vieille table. Il vaut mieux travailler sur une surface horizontale.

- Sous la table, ranger les fournitures et les produits, qu'ils soient à portée de main.

- Éloigner les enfants qui tournent autour. Le décapant est dangereux !

- Comme ce n'est pas l'endroit pour l'élégance, il vaut mieux porter de vieilles chaussures et des vêtements à manches longues qui ne craignent rien. Un vieux tablier complète la tenue avec des gants de caoutchouc qui sont indispensables !

- Des lunettes de travail, surtout si on a tendance à travailler vite, on risque les éclaboussures ; quand ça se produit, rincer abondamment à l'eau froide.

- Fixer un clou et accrocher un sac à ordures à l'établi ou à la table de travail pour recevoir les débris et les vieux journaux.

- L'éclairage doit être adéquat.

Fournitures simples et adaptées

- Décapant **Circa 1850** et nul autre ; sans odeur, il enlève vernis, peinture et poussière, il n'a pas besoin de lavage après le décapage.

- Raclours à peinture qui n'abîment pas le bois et font presque tout le grattage, il ne faut pas utiliser les couteaux à mastic ou autres spatules du genre, ils rayent le bois.

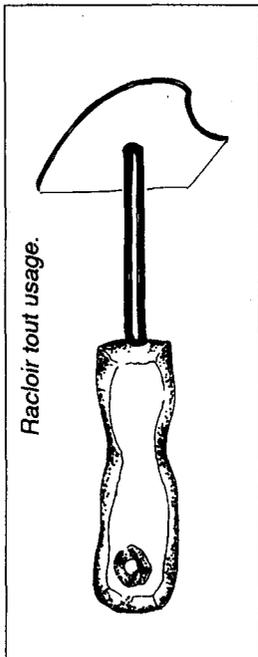
- Petits outils pour gratter les coins : bâtons de brochettes ou bâtons à café affûtés au couteau.

- Brosses de chiendent ou brosses à dents ; il faut se méfier du nylon qui fond dans le décapant.

- Gants de plastique.

- Récipient de verre ou de pyrex, carré ou rectangulaire, taille minimum 6" x 6", on y verse le décapant pour tremper le pinceau.

- Vieux pinceaux, 3/4 ou 1 po, pour étendre le décapant.



- Laine d'acier : moyenne, fine et extra-fine.
- Vieux journaux, entiers et coupés en morceaux.
- Lunettes de travail légères pour protéger les yeux, 2 à 5 \$.
- Poubelle et grands sacs à ordures pour recevoir la vieille peinture et les journaux souillés, ne les brûlez pas, jetez-les à la poubelle, le plus tôt possible.
- Papier essuie-tout épais, c'est préférable.
- Vieux chiffons (facultatif) : ne pas les laver, les mettre à la poubelle parce qu'ils contiennent des produits inflammables qu'il faut jeter le plus tôt possible.

Exécution

- Préparation de la pièce à décaper : enlever les poignées, pentures et autres ferrures, ainsi que les vieux clous et racler à sec la peinture qui s'écaille.

- Faire une bonne provision de morceaux de papier journal, environ 12 po x 8 po.

- Travailler avec des gants.

- En plaçant une main sur le bouchon, pour éviter d'être éclaboussée, ouvrir le contenant de décapant, en tournant le bouchon de plastique ; soulever la languette avec un racloir.

- Avec précaution, verser du décapant dans le contenant de verre.

- À l'aide du pinceau, badigeonner abondamment une surface réduite, environ 2 pi x 2 pi et laisser travailler une minute ou deux. Ne pas travailler une trop grande surface à la fois.

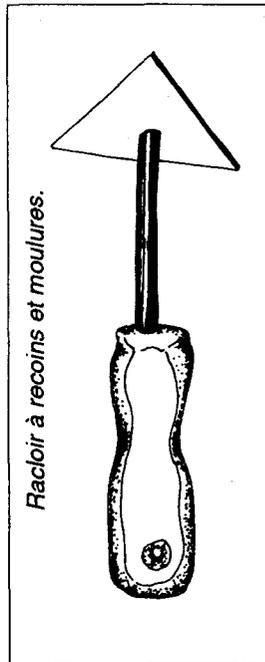
- Racler la peinture qui se détache et essuyer le racloir avec des morceaux de papier journal ; il faut toujours travailler dans le sens du fil du bois.

- Recommencer l'opération jusqu'à ce que toute la peinture soit enlevée.

- Il se peut que rien ne semble se passer après la première application ; remettre du décapant et poursuivre l'opération

- Remplacer le racloir par une laine d'acier de grosseur moyenne et du décapant propre.

- Terminer avec la laine d'acier fine, en travaillant toujours dans le sens du fil et essuyer avec du papier à main. Les recoins et moulures peuvent être faits avec un



bâtonnet pointu, une brosse ou une laine d'acier.

- Quand le meuble est propre, laisser sécher 24 heures avant de poncer. Il n'est pas besoin de rincer à l'eau ou autre produit, le Cerca laisse le bois propre et prêt à finir.

- Nettoyer les outils avec le décapant.

FINITION DU BOIS AU NATUREL

Après le décapage et le nettoyage, il reste à finir le bois pour lui assurer une belle couleur et une longue vie. C'est le moment le plus gratifiant. Après un dernier ponçage à sec avec un papier sablé très fin qui ne raye pas le bois, on doit choisir le genre de finition.

Les vernis sont plus difficiles à poser, tout comme les gommages lacques. Pour ce faire, consulter un des livres de la bibliographie (page 7), vous les retrouverez à votre Bibliothèque.

Les finitions les plus simples sont la cire et l'huile, d'autant plus qu'elles sont faciles d'entretien. Mais avant, doit-on teindre le bois ?

Partant du principe que le bois est un matériau beau en soi, que son grain est intéressant et qu'il n'est pas besoin de le cacher, la finition la plus simple demeure la mieux adaptée. En effet, certains bois ont une couleur naturelle telle que la teinture n'est pas nécessaire ; il en va ainsi de l'érable, du noyer, du merisier, du chêne et du cèdre. Mais le pin est plutôt pâle et souvent fadasse, il peut être mis en valeur avec une teinture. C'est une question de goût personnel. N'oublions pas qu'au contact de l'air, le bois prend une patine dorée. Par contre, lorsqu'une couleur convient mieux au décor de la pièce, il vaut mieux utiliser la teinture.

Un bouche-pores n'est pas toujours recommandé, vérifier les instructions sur le contenant du produit de finition que vous choisirez.

Teinture, huile et cire

Il y a sur le marché plusieurs variétés de teintures et de couleurs. Le Miniwax, en plus d'offrir une grande variété de couleurs qui peuvent être mélangées entr'elles, constitue une finition. On recommande quand même d'étendre une ou deux couches d'huile des Artisans, pour protéger le bois ; c'est simple et rapide. Laisser sécher une nuit, entre chaque couche.

Une teinture foncée ne peut pas être pâlie mais une teinture pâle peut toujours être foncée avec l'application d'une deuxième couche de même couleur ou d'une autre teinte. Le Miniwax naturel (sans colorant) peut servir de couche de base à recouvrir d'une couleur ; dans ce cas, la deuxième couche paraîtra plus pâle. Faites des essais sur des chutes de bois.

L'huile de protection peut être remplacée par la cire d'abeille, le meuble deviendra plus brillant. En ce cas, il faut de la cire d'abeille, celle des Artisans, par exemple.. Appliquez plusieurs couches minces, en polissant entre chacune avec un vieux bas de laine. Attendre 24 heures entre chaque application.

TRUCS PRATIQUES DU RÉNOVATEUR AMATEUR

* N'employer que du décapant Circa 1850 :

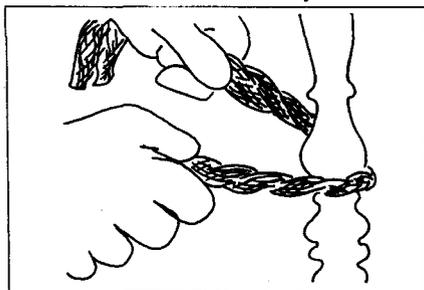
- . il est sans odeur
- . il agit rapidement
- . il décape tout
- . il ne nécessite pas de rinçage.



* Utiliser des bâtonnets à brochettes ou des bâtonnets à popsicle affûtés pour nettoyer les recoins.



* Pour décapier des barreaux de chaise, travailler avec du jute.



* Avant d'appliquer la finition, teinture, huile ou cire, il faut boucher les trous et les crevasses avec de la pâte de bois (*plastic wood*) de couleur assortie au bois. Ne pas acheter plus que la quantité requise, cette pâte de bois colorée ne se conserve pas longtemps.



* Il existe des produits de blanchiment pour les bois tachés ou trop foncés ; voir à la quincaillerie.



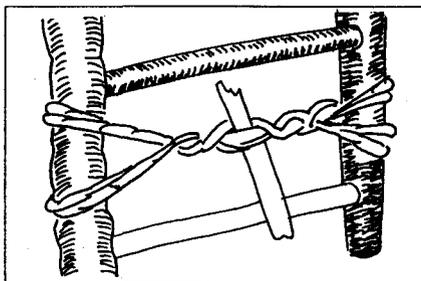
* Enlever une vieille cire avec du white spirit ou un produit approprié que l'on trouve en quincaillerie. Lire les instructions sur le contenant.



* On reconnaît un meuble décapé à la soude caustique, au dépôt blanc sur le bois : la soude remonte à la surface du bois après un certain temps. Le bois décapé à la soude caustique a tendance à fendiller car la soude absorbe les huiles naturelles du bois. **À ne jamais utiliser !**



* En guise de serre-joint, utiliser de la corde.



* Les placages abîmés se réparent. Consulter un livre de bricolage comme celui du Reader's Digest.



* Les brûlures de cigarette s'enlèvent, à moins qu'elles ne soient très profondes. Consulter un livre de bricolage à la Bibliothèque.



* Pour les réparations mineures de tiroirs et de portes, consulter un livre de bricolage.



* On peut peindre les poignées et les ferrures avec une peinture pour métal : noire, bronze, or.

* Il existe maintenant de bons vernis à l'eau (Varathane), ils sont sans odeur et faciles d'emploi. On peut les utiliser sur le bois ; s'informer à la quincaillerie.



* On fait briller les poignées et autres ferrures en les frottant vigoureusement avec du vinaigre et un chiffon.



* Entretien des meubles : un époussetage régulier et un grand nettoyage de temps en temps : cire des artisans et laine d'acier très fine.



* Les bois finis à l'huile se nettoient avec l'huile des artisans, un chiffon ou une laine d'acier fine.



* Les teintures s'appliquent non seulement au pinceau mais avec un tampon coupé dans un vieux bas de laine ou de coton. Travailler avec des gants. Suivre les instructions sur les étiquettes des contenants.



* Le ponçage se fait mieux en fixant le papier sablé sur un petit bloc de bois.

GRILLE D'ACTIVITÉS



Thème : économie

Objectif général : conserver notre patrimoine

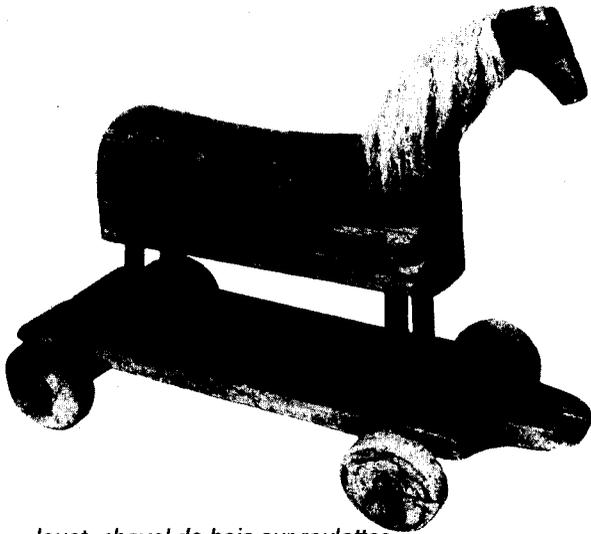
Objectifs spécifiques : connaître les étapes à suivre pour rénover un meuble : décapage, teinture ou peinture

Activités suggérées :

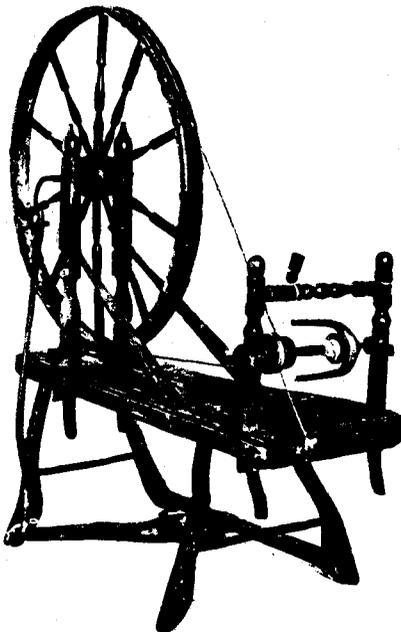
- . apporter un vieux meuble ou un objet de bois pour évaluer ses possibilités de rénovation ainsi que la marche à suivre
- . vérifier les connaissances des participantes et expliquer la démarche à suivre pour rénover le meuble : décapage, finition
- . Inviter une personne ressource, un membre ou un professionnel
- . Peindre un meuble

Temps : à déterminer par le conseil de l'Aféas locale

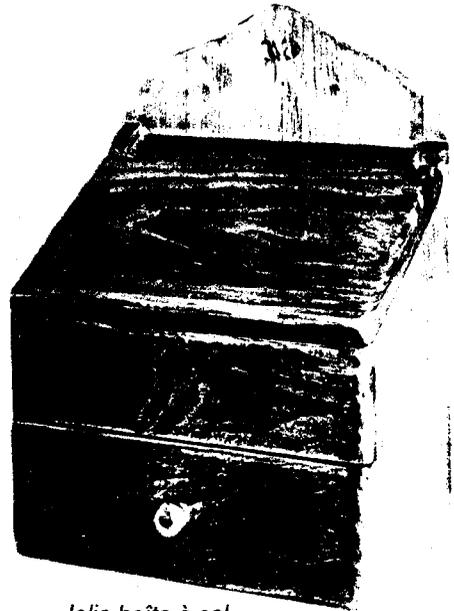
Documentation : Cahier art et culture, revue Femmes d'ici.



Jouet, cheval de bois sur roulettes.



Rouet à pédale, début du XIX^e.



Jolie boîte à sel.

Bibliographie



Guy BÉLANGER : *Le décapage, le rembourrage et la finition des meubles* ; 1978, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 126 p., ill. et photos n/b.

Jean-Claude BERTIN : *Faites revivre vos meubles anciens* ; Paris, Éd. Ch. Massin, 74 p., ill. et photos coul.

Albert JACKSON et David DAY : *Guide du bois, de la menuiserie et de l'ébénisterie* ; 1991, Londres, William Collins Sons & Co Ltd ; La Maison rustique pour l'édition française, 320 p., ill., photos coul.

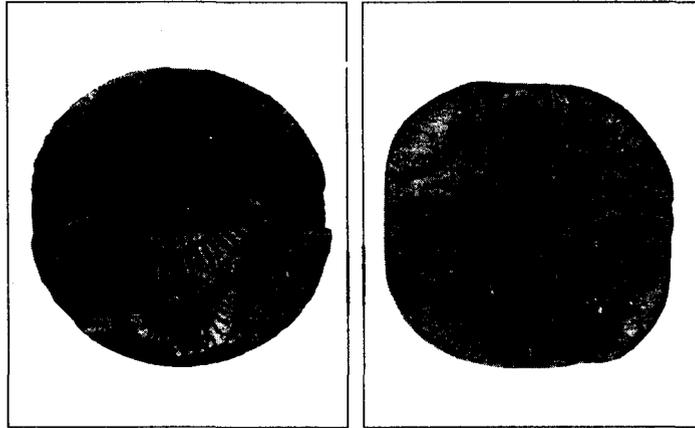
Robert L. LECORRE : *Comment restaurer les meubles antiques* ; 1976, Montréal, Éd. du Renouveau pédagogique inc., 235 p., ill. et photos coul.

Michel LESSARD et Huguette MARQUIS : *L'art traditionnel au Québec* ; 1975, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 463 p., ill. n/b, photos n/b et coul.

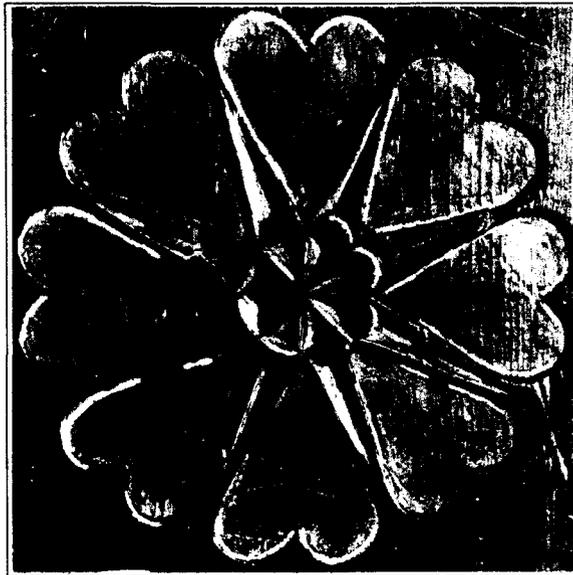
Jean PALARDY : *Les meubles anciens du Canada français* ; 1963, Paris, Arts et Métiers Graphiques, 401 p., phot. coul.

Comment restaurer vos meubles anciens ; 1989, Paris, Éd. Atlas.

Restaurer, réparer, entretenir vous-mêmes vos objets ; Édition française, 1986, Paris, Bordas.



Estampilles à beurre avec ornementation.



Ornementation d'armoire, coeurs disposés en cercle.

«Ensemble nous allions par les villages, de porte en porte, de grenier en grenier, de grange en grange, de fournil en fournil, examinant toutes les vieilleries qu'on avait mises au rancart : rouets, dévidoirs, ourdissoirs, métiers à tisser, meubles rustiques, commodes, chaises, bancs, coffres, tapis au crochet, couvertures «boutonnues», catalognes, peignes à filasse, vieux habits d'étoffe du pays, coiffes, jouets, poterie rustique. Dans les étables et les «bâtiments» nous trouvions charrues de bois, herses, rouleaux, charrettes, traîneaux, carrioles et cabarouets. Ici et là se dressaient encore quelques moulins à vent ou à eau et des roues penchées pour actionner les batteuses à grain.

Dans un pays où l'on prise la nouveauté plus que l'antiquité, il était urgent de poursuivre cette enquête, car la démolition et l'incendie ne cessaient de faire partout leurs ravages.»

Marius Barbeau
Les Meubles anciens du Canada français de Jean Palardy

Budget familial*

DÉPENSES ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦	Semaine	Mois	Année
Logement Loyer ou hypothèque Électricité Chauffage Téléphone Taxes foncières, eau, etc. Assurances : feu, vol, responsabilité Aménagements et réparations Location d'appareils, câble télé, etc.			
Total			
Alimentation Épicerie Achats quotidiens (dépanneur, etc.) Repas restaurant, travail, école Autres (réceptions, fêtes, etc.)			
Total			
Transport En commun Auto : essence entretien et réparations assurances immatriculation et permis Taxis ou location d'auto Autres (contravention, stationnement)			
Total			
Habillement Homme Femme Enfants Entretien, nettoyage			
Total			
Loisirs Tabac, alcool Livres, journaux, disques Loterie et courses Sports, sorties Vacances Autres			
Total			

N.B. : Reporter les sommes totales en haut de la page suivante

*Grille budgétaire élaborée d'après formulaire type fourni par l'ACEF de l'Est de Montréal.

BUDGET FAMILIAL (suite)

	Semaine	Mois	Année
Sommes reportées			
Éducation Cours Articles pédagogiques, matériel Autres			
Total			
Soins de santé Médicaments Pharmacie Coiffeur Dentiste, optométriste Autres			
Total			
Divers Assurances-vie Pension alimentaire Frais de garderie Allocation personnelle à la femme au foyer* Allocations aux enfants Cadeaux Autres			
Total			
Total des dépenses			

*Ne pas comptabiliser deux fois les dépenses payées à même l'allocation personnelle.

REVENUS ♦ ♦ ♦ ♦	Semaine	Mois	Année
Homme salaire net (après déductions) prestations			
Femme salaire net (après déductions) prestations			
Allocations familiales Autres (loyers, pension, etc.)			
Total des revenus			

SURPLUS OU DÉFICIT : Total des revenus moins total des dépenses.

un projet de vie

Autonomie est un mot qui fait rêver... mais il est indissociable de **gestion**... un mot qui fait "freaker" ! Pourtant, le premier est associé à projet de vie ou projet tout court. C'est donc un rêve, une aspiration et, pour qu'un rêve devienne réalité, il faut s'arrêter, réfléchir et se demander comment on y arrivera, à court ou à long terme.

définir un mode de vie

Avant de planifier, il faut réfléchir à son mode de vie, à ses goûts, à ceux de la famille et à ses moyens financiers, pour établir ensuite des priorités. En essayant de demeurer réaliste, il faut se poser des questions sur la consommation. Enfin, il faut fixer des échéances pour réaliser des petits projets à court ou moyen terme et peut-être un gros projet à long terme.

À l'aide du questionnaire ci-dessous, faisons une réflexion sur nos goûts, afin de découvrir notre identité et nos priorités dans la vie. Nous y ferons des découvertes intéressantes.

1. Cherche tes rêves...

Prends un crayon et un papier, écris spontanément tous les projets que tu voudrais réaliser, tout ce qui te rendrait heureuse.

2. Les réponses ci-haut reflètent-elles ton mode de vie et tes centres d'intérêt les plus marquants ?

3. Si tu ne pouvais réaliser qu'un seul projet, lequel choisirais-tu ?

4. Après avoir pris conscience de tes priorités à toi, pourrais-tu discuter avec l'homme de ta vie et les enfants d'un projet commun à réaliser ; le ferais-tu ?

5. Dernière étape : saurais-tu fixer des échéances à ton projet, après avoir identifié les ressources financières familiales ? Peux-tu faire un budget ?

gestion et budget

La gestion n'est pas un jeu de monopoly et le gros lot ne se gagne pas souvent... Il ne faut pas s'en remettre au hasard pour réaliser son projet de vie et assurer le bien-être des nôtres ; on risque que ce soit long !

Le budget est un outil de gestion indispensable ; il conditionne une personne ou une famille en lui permettant d'utiliser ses ressources pour satisfaire ses besoins, ses goûts et ses aspirations. Il permet de voir venir, d'assumer les imprévus et de passer au travers les périodes difficiles. Il favorise aussi l'épargne et demande réflexion et volonté pour réaliser les objectifs qui nous tiennent à coeur.

impulsive ou... compulsive ?

Margot dit souvent « il ne faut pas que j'entre dans un magasin, je dépense toujours... » Annie est revenue de Gaspésie avec une énorme jardinière de coquillages qu'elle ne sait où mettre ! Hélène collectionne les foulards, elle en a qu'elle n'a jamais porté... etc., etc. Les acheteurs **impulsifs** font les délices (et la caisse bien garnie) des vendeurs de biens de consommation dont on n'a pas besoin.

Les **compulsifs** ont une force intérieure qui les amènent irrésistiblement à accomplir certains actes auxquels ils ne peuvent résister sans angoisse... Ce type d'acheteurs a peur de manquer la bonne aubaine, de ne pas avoir profité du spécial et de le regretter, de ne plus retrouver une si belle occasion, etc... Ils s'entassent par milliers aux caisses des Club Price, sortant leurs chariots presque aussi larges que leur véhicule ; ils reprennent la route, satisfaits d'avoir économisé autant d'argent et rentabilisé leur quatre roues motrices ! Tout comme les impulsifs, on les retrouve aux marchés aux puces, les bras encombrés de choses inutiles qu'ils n'étaient pas venus chercher. Ça coûte cher économiser !

pièges de la publicité

Il faut dire qu'elle est bien faite, la **pub** ! Les coupons rabais nous arrivent tout bien emballés dans un sac de plastique qui accompagnera tous ces papiers dans la poubelle, laquelle en sera plus lourde. Il en faut du temps pour tout lire, comparer les meilleures aubaines et faire le tour des supermarchés, des renovateurs et autres marchands, dépensant en essence et en énergie ce que nous sauvons sur les produits.

La télévision n'est pas en reste, la quantité de réclames est égale à la cote d'écoute de l'émission. Les psychologues de la pub ont bien étudié comment et quand passer un produit qui se mange, qui se boit, qui se porte ou se laisse porter... de toutes façons, les consommateurs paieront la facture.

miroir aux alouettes

D'après le Petit Robert c'est "...un instrument monté sur pivot et garni de petits morceaux de miroir qu'on fait tourner au soleil pour attirer les alouettes". Ceci décrit assez bien le piège de la carte de crédit entre les mains de l'acheteur impulsif. C'est une monnaie de plastique bien commode mais attention, les châteaux de cartes peuvent s'écrouler !

Conseils proposés par l'Office de la protection du consommateur du Québec (OPC), aux détenteurs de cartes de crédit.

- . Réglez votre solde avant la fin de la période de grâce pour éviter de payer des intérêts. Compte tenu des taux d'intérêt élevés des cartes, il est préférable de rembourser au plus tôt.
- . Pour le long terme, demandez plutôt un prêt personnel à la banque.
- . Signalez à l'émetteur la perte d'une carte, dès que vous vous en rendez compte. Si quelqu'un s'en est servi frauduleusement, vous ne serez tenue responsable que des premiers 50 \$.
- . Pour éviter les fraudes, déchirez les carbonnes des reçus et ne donnez votre numéro de carte au téléphone qu'à des entreprises dont vous êtes sûre de l'honnêteté.
- . Conservez pendant un an vos reçus de transaction et comparez-les avec vos relevés de compte mensuels.
- . Conservez également vos états de compte pendant au moins un an.
- . Si des membres de votre famille utilisent votre carte, vérifiez le montant des achats et contrôlez afin d'éviter les mauvaises surprises.
- . Avisez par téléphone l'émetteur de votre carte de tout changement d'adresse.
- . Si vous avez des problèmes d'endettement n'hésitez pas à contacter l'ACEF de votre région.
- . Pour un achat important, faites-le en fin de mois, après que votre solde vous aura été envoyé, de façon à bénéficier encore d'un mois supplémentaire sans intérêt.
- . Soyez vigilant et ne dépassez pas les limites de vos moyens personnels.

Il est facile de perdre le contrôle de ses dépenses avec les cartes de crédit, surtout si on en possède plusieurs, dans différents établissements. Pour éviter les risques d'endettement, on ne devrait dépenser que ce que l'on est en mesure de payer à la fin du mois. Sinon, les intérêts risquent d'augmenter la facture sérieusement ; en effet, les intérêts des cartes de crédit sont beaucoup plus élevés que ceux des banques, à long terme, les cartes dont les soldes ne sont pas acquittés mensuellement coûtent cher au consommateur. Combien de détenteurs de carte paient encore les achats du temps des Fêtes, au mois de juillet ?

comment faire son budget

Compiler les revenus nets

Savoir de façon réaliste et complète, quels sont les revenus de la famille, après toutes les déductions et de quelles sommes d'argent on dispose. Pour ce faire, utiliser les déclarations d'impôt des années passées et faire les prévisions pour l'année qui vient. Reporter ces montants sur le formulaire de la page 11, dans la section REVENUS.

Dépenses ou sorties de fonds

Entrer les dépenses fixes (logement, loyer, électricité chauffage, etc.) dans la section DÉPENSES, de la page 10. Garder toutes les factures, au moins le temps de les comptabiliser ; c'est une excellente façon de gérer ses dépenses. Les reçus officiels, Bell, Hydro et autres, devraient être gardés au moins 2 ans.

Les autres dépenses, dites variables sont entrées dans les sections prévues à cet effet, pages 10 et 11. Faire le total pour la semaine, le mois et l'année, en photocopiant ces formulaires inspirés du budget familial proposé par l'ACEF. Au fil des semaines ou des mois, vous serez à même de voir où il est possible de couper et d'économiser.

Vous noterez que les dépenses d'alimentation comptent pour environ 20 à 30% du budget, que l'habitation et les dépenses fixes en prennent à peu près la même part. Notez que c'est à vous de déterminer le pourcentage des revenus qui seront consacrés à un item ou à un autre. À la fin de l'année, vous verrez combien vous coûtent les vacances, les vêtements, les biens culturels, etc. Vous serez à même de choisir vos priorités et d'économiser dans un poste ou dans un autre. Vous verrez si votre budget correspond à votre échelle de valeurs, s'il respecte votre mode de vie et s'il reflète vos préoccupations profondes. Si, par exemple, la lecture ou les sports sont importants au sein d'une famille, il faut en tenir compte et s'adapter dans la mesure du possible. Un budget n'est pas un carcan, c'est un guide.

boussole financière ?

S'il est difficile de faire un budget, il est encore plus difficile de s'y tenir, surtout quand on nous propose tant d'occasions de dépenser et de s'endetter. C'est une décision qui va à contre-courant des habitudes de vie de notre société. Ça demande de la discipline. Nous devons perdre l'habitude de surconsommer, en nous disant que demain est un autre jour. Il faut faire des choix, les respecter et faire en sorte que ça devienne une habitude de vie ; c'est une discipline que la récession nous encourage à pratiquer. Le budget est comme une boussole qui nous sert à nous orienter et à nous empêcher de nous égarer ; elle pourrait peut-être, un jour, nous "sortir du bois"...

S.O.S. à l'aide

Pour qui les services de consultations ?

Pour tout le monde : les gens endettés, comme ceux qui désirent entreprendre des projets ou apprendre à mieux consommer, à faire des choix, à mieux profiter de leur argent.

Depuis quelques années, les dépenses augmentent plus vite que les revenus, réduisant ainsi la marge de manoeuvre de beaucoup de familles. Par ailleurs, peu de gens sont à l'abri des folles dépenses, des mauvais calculs et des pièges de l'endettement. Les plus fortunés n'y échappent pas.



Les services Desjardins

Dans la majorité des caisses populaires, les services-conseils répondent aux demandes de planification budgétaire des membres. La caisse dispose également de documentation écrite et de documents vidéos sur la gestion des finances personnelles : achat d'une maison, épargne, crédit, etc.



Les services aux retraités et aux syndiqués

Des maisons d'enseignement, des organismes gouvernementaux comme la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), offrent des ateliers portant sur la planification budgétaire.

Les syndicats réfèrent généralement leurs membres aux ACEF.



L'Office de la protection du consommateur

L'OPC publie, dans le magazine *Protégez-vous* de janvier 1992, une grille budgétaire préparée par FACEF. On peut également se procurer *Le Budget* gratuitement, dans les bureaux des ACEF (adresses à la page 16).

En collaboration avec le magazine *Le Bel Âge*, l'OPC publie le *Guide du passage à la retraite*, un outil de réflexion pour les retraités et les futurs retraités désireux d'entreprendre une démarche budgétaire spécialement adaptée à leurs besoins.



Ne pas manger ses dollars

Comme l'alimentation constitue l'un des principaux postes budgétaires, il faut prendre des moyens pour ne pas dépasser le montant qu'on avait prévu au budget :

- . faire son marché après un repas, on achète moins de gâteries, on a l'estomac libre pour penser "froidement" les menus de la semaine
- . n'apporter que l'argent alloué au budget,
- . profiter des spéciaux sur place,
- . faire une liste à l'avance et la respecter rigoureusement.



Quand et comment payer ses factures ?

Il est mieux de faire les chèques dès la réception des comptes et de les dater du jour d'échéance indiqué. On évite de les oublier au fond d'un tiroir et de devoir verser des intérêts aux fournisseurs.

En s'informant des coûts de chaque mode de paiement (chèque, guichet automatique, comptoir de l'institution financière), on peut réaliser certaines économies.



Implication de la famille

Une bonne façon de garder l'enthousiasme du départ est de faire participer toute la famille. Les enfants seront moins portés à réclamer le dernier gadget à la mode s'ils savent à quoi serviront les économies de la famille. Assoyons-nous avec eux pour bien expliquer la situation financière de la famille et les raisons d'être du budget : ils doivent prendre conscience qu'ils en profiteront eux aussi. Il faut les éduquer dans le sens que la sécurité passe par une bonne gestion de l'argent et l'épargne.

La revue Femmes d'ici consacrera un article, en décembre, au budget personne, celui des adultes, des adolescents et des jeunes enfants ; on y suggérera une grille de budget proposée par l'ACEF, à l'intention des enfants de l'école élémentaire. Servez-vous de cet outil précieux pour éduquer les jeunes.

Grille d'activités

Objectif général :

Planifier et gérer un budget familial

Objectif spécifique :

1. Prendre conscience que le budget est un guide indispensable
2. Apprendre les éléments de base du budget familial
3. Savoir qui consulter et où chercher de l'aide et de l'information
4. Impliquer les membres de la famille, si possible

Instruments :

Cahier art et culture, revue Femmes d'ici et toute documentation offerte par les ACEF et par les Caisses populaires Desjardins

Temps : à la discrétion de l'Aféas locale, selon les besoins et les convictions du milieu

Cours sur Le budget familial

Les ACEF offrent des cours sur le budget aux membres ou non membres ; ils ont pour but de mieux comprendre le budget pour mieux gérer nos finances personnelles ou familiales.

On peut profiter des conseils précieux des consultants de l'ACEF de notre région ; il suffit de téléphoner au bureau régional pour connaître la date des cours.

C'est pour toute la famille !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Pour la moyenne des foyers canadiens, le pourcentage du revenu net accordé aux postes budgétaires est le suivant :

. Habitation (loyer, hypothèque, assurances, taxes, entretien...)

18 à 28 %

. Alimentation (épicerie et restaurant compris)

18 à 28 %

. Transport (auto, autobus, taxis...)

10 à 14 %

. Vêtements (achat, entretien)

10 à 14 %

. Services de base (chauffage, électricité, téléphone...)

4,5 à 6 %

. Épargne et assurances

5,5 à 9 %

Changements

une revue d'information

Faites-vous plaisir et rendez-vous service...

Abonnez-vous à **Changements**, revue distribuée gratuitement aux membres : 1 an / 4 numéros

gratuite pour les membres
20 \$ pour les non membres

Adresse : **Fédération des ACEF du Québec**
639 est, rue Failon
Montréal (Qué.)
H2R 1L9 (514) 271-7004

Source : Jocelyne Lévesques,
Département de nutrition
humaine et de consommation,
Université Laval.

◆ ◆ ◆ ◆ Bibliographie ◆ ◆ ◆ ◆

Publications des ACEF (adresses à la page 16) :

Bulletin de l'ACEF

Cahier-budget ; guide annuel pour tenir un budget personnel ou familial.

Le petit budget ; cahier adapté aux personnes à faibles revenus.

Super-mini budget ; destiné aux jeunes d'âge scolaire élémentaire.

Mon premier budget ; à l'intention des adolescents.

À vos amour à vos affaires ; renseignements utiles sur les finances du couple.

Si vous avez des dettes ; dettes, créanciers et solutions pour en sortir.

Changements, revue critique en consommation ; février 1992, volume 2, numéro 1.

Ma Caisse, revue de finances personnelles ; volume 29, numéro 1, février-mars 1992, Caisse populaire Desjardins.

Claude PICHE : *Guide pratique des finances personnelles* ; Montréal, Éd. du Club Québec Loisirs inc., 262 p.

Nous remercions particulièrement Madame Lise Morin de l'ACEF de l'Est de Montréal qui a mis à notre disposition temps et documentation pour rédiger ce Cahier.

ACEF de l'Est de Montréal

5955, rue de Marseille
Montréal (Québec)
H1N 1K6 (514) 257-6622

ACEF du Nord de Montréal

7500, avenue de Chateaubriand
Montréal (Qué.)
H2R 2M1 (514) 277-7959

ACEF de la Mauricie

665, rue Saint-Georges
Trois-Rivières (Qué.)
G9A 2K9 (819) 378-7888

ACEF des Bois-Francs

59, rue Monfette, bureau 230
Victoriaville (Qué.)
G6P 1J8 (819) 752-5855

ACEF du Haut-Saint-Laurent

11, rue Saint-Joseph
Valleyfield (Qué.)
J6T 1K1 (514) 371-3470

ACEF de l'Outaouais

42, rue Hôtel de ville
Hull (Qué.)
J8X 4E3 (819) 770-4911

ACEF des Basses-Laurentides

42-B, rue Turgeon
Sainte-Thérèse (Qué.)
J7E 3H4 (514) 430-2228

ACEF de Thetford Mines

37, rue Notre-Dame Sud
Thetford Mines (Qué.)
G6G 1J1 (418) 338-4755

ACEF Rive-Sud de Québec

11, rue Bégin, bureau 2
Lévis (Qué.)
G6V 4B6 (418) 835-6633

ACEF de la Péninsule

158, rue Soucy, bureau 211
Matane (Qué.)
G4W 2E3 (418) 562-7645

ACEF Rimouski-Neigette et Métis

165, rue des Gouverneurs
Rimouski (Qué.)
G5L 7R2 (418) 724-7204

ACEF du Grand Portage

37, rue Delage
Rivière-du-Loup (Qué.)
G5R 3P2 (418) 867-8545

Cabano (418) 854-0624

Les ACEF du Québec membres de la Fédération

ACEF ou **Association coopérative d'économie familiale**, est un organisme à but non lucratif, membre de la Fédération des ACEF du Québec.

Vous pouvez devenir membre de l'ACEF en vous adressant au bureau de votre localité.

Services offerts

- . information aux consommateurs ;
- . soirées publiques sur différents sujets d'intérêt général ;
- . événements spéciaux ;
- . cours sur le budget familial ;
- . services d'aide et consultation ;
- . abonnement gratuit à la revue **Changements** qui aborde des sujets d'actualité, par exemple le télé-achat chez soi ou encore l'économie au Club Price, etc. (numéro de février 1992).

Fédération des ACEF du Québec

639 est rue Faillon
Montréal (Qué.)
H2R 1L9 (514) 271-7004



Cuisine familiale

ou

popote minute

Cahier
art et culture

1992-93



AFEAS

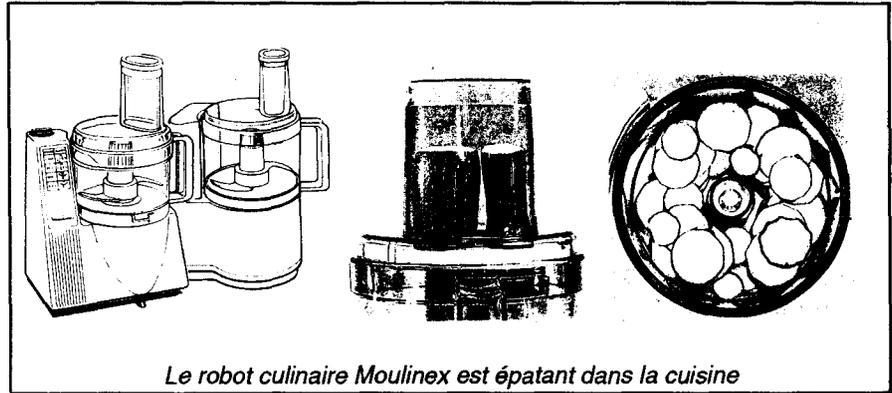
Cahier page 17

Magicien de la cuisine, le robot culinaire

Il fait tout

- . laits brassés (milk shake)
- . légumes hachés
- . chapelure de pain rassis
- . pâte à tarte
- . gâteaux de toutes sortes
- . glaçage
- . crème fouettée (1 min)
- . mayonnaise (4 min)
- . viande hachée

Le modèle **Moulinex** est un bon achat, choisissez le **gros modèle**.



Le robot culinaire Moulinex est épatant dans la cuisine

D'autres compagnies font d'excellents robots ; chacun a ses qualités et son utilité, on a l'embarras du choix.

Découverte du siècle : le four micro-ondes. Il épargne du temps, économise l'électricité.

Il faut bien expliquer aux enfants le fonctionnement des appareils électriques et les règles de sécurité à suivre. Ceci s'applique aux robots autant qu'au micro-ondes. En général, ils s'y mettent sans problèmes et apprennent très vite.

Provisions et réserves

Favorisons l'organisation familiale de la cuisine par l'achat non seulement des produits de base pour la semaine, mais aussi de trucs de dépannage, produits en conserve, surgelés ou séchés, qui permettront de faire rapidement une salade froide ou un plat chaud.

DANS LA DÉPENSE

En plus des provisions hebdomadaires pour la cuisine, nous vous suggérons des conserves :

- Tomates
- Sauce tomate
- Légumes variés
- Lentilles
- Pois chiches
- Haricots variés

Riz

Couscous

Pâtes (blé et soya)

Huile, vinaigre (vin ou cidre) et moutarde préparée (française) pour les vinaigrettes et la mayonnaise

Noix et arachides

Fruits séchés (granolas)

Graines tournesol

Raisins secs et caroube

Croûtons de pain

Céréales

AU CONGÉLATEUR

Dans des sacs d'une portion familiale, bien étiquetés, portant la date et le contenu :

- Légumes
- Fraises, framboises
- Bleuets
- Sauce tomates pour les pâtes
- Ratatouille d'automne
- Légumes crus hachés au robot, prêts pour soupe ou ragoût

AU RÉFRIGÉRATEUR

Produits de base indispensables

Pain (brun de préférence)

Oeufs

Lait

Beurre, margarine

Fromages

Légumes :

Pommes de terre

Carottes, navet, chou

Oignons

Salade

Légumes de saison

Pour aimer cuisiner il faut avoir du plaisir à le faire et encore plus à manger !

le do-it-yourself

Puisqu'il faut s'adapter à une société où chacun se dépanne soi-même, éduquons nos enfants, rendons-les débrouillards ! Le temps passé à enseigner les rudiments de la cuisine n'est pas perdu, au contraire, nous le retrouverons au centuple. Filles et garçons, hommes et femmes, tous doivent se débrouiller et faire leur part. Il y va du bonheur de la famille.

Adaptons la cuisine à tous, y compris les petits.

RECETTES FACILES ET RAPIDES*

Potage de légumes

Préparation : 10 min

Cuisson : 30 min

Quantité : 6 portions

- . 3 carottes moyennes
- . 2 pommes de terre moyenne
- . 1 oignon
- . eau ou bouillon pour couvrir
- . sel, poivre

Peler les légumes, les couper en petits morceaux. Ajouter le liquide et laisser mijoter jusqu'à ce que les légumes soient tendres (15 à 20 min). Passer au robot. Avant de servir, ajouter 1 c. à soupe de beurre et un peu de lait.

Variantes

On peut varier les légumes, sauf les pommes de terres qui sont à la base de la plupart des potages.

Potage poireaux et pommes de terre
Potage salade verte (les grandes feuilles) et pommes de terre
Citrouille et pommes de terre
Persil et pommes de terre
Cresson et pommes de terre

Facultatif : oignons ou mélange de plusieurs légumes, selon les restes du garde-manger.

Riz persillé

Préparation : 5 min

Cuisson : 20 min

Quantité : 4 à 6 portions

- . 2 tasses de bouillon ou d'eau salée
- . 1 tasse de riz étuvé Uncle Ben's
- . 1 c. à soupe persil haché
- . 1 c. à thé de cerfeuil

*La plupart des recettes peuvent être faites au micro-ondes.

Faire chauffer le liquide. Quand il est bien bouillant, ajouter le riz lavé et les herbes. Baisser le feu au plus bas, couvrir et laisser cuire 20 minutes. Le riz peut ensuite attendre, sans inconvénient. Avant de servir, incorporer un peu de beurre avec une fourchette.

Riz pilaf au poulet

Préparation : 15 min

Cuisson : 25 min

Quantité : 4 à 5 portions

- . 1 lb environ poulet désossé, coupé en bouchées
- . 1 tasse riz Uncle Ben's (grains longs)
- . 1 c. à table beurre et 1 c. à table huile
- . 1 oignon émincé
- . Champignons coupés en quatre (facultatif)
- . 2 tasses d'eau ou de bouillon de poulet
- . sel, poivre

Faire revenir les oignons dans le beurre et l'huile. Ajouter le poulet, les champignons et enfin, le riz. Gratter le fond de la casserole pour éviter que ça colle. Quand le riz commence à blanchir, ajouter le liquide et l'assaisonnement. On peut y saupoudrer un peu de persil séché. Couvrir et réduire le feu au minimum. Laisser cuire 20 minutes et retirer du feu. Vérifier si le riz est cuit et servir. On peut utiliser des restes de poulet cuit ; dans ce cas, les ajouter 10 min avant la fin de la cuisson.

Variantes

Le riz pilaf est la base du risotto ; c'est un plat italien, composé de riz et d'oignons, auquel on ajoute des tomates.

La paella est un plat espagnol qui se compose de riz, d'oignon, de poulet et de fruits de mer. Procédez de la même manière que pour le riz pilaf.

On peut faire différents risottos avec des restes : viande, poisson légumes.

Saucisses grand-mère

Préparation : 10 min

Cuisson : 45 min

Quantité : 5 portions

- . 1 lb (450 g) saucisses à votre choix
- . 1 gousse d'ail hachée fin
- . 1/2 c. à thé graines fenouil
- . 6 tasses chou vert coupé en lanières
- . 1 tasse de riz
- . 1 1/3 tasse jus de tomate
- . 1/3 tasse d'eau
- . sel, poivre

Cuire les saucisses dans une grande poêle épaisse ou dans une grande cocotte, à feu moyen-doux, environ 4 à 5 minutes. Quand elles sont dorées, les repousser sur les bordures du poêlon et jeter l'ail et le fenouil dans le gras de cuisson, 1 ou 2 min.

Incorporer le chou, le jus de tomate et le riz. Ramener les saucisses sur le chou, assaisonner et ajouter l'eau. Amener à ébullition, baisser le feu et laisser mijoter bien couvert, pendant 25 à 30 minutes, jusqu'à ce que le riz soit tendre.

Découvrir et laisser réduire la sauce quelques minutes, si nécessaire.





Omette ciboulette

Préparation : 5 min
Cuisson : 5 min
Quantité : 4 portions

- . 6 oeufs
- . 1/4 tasse de lait ou de crème
- . 1 c. à thé beurre ou margarine
- . ciboulette hachée
- . sel, poivre

Faire fondre le beurre dans une poêle. Battre les oeufs avec le lait, le sel et le poivre. Verser dans la poêle. Soulever les bordures et le centre avec une fourchettes, jusqu'à ce que les oeufs soient cuits sur les bords mais encore humides au centre. Saupoudrer la ciboulette sur l'omelette. Avec la spatule, soulever l'un des côtés et le rabattre vers le centre; soulever l'autre côté et le rabattre par-dessus. Attendre quelques secondes et glisser l'omelette dans une assiette réchauffée.

Omelette aux restes

Faire revenir un oignon dans du beurre ou de l'huile, ajouter, selon les restes du frigo : poulet ou jambon, brocoli, carottes, pommes de terre ou autres. Battre les oeufs séparément avec un peu de lait, du sel et du poivre. Ajouter aux légumes chauds et laisser cuire jusqu'à ce que les oeufs soient bien pris mais non pas séchés.

Frittata aux tomates

Préparation : 5 min
Cuisson : 8 min
Quantité : 6 portions

- . 5 oeufs
- . 1 oignon émincé
- . 1 gousse d'ail haché
- . 1 poivron vert coupé en dés
- . 1 boîte tomates égouttées, hachées

Cahier page 20

- . persil frais haché (facultatif)
- . 1/2 tasse (50 g) mie de pain émiettée
- . 1 c. à thé sauce Worcestershire
- . 1 tasse (200 g) fromage râpé
- . sel, poivre

Faire fondre 2 c. à table de beurre dans une poêle et faire revenir les oignons et l'ail à feu moyen, jusqu'à tendreté. Ajouter poivron et persil, cuire encore 1 min. Retirer du feu et ajouter les tomates. Battre les oeufs séparément, ajouter la mie de pain, la sauce Worcestershire, le fromage, le sel et le poivre. Incorporer délicatement les légumes.

Verser le mélange dans un moule rond, 9 po (23 cm), beurré. Cuire au four à 350°f (180°C) jusqu'à ce que le dessus soit doré et le centre ferme (environ 30 min).

Laisser reposer 5 minutes avant de servir.

Sevir chaud ou froid.

Croque-monsieur

Préparation : 4 min
Cuisson : 1 à 2 min. four m.-o.
Quantité : selon l'appétit

- . tranches épaisses de pain français ou petits pains
- . garniture : viande froide, pastrami ou saucisson
- . légumes au choix : oignon, tomate, piment, etc.
- . fromage mozzarella, canadien, suisse ou autre, râpé ou coupé en tranches minces
- . on peut combiner saucisson et sauce tomates

Étaler sur le pain la viande et les légumes choisis, garnir de fromage et passer au micro-ondes 1 à 2 min.

Mayonnaise au robot culinaire (5 min.)

- . 1 oeuf entier
- . 1 tasse huile
- . 2 à 3 c. à soupe vinaigre de vin
- . 1 c. à soupe moutarde française
- . sel, poivre

Suivre les indications du fabriquant.

Poisson surprise

Préparation : 10 min
Cuisson : 20 min au four 350°f (180°C)
Quantité : 4 portions

- . 4 à 6 filets de poisson
- . noisettes de beurre
- . 4 petites tomates ou 3 moyennes
- . 1 gousse d'ail hachée fin
- . jus de citron
- . persil haché
- . sel, poivre

Étaler les filets de poisson dans un plat de pyrex rectangulaire ou carré. Couper les tomates en deux dans le sens opposé au coeur et placez-les entre les filets de poisson. Garnir chaque morceau de tomate avec un peu d'ail haché, du persil et une noisette de beurre. Déposer quelques noisettes de beurre sur le poisson, arroser légèrement de jus de citron et assaisonner au goût. Couvrir avec une feuille aluminium (un saran pour le micro-ondes).

Salade de tomates

Préparation : 15 min
Quantité : 1 tomate par convive

- . tomates fraîches
- . 2 à 3 échalottes ou ciboulette
- . persil haché
- . 1 gousse d'ail écrasée
- . vinaigrette (voir ci-contre)

Couper les tomates en tranches minces et les disposer sur une grande assiette; parsemer de persil haché. Préparer la vinaigrette en y ajoutant l'ail écrasé ou coupé fin, l'échalotte ou la ciboulette. Étaler sur les tomates au moment de servir.

Vinaigrette de base

- . 3 c. à soupe d'huile
- . vinaigre de vin 1 c. à soupe
- . 1 c. à thé moutarde préparée (française)
- . sel, poivre

On peut doubler les quantités, ajouter de l'ail, remplacer le vinaigre par des jus de fruit (citron, orange ou ananas). La vinaigrette doit avoir la consistance d'une crème épaisse. Mélangez la vinaigrette dans un pot de verre que vous brasserez énergiquement et gardez le reste au frigo.

Muffins au fromage

Préparation : 10 min
Cuisson : 25 min
Quantité : environ 18 muffins moyens
Se congèlent bien

Mélanger et tamiser :

- . 2 tasses (175 g) farine de blé entier
- . 3 c. à thé poudre à pâte
- . 1/2 c. à thé sel
- . 1 c. à thé d'herbes de Provence
- . 1 c. à soupe germe de blé

Ajouter :

- . 1/2 tasse (100 g) fromage râpé (cheddar fort mélangé au mozzarella ou autres)

Mélanger :

- . 2 oeufs
- . 1 tasse de lait
- . 2 c. à soupe d'huile

Incorporer le liquide aux ingrédients secs en prenant soin de ne pas trop battre la pâte. Remplir des moules de papier aux 2/3 et cuire environ 25 min à 350°f (180°C).

Dessert au pêches

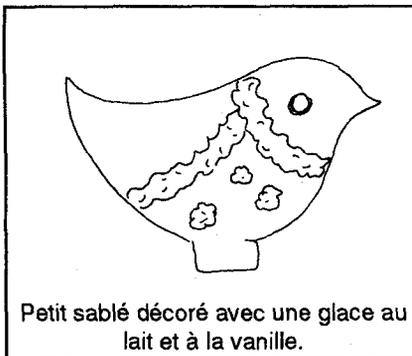
Préparation : 5 min
Quantité : 4 portions

- . 1 boîte de pêches égouttées
- . 2 tasses de yogourt nature
- . amandes hachées

Défaire les fruits en purée et les ajouter au yogourt. Verser dans des coupes de verre et parsemer d'amandes hachées. Garder au frigo.

Variante

Remplacer les pêches par des bananes et ajouter un peu de jus de limette et de la muscade. Les jeunes enfants peuvent très bien faire ces recettes au robot culinaire.



Gâteau au chocolat

Préparation : 15 min
Cuisson : 25 à 35 min

- . 1 1/2 tasse (90 g) farine tout usage
- . 1 tasse (125 g) cassonade bien tassée
- . 1/4 tasse (30 g) cacao non sucré
- . 1 c. thé bicarbonate de soude
- . 1/2 c. à thé sel
- . 1 t. lait
- . 1/3 c. à table jus citron
- . 1 c. thé essence vanille
- . sucre à glacer

Bien mélanger les ingrédients secs dans un bol. Creuser un puits au centre et y verser l'huile, le lait, le jus de citron et la vanille. Mélanger et verser la pâte dans un moule carré de 8 po (20 cm) de côté, en prenant soin de bien l'égaliser.

Cuire à 350°f, de 25 à 35 min ou jusqu'à ce que cuit. Piquer avec un cure-dent. Démouler sur une grille et laisser refroidir. Saupoudrer de sucre à glacer avec un tamis ou une petite passoire.

Gâteau au yogourt

Préparation : 10 min
Cuisson : environ 40 min
le pot de yogourt vide servira à mesurer les ingrédients.

- . 1 pot de yogourt de 6 onces (175 gr)
- . 2 pots de sucre
- . 2 oeufs entiers
- . 1/2 pot huile végétale
- . 3 pots farine
- . 2 c. à thé de poudre à pâte
- . 1 pot de lait
- . 1 c. à thé essence vanille

Chauffer le four à 350°f (180°C) et placer la grille au centre. Graisser un moule rond à cheminée, avec du crisco ou l'équivalent. Verser tous les ingrédients dans un bol et bien mélanger.

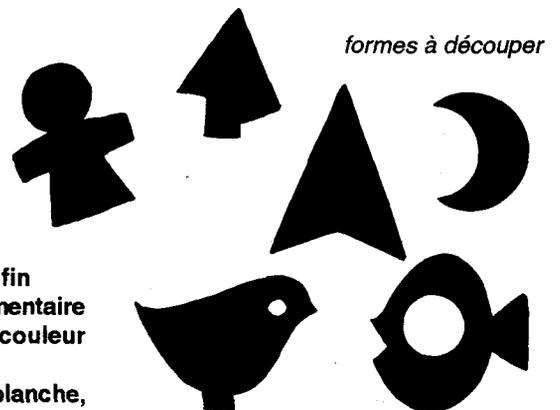
Au robot culinaire, battre environ 3 à 4 minutes ; gratter le pourtour avec une spatule et remettre 1 min. Cuire. Laisser refroidir et glacer.

Sablés à l'orange

Préparation : 15 min
Découpage : 20 à 30 min
Cuisson : 8 à 10 min

- . 1 1/4 tasse (250 g) farine
- . 1/2 tasse (100 g) beurre
- . 1/2 tasse crème 35 %
- . 3/4 tasse (100 g) sucre
- . 2 oeufs
- . 1 ou 2 zeste d'orange haché fin
- . quelques gouttes colorant alimentaire rouge pour donner un peu de couleur

Mettre la farine sur une grande planche, la pétrir avec le beurre en sablant avec les mains. Faire un puits au centre, y déposer le sucre, le zeste d'orange haché fin, les oeufs et le colorant. Pétrir le tout en une pâte ferme. Laisser reposer environ 2 h. Étendre la pâte au rouleau et découper des formes avec



des emporte-pièce. Cuire sur une tôle à biscuit jusqu'à ce que doré.

Si vous n'avez pas d'emporte-pièce, découpez-en dans du papier, posez-les sur la pâte et laissez découper les enfants.

petits trucs à échanger

Quoi de plus agréable que ces petits riens qui rendent la vie plus facile ! Il est bon de se les rappeler de temps en temps et surtout de les partager avec les copines.

Se faire accompagner pour les courses. Au retour, mettre les enfants et l'*hommo sapiens* à contribution pour ranger les provisions et laver les légumes (salade, céleri).

Si les enfants se font tirer l'oreille, pourquoi ne pas les initier avec un dessert ?



En cas d'absence

Laisser une suggestion de menu sur le babillard de la cuisine.



À chacun sa spécialité, selon ses goûts et son habilité... l'un réussit mieux les omelettes, l'autre les crêpes ou les gâteaux. Il est préférable de demander à chacun ce qu'il peut réussir le mieux.



Le couscous, ce méconnu

Le couscous (semoule de blé) est le roi de la cuisine rapide : en mettre dans un plat 1/2 tasse et ajouter environ 3/4 tasse de liquide bouillant (eau ou bouillon), poivre et sel. Soulever avec une fourchette, jusqu'à ce que le couscous gonfle un peu. Couvrir et attendre 4 à 5 min. C'est prêt !



Salades consistantes

Il est facile de faire une salade de riz déjà cuit ; ajouter une vinaigrette relevée et, au choix : restes de légumes, tomates, cornichons hachés, oignon, ail, etc. Au riz, on peut substituer des nouilles ou du couscous déjà cuits.



Provisions utiles

On peut faire d'avance des boulettes de viande hachée et les congeler. Dans un bol, assaisonner la viande en y incorporant un ou deux oeufs, un peu de chapelure, d'eau froide, des épices ou des herbes. Étaler la viande à peu près également, dans un grand plat ou une lèchefrite rectangulaire, découper en carrés égaux. Avec ces carrés, façonner des boulettes et les mettre à congeler sur une tôle. Quand elles sont durcies, ranger dans un grand sac bien fermé. Les enfants peuvent donner un bon coup de main !

Cancoyotte de grand-père

Ne pas jeter un fromage avancé ou séché, même s'il a un goût savonneux. Au bain-marie, le faire fondre avec une quantité à peu près égale de fromage à la crème blanc. Pour une texture plus onctueuse, le passer au robot. Laisser refroidir, couvrir et garder au frigo. Délicieux sur biscottes, craquelins ou pain aux noix.



Tout peut servir

Les premières feuilles de salade, les queues de persil ou de cresson, font un délicieux potage avec des pommes de terre.

Babillard de la cuisine



jour.....

repas.....

menu suggéré _____

le ou la responsable _____

vaisselle et rangement _____

le ou la responsable _____

liste de commissions

urgent (par exemple du lait)

en fin de semaine _____

Activités suggérées

Objectif général : trouver des trucs et des recettes qui favorisent la participation de tous les membres de la famille à la préparation des repas

Objectif spécifique :

1. Échange de recettes et de trucs en vue de monter un fichier de cuisine
2. Pour les conserver, confection d'un fichier *Popote minute*
3. Spécifications : a) fiches de carton 4 x 6 po ; b) boîte de carton, de bois (ou autre matériau), décorée selon l'inspiration
4. Faire parvenir la plus originale à la région qui en choisira une pour la J.É.P.

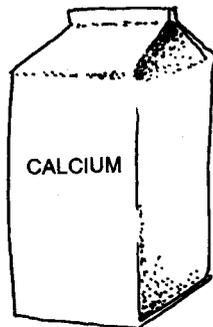
Matériel : Cahier art et culture et les idées de chacune.

Les quatre grands de la nutrition

Le Guide alimentaire canadien pour une saine nutrition, classe les aliments en quatre grandes catégories. Tous les aliments d'un même groupe possèdent des éléments nutritifs semblables. Base d'une alimentation saine, ils doivent faire partie du menu de tous les jours ; ils sont particulièrement recommandés pour les enfants, les adolescents et les femmes enceintes.

1^{er} groupe lait et dérivés

lait
fromage
yogourt
crème glacée
dessert au lait



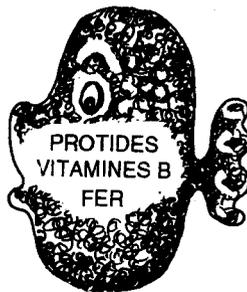
3^e groupe fruits et légumes

en conserve ou surgelés
frais ou cuits
herbes fines
agrumes
autres fruits
tous les jus



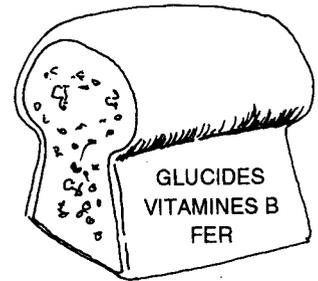
2^e groupe viandes, poissons légumineuses

viande, volaille
poisson
pois secs, haricots et lentilles
œufs
noix, arachides



4^e groupe Pain et céréales

pain (blé entier)
céréales
brioches et muffins
biscottes et craquelins
riz
pâtes alimentaires



Saines habitudes et variété

Voilà qui n'est pas toujours facile, les enfants traversent des périodes où ils ne désirent que leurs mets préférés. On peut essayer d'offrir des variantes dans la présentation ou dans la forme des mets habituels. Une crème à la vanille contient du lait et des œufs, une

pomme et une carotte râpées ou des noix hachées, des graines de tournesol dans la salade changent le goût et rendent le plat plus attrayant. Il est important d'informer les enfants du rôle des aliments dans le processus de croissance.



Bibliographie



Guide pratique d'une alimentation saine pour votre enfant ; 1990, Guelph (Ontario), La Cie de produits aux consommateurs McNeil (Johnson & Johnson), Coll. Info Santé, 12 p., ill. coul.

Cuisine Express ; Coup de Pouce extra ; 1986, mars - avril, Montréal, Éd. Télémedia, 82 p.

Louise LAMBERT-LAGACÉ ; *Nutrition, la semaine santé du gourmet* ; cahier 2, numéro 3, 1980, Montréal, Les productions Amérique française, 16 p., ill. coul.

Louise LIPPÉ CHAUDRON ; *Babette cuisine* ; 1991, Éd. du Mont-Castor, Sainte-Agathe-Nord, 50 p., ill. coul.

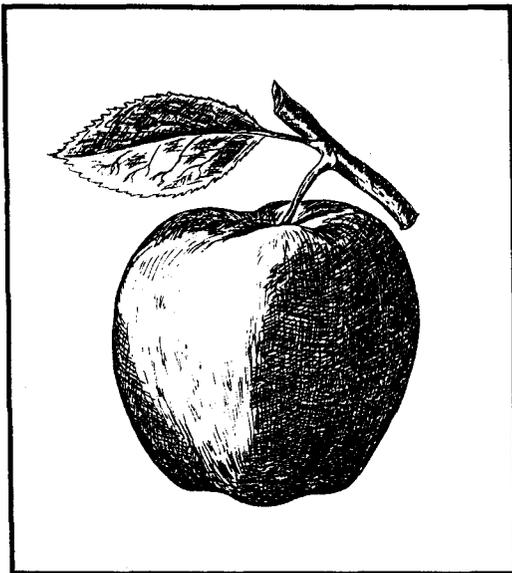
la guérison dans notre assiette !

Certains aliments ont des vertus thérapeutiques. Les meilleurs médicaments se trouvent donc dans le frigo !

Les médecins qui prescrivent des aliments au lieu des médicaments, sont assez rares... Après nous avoir interdit les aliments qui rendent malades, ils pourraient bientôt nous prescrire ceux qui guérissent.

En effet, ces dernières années, le National Cancer Institute des États-Unis a entrepris des études intéressantes sur les effets thérapeutiques de la carotte, particulièrement l'action anti-cancérogène de la bêta-carotène. On y a récemment lancé une étude sur l'ail et les agrumes !

On revient donc au gros bon sens... Voilà de quoi nous réjouir !.



AIL
un antibiotique

OIGNON, ÉCHALOTTE, CIBOULETTE
peuvent dissoudre les caillots sanguins, éclaircir le sang, soulager l'asthme

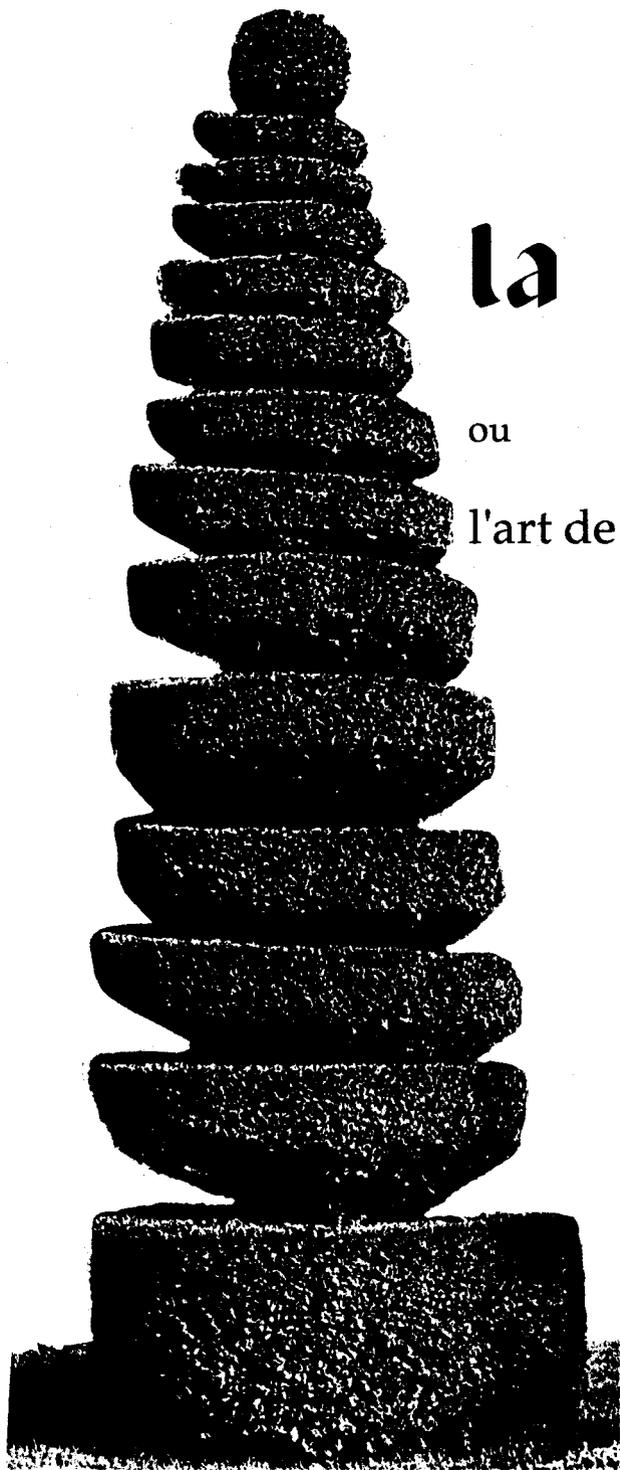
CHOU, CHOU-FLEUR, CHOU DE BRUXELLES, BROCOLI, BROCO-FLEUR
diminuent les risques de cancer, riches en vitamine C

CAROTTE
reine du garde-manger, se transforme en vitamine A, élimine les matières cancérigènes

CÉRÉALES
abaissent le taux de cholestérol, combattent la constipation, abondent en vitamines E et B et réduisent les risques de cancer

POISSON
liquéfie le sang, diminue le taux de gras sanguin et les risques de formation de caillot sanguin. Il contribue à abaisser le taux des maladies cardiaques et du cancer du sein. Riches en vitamines A et D, il est recommandé d'en consommer 2 à 3 fois par semaine.





la topiaire

ou

l'art de tailler les plantes

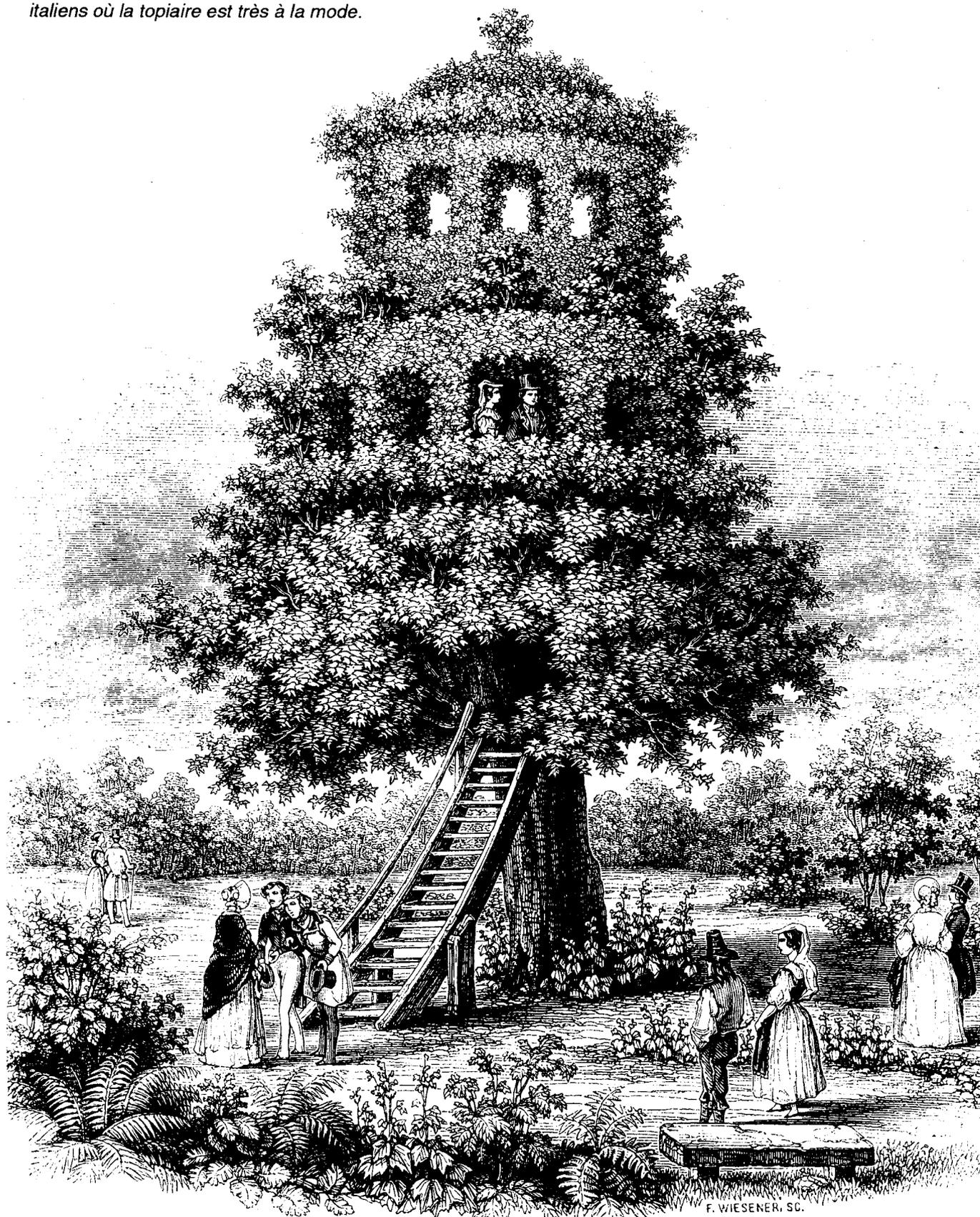
Cahier
art et culture

1992-93



AFEAS

Gravure ancienne de F. Wiesener, parue dans la Revue française en 1841. L'auteur fait une caricature des jardins italiens où la topiaire est très à la mode.



la topiaire

Dans des temps très lointains...

L'art de tailler les plantes pour leur donner une forme géométrique ou sculpturale, en trois dimensions, est très ancien. On le retrouve dans plusieurs civilisations, notamment chez les Chinois dont les bonsaïs, souvent centenaires, sont célèbres. Les Romains avaient des jardins somptueux avec des arbres sculptés ; on est impressionné par les créations originales que les jardiniers obtenaient avec le cyprès et le buis : dans ses écrits, Pliny le Jeune fait des descriptions détaillées d'arbres représentant des animaux et atteignant parfois la hauteur impressionnante d'une trentaine de pieds.

La grande époque de la topiaire

En Europe, la topiaire florissait aux XVI^e et XVII^e siècles. Les nobles de l'époque ornaient leur *jardin à la française* de labyrinthes de haies et de massifs taillés d'où surgissaient animaux et oiseaux gigantesques, taillés dans des ifs. Des jardiniers spécialisés taillaient les ifs, les buis, les sapins, les troènes et le lierre, leur donnant diverses formes extravagantes d'animaux : girafes, coqs, lapins, canards et autres bestioles, selon les possibilités des arbres et leur imagination. La réalisation de ces sculptures vivantes pouvait prendre jusqu'à vingt ans et même davantage !

Les jardins français, aux motifs géométriques, devinrent populaires dans le monde entier. On peut admirer, encore aujourd'hui, l'un des plus typiques au Château de Versailles, près de Paris. Les pays européens, de la Hollande à l'Italie, chacun selon son style propre, ont gardé, de ce grand art, des traditions qui s'y retrouvent encore aujourd'hui.

La vogue de la topiaire s'est apaisée, à cause des coûts exorbitants qu'entraînait l'entretien des jardins, mais on trouve encore des sculptures vivantes, animaux originaux que les amoureux des arbres ont mis des années à sculpter ; ils leur procurent des soins jaloux. Les Américains se sont également mis à l'art

de la topiaire, particulièrement en Californie où le climat incite les amateurs au jardinage. On y taille non seulement des conifères mais aussi toutes espèces de feuillus que l'on adapte à des formes modernes, aussi originales qu'insolites.

La topiaire pratique : l'espalier

Une autre forme de topiaire, la culture des arbres fruitiers taillés en espalier, s'est développée, en Europe, pour pallier à la taille réduite des jardins et répondre au besoin d'une production de fruits de qualité supérieure.

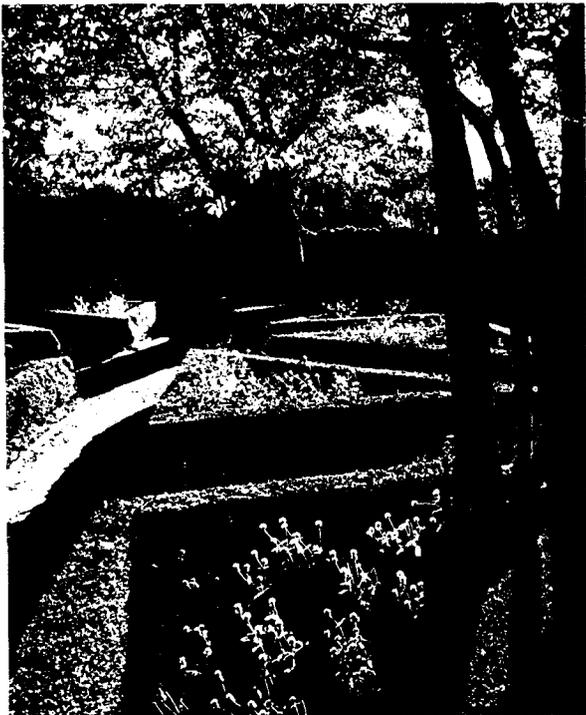
L'arbre, planté le long d'un mur, ou d'une clôture, est taillé de façon à prendre le moins de place possible, tout en offrant aux fruits, le maximum d'exposition au soleil et en facilitant la cueillette. Les branches sont fixées à un support (mur ou treillage), selon un arrangement spécifique.

De nos jours, cet art se développe en Amérique où l'espace devient précieux ; outre les formes variées et jolies qu'elle nous donne, la culture en espalier inspire une horticulture d'ornementation, utilisant non seulement les arbres fruitiers mais aussi les feuillus et les vignes. Chez nous, on peut tailler de façon fantaisiste, des lierres de Boston, des vignes vierges et toute espèce de plantes grimpantes.

L'art de la topiaire s'applique aussi aux plantes d'intérieur. On se sert alors de treillis et de supports divers pour produire des formes décoratives que l'amateur peut confectionner facilement pour y faire pousser des lierres et des vignes.

Jardin à la française, aux formes géométriques rigoureusement ordonnées.





Haies aux formes géométriques.

sculptures vivantes

Pour qui a l'habitude de tailler sa haie, la topiaire est une technique relativement facile. Il s'agit de tailler arbres et arbustes, pour leur donner une forme. On peut s'exercer avec une forme simple (cône, boule), pour en arriver aux plus compliquées, ce qui demande de l'imagination et beaucoup de patience.

Formes simples

Elles sont faciles à réaliser et ne demandent pas d'armature spéciale ; il convient de choisir un arbre adapté au projet, de le planter, de l'entretenir et de le tailler. Les variétés à croissance rapide donnent des

résultats plus vite mais il faudra aussi les tailler plus souvent pour contrôler leur croissance.

On trouve, sur le marché, des arbres déjà taillés en pyramide, en cône, en boule ou en spirale. Ils sont bien mais très chers. Il vaut mieux choisir ses arbres soi-même et magasiner chez les pépiniéristes ; ne vous fiez pas au premier venu, assurez-vous des possibilités de l'arbre et de son degré de rusticité ; il doit être bien adapté à la région où il sera planté. Il vaut mieux choisir un arbre jeune, deux à trois ans, il prendra un peu plus de temps à grandir mais il sera plus flexible et vous aurez plus de facilité à lui donner la forme que vous désirez.

Dans certains cas, on a avantage à planter plus d'un arbre pour assurer une forme plus stable ; par exemple, trois petits cèdres rapprochés donneront une meilleure pyramide. Pour une forme compliquée, il faut quelquefois prévoir plusieurs plants.

Les variétés appropriées

Sous notre climat plutôt rude, les ifs, les sapins, les génévriers et les cèdres sont des arbres qui poussent bien et qui ne sont pas trop fragiles. Il est bon de consulter avant de planter l'arbre afin de lui donner le maximum de chances de bien survivre. Évitez l'exposition au vent du nord et protégez-le l'hiver, si nécessaire ; le mieux est encore d'enlever le surplus de neige, après une tempête. Consultez le *Guide vert* des Centres-jardins ou autre guide du genre qui donnent de bons conseils sur la façon de planter arbres et arbustes, ainsi que les techniques de taille.

Pour faciliter la taille et l'entretien de la sculpture que l'on veut faire, il est recommandé de planter l'arbre de façon à pouvoir circuler tout autour ; ses basses branches doivent recevoir de la lumière, sinon elles risquent de perdre leurs feuilles. De plus, elles doivent être accessibles pour la cisaille de l'artiste ! Les outils du jardinier de la topiaire sont ceux qui sont utilisés pour tailler les haies :



Petit canard qui trône sur une haie, l'éléphant de Walt Disney (Floride) et deux nounours.

sécateurs, cisaille à haie, élagueur, scie à émonder et taille-haie électrique.

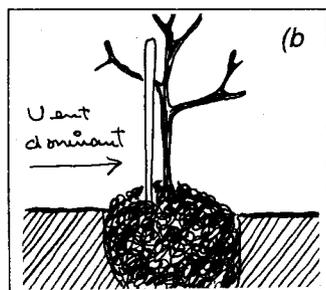
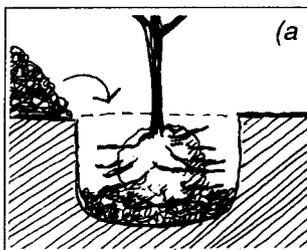
Et les autres...

Tous les arbres peuvent être taillés, pour mettre en valeur le feuillage ou la ramure (système de branches). C'est en examinant la forme d'un arbre qu'on peut décider de la forme à lui donner : une boule, une forme allongée ou encore un feuillage en forme de nuage. Presque tous les arbres gagnent à être taillés, non seulement leur forme en sera plus belle, mais c'est le meilleur moyen de contrôler leur croissance et de les empêcher de devenir trop envahissants.

un peu de technique

La transplantation

Un arbre cultivé en contenant peut être planté à n'importe quel moment de la saison de croissance. a) Creusez un trou plus grand que la motte. Dans le fond, mettez du terreau acheté à cet effet, de la mousse et de l'engrais ; mélangez bien.



b) Déposez l'arbre pour que le niveau supérieur de la motte s'aligne avec le niveau du sol, étalez bien ses racines. Placez un tuteur du côté des vents dominants et fixez-le à l'arbre au moyen d'une ceinture de tuteurage. Si nécessaire, émondez

l'arbre du tiers de ses branches pour réduire le stress des racines à la suite de la transplantation. Remplissez le trou de terre, en arrosant abondamment pour qu'elle se tasse bien autour de la motte. Faites un monticule de terre autour de la motte pour retenir l'eau davantage, les racines resteront plus humides et la reprise sera plus facile. La poudre d'os est un bon engrais pour les arbres.

La taille

Employez toujours les outils prévus pour ce travail et informez-vous des techniques à utiliser, surtout pour les grosses branches. La taille n'est pas difficile mais il faut savoir comment s'y prendre. a) **Taille de printemps** pour les conifères, c'est généralement le meilleur moment. Pour limiter leur croissance, il faut tailler quand les pousses n'ont pas fini de grandir et que les aiguilles ne sont pas encore entièrement développées. Coupez la pousse de moitié ; le feuillage deviendra beaucoup plus fourni et plus compact. b) **La taille d'été**. Moins sévère que celle du printemps, elle revient plus souvent dans le cas de haies de forme géométrique. Il faut alors utiliser une cisaille et un guide (ficelle tendue entre deux piquets).

Si vous utilisez un taille-haie électrique, n'oubliez pas qu'un mauvais coup de ciseau peut faire une entaille qui prendra un bon moment à disparaître. Dans le cas de la topiaire, il faut couper lentement et avec soin, prendre le temps de s'éloigner de la sculpture et de considérer les coups de ciseau à donner. Attention à la base de la sculpture, si la base est privée de lumière, les feuilles du bas auront tendance à tomber.

Petits soins pour les arbres

Un paillis autour du tronc protégera l'arbre en lui assurant l'humidité dont il a besoin. L'hiver, un bon paillis de tourbe (7 à 10 cm d'épaisseur) le préservera de la gelée. Utilisez les feuilles mortes pour couvrir le tout, c'est écologique et combien profitable. Vous devrez protéger vos sculptures contre la neige et surtout le verglas. Attachez les branches les plus vulnérables avec des liens lâches, en cuir ou en caoutchouc. Si vous trouvez que ce traitement n'est pas esthétique, faites tomber la neige, avec une badine ou le côté plat d'un balai, après chaque tempête ; commencez par le bas, sinon, l'amoncellement de neige qui tombe du sommet risque d'augmenter le poids sur les branches du bas. La toile de jute est efficace mais encore moins esthétique. Enlevez-la le plus tôt possible au printemps, pour éviter que les branches ne pourrissent sous l'effet du soleil qui chauffe à travers la toile. N'oubliez pas d'étendre de la poudre d'os autour du tronc et sur les racines, les arbres s'en trouveront mieux.

Sculpture sculptant...

Même si la forme est simple, il est préférable de faire un croquis au préalable sur du papier et de bien planifier la sculpture. Confectionnez une maquette en fil de fer que vous placerez autour de l'arbre ou de l'arbuste pour vous guider. Il se vend des formes toutes faites chez certains pépiniéristes. Allez les voir pour vous donner des idées mais vous devrez confectionner les vôtres, pour des modèles spéciaux d'animaux. Une sculpture compliquée exige plus de soins durant les trois premières années, il faut la tailler plus fréquemment. Par la suite, une taille ou deux par année suffisent.



Cèdres taillés.

taille en espalier



En plus des arbres fruitiers, des variétés décoratives, taillées en espalier, peuvent agrémenter un mur de votre maison.

Cette technique consiste à faire pousser l'arbre ou l'arbuste à plat contre un mur, une clôture, un grillage ou tout autre support. Vous aurez du succès avec une variété de pommier adapté aux conditions climatiques de la région que vous habitez. Choisissez un plant sain car cette formation est éprouvante, quoique bénéfique, pour l'arbre. En effet, il donnera des fruits magnifiques. Le pépiniériste vous guidera dans le choix de la variété à planter.

Pour obtenir la forme désirée, les branches seront palissées, c'est-à-dire fixées, au moyen de lacets de cuir, à un cadre de bois ou à des pitons enfoncés dans le mur. Elles prendront ainsi la forme voulue, petit à petit.

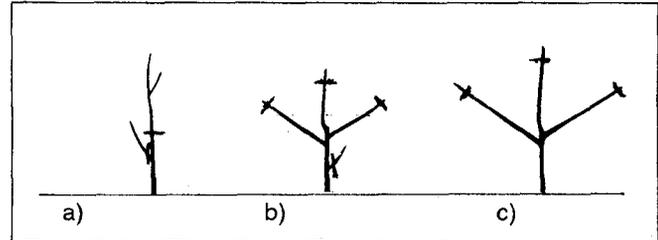
Les arbres en espalier doivent être rigoureusement taillés au début du printemps, avant le départ de la végétation. Ils sont ensuite pincés une fois par mois pendant la période de croissance. La première taille consiste à rabattre les rameaux de l'année précédente à la moitié de leur longueur. Quand l'arbre est arrivé à maturité, on ne laisse se développer qu'un seul bourgeon par an. Les pousses des côtés sont généralement rabattues à 10 cm environ au printemps et sont taillées en été pour éviter la formation de branches indésirables. Les feuilles et les fruits doivent être éclaircis régulièrement. La couronne de l'arbre doit être élaguée pour que le soleil puisse pénétrer à l'intérieur. Enlevez les branches malades, cassées ou mortes. Les plaies de plus de 3 cm doivent être enduites immédiatement de mastic à greffer.

Le treillage

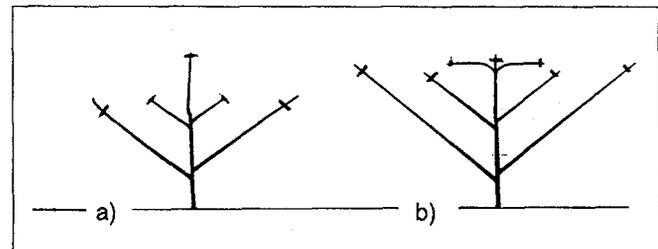
Fait généralement de bois, il doit être placé à une distance d'au moins 8 à 10 po du mur, afin de laisser circuler l'air. Sa forme est déterminée par celle que l'on veut donner à l'arbre ainsi que sa hauteur. Les lattes de bois doivent être assez solides pour supporter le poids des branches et des fruits.

Formes d'espalier

Pour une première expérience, il vaut mieux commencer par une forme très simple.

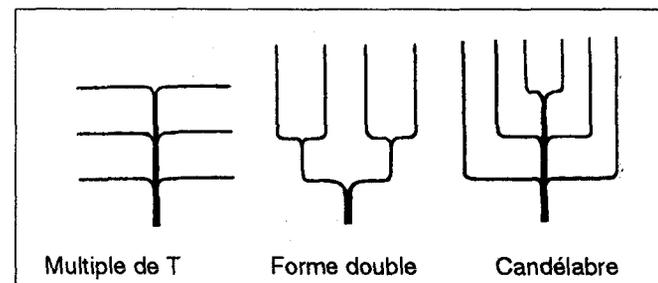
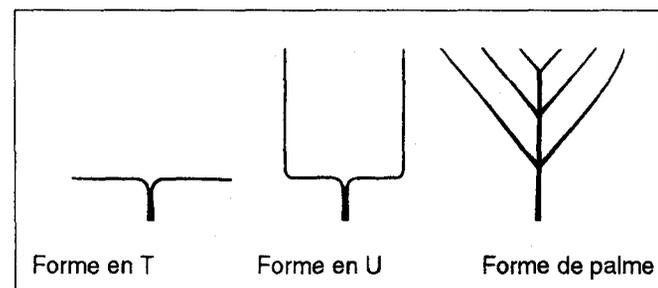


- a) Plantez un arbre de 1 à 2 ans et coupez-le à 6 ou 8 po sous la première latte horizontale placée à environ 20 po du sol.
- b) Trois pousses ou plus devraient apparaître ; choisissez la pousse centrale verticale et une de chaque côté, en diagonale.
- c) Quand la branche maîtresse verticale atteint la deuxième latte horizontale, à environ 15 po plus haut, taillez-les à 4 ou 5 po au-dessous de la latte ; les sarments se multiplieront encore une fois.



- a) Quand les pousses apparaissent sous la deuxième latte, choisissez-en trois et attachez-les au support avec des lanières de cuir. Faites de même quand les pousses en diagonales atteignent les lattes.
- b) Quand la branche centrale atteint la hauteur maximum, fixez deux pousses de chaque côté à l'horizontale et coupez celle du centre pour empêcher l'arbre de progresser en hauteur ; il se développera alors dans l'axe des branches que vous aurez attachées en diagonale.

D'autres formes d'espaliers peuvent être développées dont voici les illustrations :



Choix d'arbres adaptés

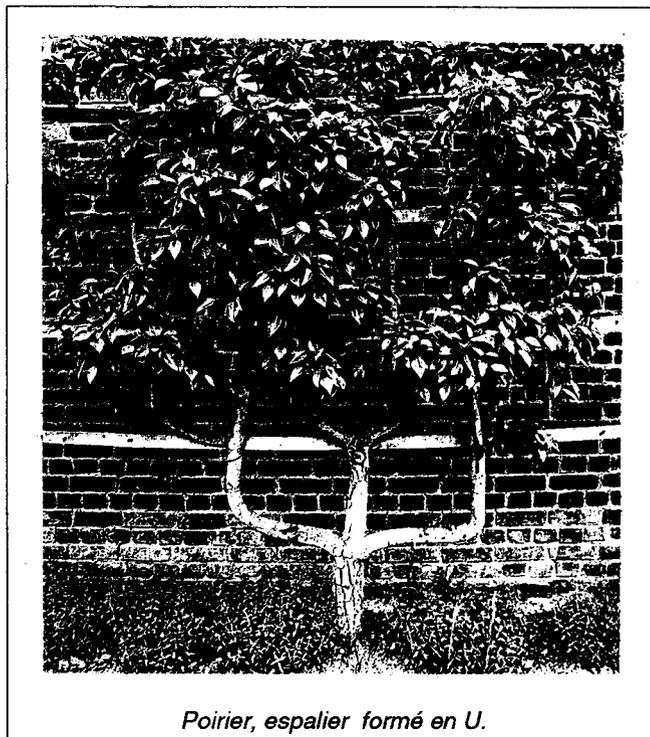
Depuis plusieurs années, des variétés d'arbres fruitiers sont sélectionnées pour résister aux maladies et aux conditions climatiques du Québec. Avant d'acheter un arbre, il est primordial de s'informer des variétés qui seront les mieux adaptées.

Les pommiers doivent résister à la tavelure. À cet égard, il semble que la populaire Macintosh ne soit pas le meilleur choix. Consultez la brochure *Protégez votre jardin*, d'Agriculture Québec ; en page 49, vous trouverez une liste de 17 variétés de pommiers rustiques.

D'autres arbres fruitiers sont maintenant adaptés chez nous, c'est le cas de la poire hâtive *Favorite de Clapp*, et de la *Beauté flamande*, poire verte aux joues rouges qui mûrit à la fin de septembre. Le poirier étant un arbre à la ramure *en peuplier*, il convient bien à l'espalier puisque qu'il faut absolument écarter les branches du tronc pour faciliter la circulation de la sève et rendre les fruits à maturité. À Compton, dans les Cantons de l'Est, on trouve un grand verger de rendement commercial.

L'abricotier *Morden de Manitoba* ainsi que d'autres variétés rustiques sont adaptées à notre climat.

Les arbres fruitiers demandent des soins particuliers. Ainsi, il est préférable de leur donner une orientation nord-sud, le tronc regardant l'est. Un mur blanc leur apportera la réflexion de la chaleur. Avant d'entreprendre cette culture, il est indispensable de consulter le guide cité plus haut. On y trouvera des conseils de base sur la transplantation, la taille, les engrais et les soins de prévention des maladies. Il faut y investir du temps et des énergies mais vous verrez le plaisir que vous en tirerez.



Poirier, espalier formé en U.

Bonne chance !

GRILLE D'ACTIVITÉS

Sujet : la topiaire ou l'art de tailler les plantes

Thème : décoration et environnement

Objectif général : embellir le jardin et la maison

Objectif spécifique : apprendre à soigner et à tailler les plantes, les arbres et les arbustes

Activités suggérées :

1. Inviter un pépiniériste ou autre personne ressource pour expliquer la topiaire et suggérer des variétés d'arbres à utiliser localement.

2. À l'aide de *Femmes d'ici*, numéro de juin '93, faire une démonstration de topiaire, plante d'intérieur.

Instrument : *Cahier art et culture* et *Femmes d'ici*, ou des photocopies

Temps : à la discrétion du conseil.

Bibliographie

Oliver E. ALLEN et les Éditeurs de Time-Life : *Pruning and Grafting* ; 1986, New York, Henry Holt Company, 160 p., ill. et photos coul.

Richard H. CRAVENS : *Plantes grimpantes et sarmenteuses* ; 1982, Hollande, Time Life Book, 160 p., ill. et photos coul.

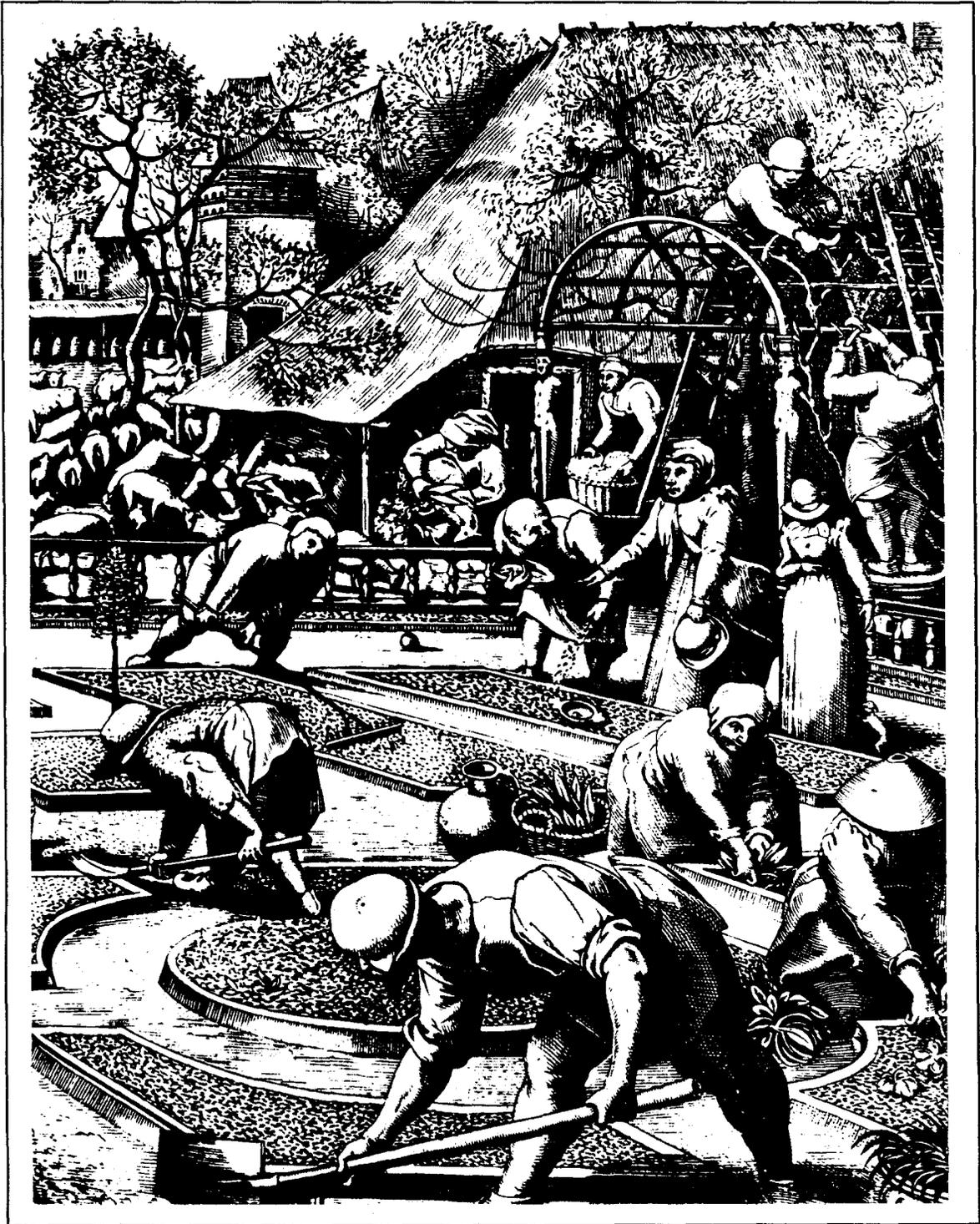
James HUNTLEY : *La topiaire* ; 1977, É.U., Artisanat et loisirs, Éditions P.P.I., pp. 106-15.

James UNDERWOOD CROCKETT : *L'encyclopédie Time-Life du jardinage* ; 1978, Hollande, Édition française, Time Life International, 162 p., ill. et photos coul.

W.H. PERRON : *Catalogue postal 1992* ; C.P. 408, (Succ.Saint-Martin), Ville de Laval (Qué.) H7S 2A6.

Le Guide vert 1992, Jardirève, les Centres-Jardins, Une division de Marchands Unis, inc.

Protégez votre jardin ; 1991, Les publications du Québec, 103 p., ill. et photos coul.



Issu d'une famille de peintres célèbres, Pieter II, dit **Bruegel d'Enfer**, 1564-1638, l'un des plus grands artistes flamands, est l'auteur d'oeuvres qui décrivent la vie paysane de l'époque.

Dans cette gravure, il reproduit l'installation du jardin d'une maison cossue du pays flamand. Au fond, des jardiniers attachent les branches d'une vigne aux montants d'une tonnelle ; au premier plan, des hommes et des femmes s'affairent à compléter des plates-bandes de formes géométriques.